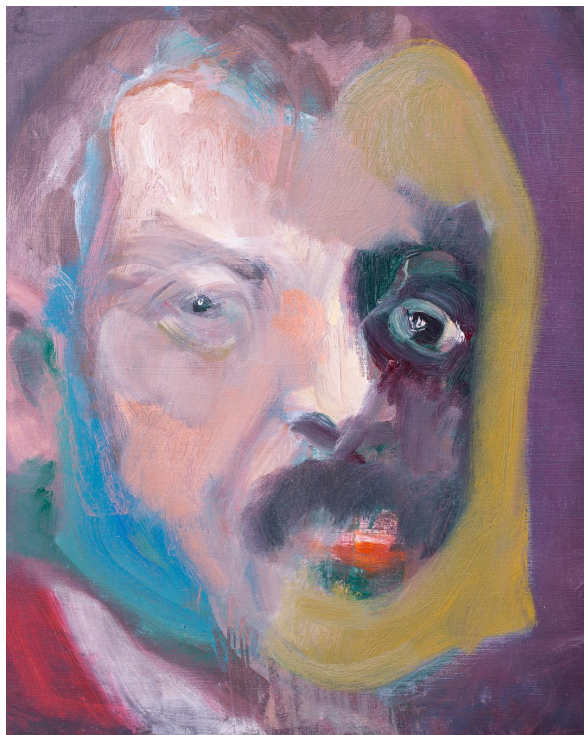


L'UPC en France

Un chapitre de la lutte upéciste pour l'indépendance au Cameroun
(1948-1960)

Anne Karin Hofseth



Atle Bjørgum, Master and servant

FRA 4590 (60p)
Masteroppgave i fransk områdekunnskap
Vår 2020

Veileder: Geir Uvsløkk



UiO : **Institutt for litteratur, områdestudier og europeiske språk**
Det humanistiske fakultet

Sammendrag

Denne masteroppgaven tar for seg Kameruns frigjøringsbevegelse (UPC) og dens forgreining i Frankrike i 1950-årene. Etter andre verdenskrig ble det todelt Kamerun administrert av henholdsvis Frankrike og England under FNs tilsynsordning. UPC ble dannet i Douala i 1948 med mål om å kjempe for landets enhet og selvstendighet. Partiet brukte alle lovlige og tilgjengelige virkemidler som var gitt av FN for å nå disse målene. Når landet oppnådde sin selvstendighet i 1960, var det imidlertid uten UPC og uten demokratiske valg. I løpet av FNs spesialforsamling som gikk over 3 uker i begynnelsen av 1959, ble det bestemt hvordan Kamerun skulle trå ut av tilsynsforholdet og bli en selvstendig nasjon. Etter press fra Frankrike og Kameruns sittende regjering ble det bestemt at det ikke var nødvendig med valg i forkant. For UPC, som var forbudt i Kamerun siden 1955, var dette et svik mot demokratiske prosesser og mot en reell frigjøring i landet.

Kamerunske studenter utgjorde størsteparten av UPCs forgreining i Frankrike. En stor andel av studentene engasjerte seg politisk og tok del i arbeidet til UPC, enten via egne lokallag, eller via studentorganisasjoner. Enkelte studenter hadde tett brevkontakt med UPCs ledere i Kamerun eller i eksil. Studentene arrangerte møter, demonstrasjoner og prøvde å informere pressen og politiske partier om forholdene i Kamerun. Studentene hadde også sine egne aviser i Frankrike. En av studentenes viktigste oppgaver var å vekke opinionen i Frankrike og til dels internasjonalt. I midlertid hadde franske myndigheter streng kontroll over hva studentene foretok seg og hva de skrev om. Husransaker, avisinndragelser og stans av demonstrasjoner svekket studentenes mulighet til å spre informasjon. Agendaen på politiske møter ble også rapportert til myndighetene, blant annet med bidrag fra kamerunske studenter i opposisjon til UPC. Til tross for disse hindringene, kan vi likevel i dag se at noen av studentenes bidrag for å fremme UPCs mål, også har bidratt med verdifull dokumentasjon, blant annet av prosessen i FN som regulerte Kameruns vei ut av tilsynsforholdet.

Av støttespillere i Frankrike har de fleste hatt en eller annet tilknytning til kommunistpartiet (PCF). De viktigste støttespillerne var et knippe advokater. Disse forsvarte fengslede UPC tilhengere i Kamerun og de bisto lederne av partiet juridisk. Etter 1958 ble advokater som delvis hadde hatt base i Kamerun utvist og mistet innreisetilatelse og dermed forhindret videre i dette arbeidet. De beholdt imidlertid kontakt med UPCs medlemmer i Frankrike. PCF er det eneste politiske partiet i Frankrike som har vist støtte til UPC. Dette har bidratt til at UPC raskt ble anklaget for å ha et tett samarbeid med internasjonal kommunistbevegelse. Til tross for dette har aldri UPC hatt et parti-program som antydte at partiet var kommunistisk og lederne har heller ikke uttrykt det. For partiets ledere handlet det først og fremst om å ta i mot støtte fra dem som var villig til å gi det.

Remerciements

L'UPC en France. Je n'ai jamais regretté le choix de ce thème, tant l'élaboration du mémoire a été captivante. Je suis humble devant les protagonistes qui font partie de cette histoire et fière de connaître mieux ce chapitre de l'histoire anticoloniale. Je suis aussi reconnaissante d'avoir pu choisir ce thème pour mon mémoire de master à l'Université d'Oslo.

Mes remerciements les plus sincères à mon directeur de mémoire, Geir Uvsløkk, qui m'a guidée pendant tout le processus, toujours d'une façon encourageante. Je le remercie pour ses observations et ses commentaires d'ordre linguistique, structurel et thématique.

Je remercie également les employés des Archives d'outre mer à Aix-en-Provence et de *Misjonsarkivet* à Stavanger.

Je remercie David qui a lu le mémoire et a fait des corrections, Atle qui a peint le tableau « Master and servant » qui décore la couverture, Laura, qui m'a encouragée de poursuivre ce master en français, Moko, qui a éveillé ma curiosité pour l'histoire africaine, Oscar, qui tant de fois m'a écoutée parler de l'UPC et mon père, Dag, qui m'a encouragée et m'a écoutée pendant le processus d'écriture.

Table des matières

Remerciements.....	III
Introduction.....	1
Méthode et sources.....	4
Division en chapitres.....	5
Liste des sigles utilisés.....	6
1. Cameroun oriental et l'évolution de l'UPC, une récapitulation historique.....	7
Cameroun sous mandat de la Société des Nations.....	7
Le vent de Brazzaville.....	10
Cameroun sous le système de tutelle de l'ONU.....	11
L'assemblée locale, l'Union française.....	14
La naissance de l'UPC.....	15
Les visites du conseil de tutelle au Cameroun.....	17
Les pétitions au conseil de tutelle.....	17
Les audiences de Ruben Um Nyobè devant la Quatrième Commission.....	18
Le prélude d'une guerre.....	21
Les émeutes de mai 1955, l'UPC en clandestinité.....	23
La loi-cadre et le Courant d'union nationale.....	24
Elections, le jeu de l'ONU continue, l'UPC interdite en zone britannique.....	27
Zone de pacification (ZOPAC) en Sanaga Maritime, l'assassinat de Um Nyobè.....	28
La dernière bataille de l'ONU.....	29
2. Les étudiants nationalistes camerounais en France.....	33
Politique ou apolitique ?.....	33
L'Union nationale des étudiants kamerounais (UNEK).....	34
Le premier comité de base de l'UPC en France.....	36
Um Nyobè de passage à Paris.....	38
Périodiques.....	40
Scissions au sein de l'AEC.....	43
Scission au sein du comité de base parisien de l'UPC.....	45
Surveillance.....	48
Le statut du décret du 13 mai en métropole.....	50
Tentatives de dialogue avec les autorités.....	51
Manifestations après l'assassinat de Um Nyobè.....	53
La dernière bataille de l'ONU (2).....	55
3. Le soutien anticolonialiste français.....	61
L'anticolonialisme en France.....	61
Le parti communiste français (PCF).....	64
Les cercles d'étude.....	66
L'Humanité.....	67
Des avocats anticolonialistes.....	68
Les avocats anticolonialistes après les émeutes de 1955.....	69
Les sentiments anticolonialistes de la 4 ^e commission de l'ONU.....	72
L'opinion française.....	73

Des intellectuels anticolonialistes, Césaire et Fanon	74
Les missionnaires norvégiens au Cameroun	78
4. Le projet d'insoumission, d'argumentation raisonnable et d'identité politique	80
L'autodéfinition de l'indigène	80
Réintroduire la raison	82
L'histoire et le droit.....	82
Le communisme	82
Le christianisme	84
L'héritage culturel et les tendances nouvelles reflétés dans le langage upéciste	85
L'occultation.....	88
Conclusion	90
Bibliographie	94

Introduction

Un entretien enregistré en novembre 1960, montre les deux Camerounais Marthe Moumié et Ernest Ouandié, interrogés par un journaliste francophone sur l'assassinat de Felix Moumié, président de l'Union des Populations du Cameroun (l'UPC). Ce dernier décède le 3 novembre dans un hôpital cantonal à Genève, après avoir été empoisonné lors d'une visite dans un restaurant traditionnel au cœur de la même ville. Ouandié, jusqu'alors vice président du mouvement, est habillé convenablement avec un manteau et une cravate et il a un visage assez ouvert. Il répond poliment et adéquatement à toutes les questions que le journaliste lui pose. Le journaliste lui permet d'éclairer « pour les téléspectateurs »¹ le rôle de « l'Union des Populations Camerounaises [sic] ». Et Ouandié explique que son parti était, après la deuxième guerre mondiale, et demeure, « un mouvement franchement anticolonialiste » ou « anti-impérialiste ». Marthe Moumié, la veuve du défunt, a le visage très grave et porte un foulard autour de sa tête. Elle donne l'impression d'être en deuil. Elle aussi répond patiemment aux questions parfois répétitives que le journaliste lui pose.

L'interview contient tous les ingrédients de ce qui aurait pu être un film d'espionnage des années 1950 ou 1960, si l'on ignore le fait extraordinaire que les personnages principaux sont des Noirs. Ouandié est entre autre invité de se prononcer sur « la Main Rouge », s'il considère que celle-ci peut être responsable de l'assassinat. Et le vice-président de l'UPC répond qu'il trouve très probable que cette organisation, « attachée directement au deuxième bureau français » et « qui déjà a fait beaucoup de victimes dans les milieux nationalistes africains » est responsable. Il ne cache pas qu'il estime que le Gouvernement français porte la « lourde responsabilité » et que celui-ci a « intérêt à ce que le silence le plus complet soit fait autour de cette affaire ».

Nous apprenons aussi dans l'entretien, que les upécistes ont engagé l'avocat Jacques Vergès. Et le journaliste demande si son arrivée dans cette affaire « correspond à des relations politiques » entre lui et L'UPC. Maître Vergès était membre du parti communiste français (PCF) et défendait entre autres des militants algériens. Ouandié répond qu'il s'agit « d'un

¹Ernest Ouandié sur l'assassinat de Félix Moumié (1960), www.youtube.com/watch?v=B6PaDMfgeTY, site consulté le 30.03.20

avocat qui a la sympathie de tous les peuples opprimés de l’Afrique, parce qu’il a toujours accepté de secourir ses patriotes, prisonniers en Algérie, au Cameroun ou ailleurs. » Avec ce petit détail, l’entretien touche discrètement et indirectement sur le thème du communisme et de la guerre froide auquel l’UPC n’échappe pas.

Parfois Ouandié a l’air un peu mal à l’aise, peut-être parce qu’il est exilé de son pays et représente un mouvement illégal. Ou peut-être à cause du caractère de quelques questions, comme: « Est-ce qu’il y avaient des Blancs parmi les tués au Cameroun ? » Ou « est-ce que vous avez changé l’avis concernant la neutralité que vous aviez espéré trouver chez les Suisses », sous-entendu « vous réalisez maintenant que vous vous êtes naïvement trompé concernant la volonté des Européens de vous aider ? » Le rôle du journaliste n’est pas entièrement clair. Est-ce vraiment un journaliste ? Est-ce qu’il essaye d’éclairer le crime qui est commis ou est-il plutôt en train d’interroger deux militants de l’UPC pour connaître mieux leurs actions et leurs projets ?

Je m’aperçois plus tard que cet entretien, qui dure environ 18 minutes, est assez exceptionnel. A ma connaissance, cet enregistrement est le seul qui existe où on peut voir « vivant » l’un des leaders upécistes. Les trois plus grands dirigeants de l’UPC, Ruben Um Nyobè (1913-1958), Felix Moumié (1926-1960) et Ernest Ouandié (1924-1971) sont tous assassinés ou exécutés dans la période entre 1958 et 1971. Et dans les années qui suivent l’indépendance de Cameroun en 1960, les autorités tentent soigneusement d’effacer leur mémoire de la conscience collective ou de définir les militants upécistes comme des bandits et des terroristes. Quand on voit Ernest Ouandié et Marthe Moumié, il est difficile de souscrire à cette dernière description.

Après avoir vu et entendu cet entretien j’étais curieuse de savoir : Pourquoi Felix Moumié était-il en Suisse ? Quel soutien les militants upécistes espéraient-ils trouver chez les Suisses ou chez d’autres Européens ? Si elles ont existé, quelles ont été les personnes en Europe qui ont soutenu la lutte upéciste, et éventuellement, comment elles l’ont fait ? Ou pour poser la question autrement, pourquoi ces militants camerounais ont-ils probablement eu du mal à trouver ce soutien qu’ils cherchaient en Europe ?

Dans ma recherche pour trouver un sujet pour mon mémoire de master dans le cadre très vaste de la civilisation francophone, cette interview est l’un des plusieurs interviews, films, discours

ou reportages que j'ai parcouru en ligne. Mon intérêt pour le continent africain a probablement été éveillé par un ami guinéen qui m'avait renseigné sur quelques piliers historiques et politiques de son pays et d'autres pays africains. Mes connaissances de fond à ce propos ne s'étendaient pas trop loin, mais je me suis rendue compte rapidement, ce que j'aurais dû savoir, que les faits historiques du continent africain des derniers 150 ans sont intrinsèquement liés à l'histoire européenne et surtout à l'histoire française. Pourtant, ce n'était pas cette image que j'avais retenue après 12 ans d'école en Norvège ou après plusieurs années d'études aux universités norvégiennes. Du coup, c'était clair pour moi, que j'avais envie de connaître mieux quelques-unes de ces personnes, militantes d'un mouvement qui a joué un rôle incontestable dans l'histoire de l'Afrique, mais dont je n'avais jamais entendu parler.

Après quelques lectures j'arrive au pavé *KAMERUN ! La guerre cachée aux origines de la Francafrrique*, écrit par deux journalistes français et un historien camerounais. Pour chaque page les auteurs révèlent des détails, l'un plus délicat que l'autre, sur l'histoire de l'indépendance au Cameroun et la guerre qui suit dans son sillage. J'ai le sentiment de lire un roman à suspense avec des protagonistes et des antagonistes, c'est impossible de ne pas se laisser entraîner. En même temps, je lis aussi un article écrit par l'historienne Meredith Terretta, « We had been fooled into thinking that the UN watches over the entire world » qui montre comment, pendant les années 1950, les nationalistes camerounais placent de grands espoirs en l'Organisation des Nations Unies (ONU), mais que celle-ci ne sera pas capable de répondre à ces attentes. L'ONU joue ainsi un rôle significatif pour le développement du mouvement nationaliste depuis le début optimiste de l'UPC en 1948, jusqu'à l'indépendance du Cameroun en 1960, qui, pour les nationalistes, a une issue tragique.

Je commence aussi de lire les textes de Ruben Um Nyobè, qui sont rassemblés et introduits en deux volumes, par l'historien Achille Mbembe. Um Nyobè était secrétaire général de l'UPC jusqu'à sa mort et ses textes sont incontournables pour distiller l'essence du parti. Mbembe est l'un des premiers historiens qui s'est rapproché de l'UPC et de Um Nyobè particulièrement. Mbembe est aussi une grande capacité universitaire en tant que théoricien du post-colonialisme et du développement moderne en Afrique. Il est aussi l'auteur de l'œuvre *La Naissance du maquis dans le Sud-Cameroun* où il décrit l'évolution du mouvement nationaliste camerounais et traque les formes publiques de résistance au régime colonial. Une autre œuvre importante est *Le Mouvement nationaliste au Cameroun*, écrit par

l'historien Richard Joseph. Paru en anglais en 1977, ce livre est le premier qui étudie sérieusement l'histoire de l'UPC en s'appuyant sur les sources primaires qui étaient disponibles à cette époque.

Dans le risque de peindre un tableau sur l'histoire trop simplifié et trop noir-blanc, je me décide tout de même, de mettre en relief dans mon mémoire de master, *la lutte que les upécistes ont menée pour l'indépendance au Cameroun*. Cependant, dans le cadre de ce qui est réaliste pour moi, un voyage au Cameroun n'est pas envisageable, et je dois ainsi me contenter de visiter des archives en France. Une suite logique sera de me concentrer sur les activités upécistes en France et de chercher des partisans upécistes en France, qu'ils soient des Français, des Camerounais ou d'autres. Ainsi, je pourrais aussi chercher des réponses aux quelques-unes des questions que je me suis posée après avoir vu l'entretien avec M Ouandié et Mme Moumié. Le thème du mémoire sera donc *l'UPC en France*. Et je tenterai de répondre aux questions suivantes :

Quel a été le rôle de l'ONU pour le développement de l'UPC ? Quelles ont-été les activités upécistes en France ? Quels ont-été les buts de ces activités ? Est-ce que le parti a eu des sympathisants en France ? Si oui, quelle a été leur fonction pour l'UPC ? (Si non, pourquoi pas ?)

Méthode et sources

Le mémoire est basé sur une lecture critique des textes des Archives Nationales d'outre-mer (ANOM), d'autres textes de l'époque étudiée et des textes secondaires, publiés plus ou moins récemment. J'ai aussi visité l'Archive missionnaire (*misjonsarkivet*) à Stavanger en Norvège. Dans les ANOM, j'ai pu étudier une correspondance entre les autorités au Cameroun, souvent le Haut-commissaire, et les autorités respectives en France, et des rapports rédigés par les autorités, concernant des activités upécistes, surtout en France. Dans ces archives, j'ai aussi étudié quelques lettres envoyées par des étudiants en France adressées au maquis du Cameroun. J'y ai aussi trouvé quelques exemplaires de journaux édités par des étudiants camerounais en France. Parmi d'autres textes primaires, il s'agit surtout des textes de Um Nyobè et plusieurs articles *du Monde* (version numérisée). Parmi les textes secondaires, se trouvent entre autres des textes écrits par les historiens Achille Mbembe, Meredith Terretta, Richard Joseph, Pierre Kamé Bouopda, Philippe Gaillard, Jacob Tatsitsa et les journalistes

Thomas Deltombe et Manuel Domergue. Deux autres textes importants sont les récits autobiographiques de Jean-Martin Tchaptchet et Gaston Donnat. Dans les archives missionnaires, que j'ai consultées pour chercher des contacts éventuels entre des missionnaires norvégiens au Cameroun et des upécistes, je n'ai rien trouvé qui indique un tel contact. Il n'y avait que quelques notes sur la situation politique au Cameroun et sur le rôle de l'UPC dans celle-ci et je les commenterai brièvement. Les textes de Um Nyobè, ainsi que les commentaires de Mbembe constituent le corpus principal de ce mémoire.

Division en chapitres

Le mémoire est divisé en quatre chapitres. Avec le premier chapitre j'ai comme intention de donner un fondement historique autour de la naissance de l'UPC et les événements principaux qui influencent le développement du parti au cours des années 1950 jusqu'à l'indépendance au Cameroun. Nous verrons aussi le rôle de l'ONU dans ce développement. Dans le deuxième chapitre je montrerai comment des Camerounais en France, principalement des étudiants, réveillent l'UPC sur la terre française et quels sont les objectifs, les fonctions, les méthodes et les obstacles de ce bras du mouvement. Dans le troisième chapitre je ferai une esquisse du mouvement ou des personnes anticolonialistes en France pour pouvoir considérer ceux ou celles qui ont éventuellement soutenu la lutte upéciste. Dans le dernier chapitre, en m'inspirant de Achille Mbembé, je décris ce que l'on peut considérer comme le projet principal de l'UPC : mener un discours public basé sur un raisonnement logique, pour conduire le Cameroun à une véritable indépendance.

Liste des sigles utilisés

ALCAM, l'Assemblée législative camerounaise
ANOM, les Archives Nationales d'outre-mer
AOF, Afrique occidentale française
ARCAM, l'Assemblée Représentative du Cameroun
ASCOCAM, l'Association des colons du Cameroun
ATCAM, l'Assemblée Territoriale du Cameroun
CFLN, le Comité français de la libération nationale
CGT, la Confédération générale du travail
CNO, le Comité national d'organisation
JDC, la Jeunesse Démocratique du Cameroun
JEUCAFRA, la Jeunesse Camerounaise Française
ONU, l'Organisation des Nations Unies
PCF, le parti communiste français
RACAM, Rassemblement Camerounais
RDA, le Rassemblement Démocratique Africain
SdN, la Société des Nations
UDFC, l'Union démocratique des femmes camerounaises
UNICAFRA, Union Camerounaise Française
UPC, l'Union des populations du Cameroun
USCC, l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun

1. Cameroun oriental et l'évolution de l'UPC, une récapitulation historique

Aucune puissance étrangère, si « *civilisée* » soit-elle, ne saurait résoudre les problèmes nationaux qui se posent dans un pays.²

Dans les années 1950, L'empire colonial apparaissait comme l'un des principaux piliers de la puissance française. Le Cameroun était l'un des territoires français d'Afrique noire considéré avec le plus d'intérêt après 1945.³

Dans ce chapitre nous examinerons des faits historiques pour mettre en perspective l'évolution de l'UPC, dès sa naissance après la deuxième guerre mondiale jusqu'à l'indépendance du Cameroun en 1960. Nous regarderons les outils que le mouvement nationaliste utilise pour faire connaître son point de vue aux Camerounais et au monde entier, entre autres par le biais de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et le rôle de ce dernier pour le développement de l'UPC. Nous verrons comment des difficultés provoquées par les autorités françaises et camerounaises compliqueront le chemin du mouvement. Dans ce chapitre, l'une des sources principales sont des textes du leader upéciste Ruben Um Nyobè et ce personnage, caractéristique pour le mouvement, occupera une place prépondérante à travers le chapitre.

Cameroun sous mandat de la Société des Nations

Après la première guerre mondiale, l'Allemagne perd les deux territoires africains Kamerun, protectorat allemand depuis 1885, et Togo, aux puissances souveraines. La France et l'Angleterre partagent les territoires, qui sont en même temps mis sous mandat de la Société des Nations (SdN). Les quatre cinquièmes du Cameroun, situés à l'est, sont mis sous l'administration française, la dernière partie qui partage la frontière avec la Nigéria est mise sous l'administration britannique. Le territoire, avec sa relative richesse, son port de Douala comme débouché d'une partie de l'Afrique-Equatoriale française et avec sa colonie de peuplement, est d'une importance stratégiquement fondamentale pour la France.

² Um Nyobè, R., « Les réformes de Roland Pré visent la consolidation de la domination coloniale », 13.05.55, dans *Le Problème national kamerunais*, présenté par J.A. Mbembe, L'Harmattan 1984, p. 277

³ Atangana M.-R., *Capitalisme et Nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale*, Publication de la Sorbonne, 1998, p. 7

Les trente années sous la domination allemande ont réveillé l'esprit nationaliste au Cameroun. Symboliquement, les nationalistes épellent souvent leur pays *Kamerun* pour souligner que le pays est un et indivisible comme il était encore à cette époque avant d'être artificiellement divisé. Bien qu'il y ait maints exemples de brutalité et de grandes souffrances chez les Camerounais pendant cette période, cela n'empêche pas qu'en critiquant les injustices de l'administration française, on oublie les cruautés du passé et maintient une idée plus positive de l'ancien régime.⁴ En réalité, selon l'historien Richard Joseph, les différences entre la période coloniale allemande et la période primaire française sont minimales. Le travail forcé et le code de l'indigénat sont des exemples de pratiques qui continuent d'être employées sous l'administration française jusqu'aux réformes politiques qui suivent la deuxième guerre mondiale. Le travail forcé est aussi bien utilisé pour construire les chemins de fer et les routes que dans les plantations des Européens. Selon Joseph, la seule option pour éviter le système d'oppression est la fuite, souvent au Cameroun anglais.⁵

En 1938 est créée une organisation intitulée la Jeunesse Camerounaise Française (JEUCAFRA), avec le but principal de « conserver le Cameroun hors de portée des Allemands ».⁶ Ainsi l'Administration souhaite montrer que « le peuple camerounais n'[est] pas favorable à l'idée d'être réuni au Reich nazi »⁷. L'organisation, présidée par le Camerounais Paul Soppo Priso, représente à la fois l'Administration, les colons français et les élites camerounaises. Elle est considérée comme le « symbole de la collaboration avec le colonialisme français » et Soppo Priso exprime sa bonne volonté en demandant « au monde entier » que Cameroun « devienne une province de la grande France »⁸. Cependant, Joseph souligne que malgré les liens étroits avec l'Administration, la JEUCAFRA est un cadre où les Camerounais peuvent s'organiser politiquement et presque tous les politiciens à l'époque, y compris le futur secrétaire général de l'UPC, Um Nyobè, « pourraient faire remonter leur itinéraire personnel à la JEUCAFRA »⁹. En 1945 l'organisation change son nom à l'Union camerounaise française (UNICAFRA) et bientôt au Rassemblement camerounais (RACAM). Le mouvement qui commence comme un support du régime français contre les Allemands est après la guerre devenu de plus en plus favorable à l'autonomie des Camerounais. Un mois

⁴ Joseph, R., *Le Mouvement nationaliste au Cameroun*, édition française, Karthala, 1986, p. 39

⁵ *Idem*, p. 47

⁶ *Idem*, p. 60

⁷ *Idem*, p. 69

⁸ *Idem*, p. 61

⁹ *Idem*, p. 60

après sa constitution, le rassemblement est mis dans l'illégalité et « toute personne osant faire la propagande du RACAM sera poursuivie. »¹⁰ Le Rassemblement éphémère est tout de même décrit par Um Nyobè comme une « puissante manifestation anticoloniale »¹¹ qui devait être le « prélude » du « mouvement de libération nationale » à venir.

Pendant la seconde guerre mondiale, plus d'une centaine de milliers d'Africains, y compris des Camerounais, se battent pour la France libre, dirigée par le général de Gaulle, contre les nazis et le régime de Vichy. Le Cameroun est même le bastion du régime de résistance. Les idéaux de liberté de la France libre et la lutte contre la suprématie allemande font également naître l'espoir de l'indépendance dans les colonies françaises en Afrique. La guerre renforce aussi l'usage de travail forcé sous prétexte qu'il faut faire des sacrifices pour les alliés, bien que cela bénéficie avant tout aux colons. Une conséquence est un exode massif vers les villes et surtout vers Douala où plusieurs problèmes urbains sont issus du malaise rural transféré à la ville.¹² Les événements au Cameroun durant la guerre suscitent deux mouvements contradictoires : l'un qui est révolutionnaire et nationaliste et l'autre qui lutte pour maintenir le régime existant avec les prérogatives des colons.¹³ Le 30 janvier 1944, Charles de Gaulle, alors président du Comité français de la libération nationale (CFLN), ouvre à Brazzaville une conférence consacrée à l'avenir des colonies françaises en Afrique où, dans son discours, il montre une double face que chacun peut interpréter à son gré. Il y évoque le « lien définitif entre la Métropole et l'Empire » en soulignant qu'il « appartient à la nation française et il n'appartient qu'à elle, de procéder, le moment venu, aux réformes impériales de structure qu'elle décidera dans sa souveraineté »¹⁴. Il n'emploie pas des termes tels qu'autonomie ou indépendance, mais nous pouvons peut-être révéler l'esprit qui au fur et à mesure s'ouvre vers une autogestion :

(E)n Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi.¹⁵

¹⁰ Um Nyobè, R., « Naissance du mouvement national au Cameroun », janvier 1954, dans *op.cit.*, p. 106

¹¹ *Idem*, pp. 106-107

¹² Joseph, R., *op.cit.*, p. 72

¹³ *Idem*, p.64

¹⁴ Charles de Gaulle, « Discours de Brazzaville, le 30 janvier 1944 », univ-perp.fr/textes/degaulle. Site consulté le 15.04.2018

¹⁵ *Idem*

En tout cas, une tendance est claire : des mouvements qui se battent pour l'égalité des droits, et petit à petit pour l'indépendance des peuples et des nations, commencent de prendre forme, dans les colonies en général et au Cameroun particulièrement.

Le vent de Brazzaville

Après la conférence de Brazzaville les Camerounais ont en 1944 enfin le droit de s'organiser syndicalement. La grande frustration ressentie vers la fin de la guerre contribue, en combinaison avec le soutien des communistes français et la Confédération générale du travail (CGT) à accélérer l'expansion du syndicalisme dans le pays. Gaston Donnat, ancien militant du parti communiste en Algérie et « un Blanc pas comme les autres »¹⁶, est à ce propos l'un des rouages essentiels, devenant le premier secrétaire général de l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC). En outre, Donnat et d'autres activistes de la CGT arrangent des Cercles d'Etudes marxistes qui se réunissent clandestinement avec l'objectif de « dispenser une formation idéologique et tactique à de futurs cadres politiques et syndicaux ».¹⁷ Plus tard, devenant des cercles d'études sociales et syndicales, les réunions qui se tiennent principalement à Yaoundé, sortent de la clandestinité.

Les colons de leur côté s'organisent aussi dans l'Association des colons du Cameroun (ASCOCAM) et font de leur mieux pour contrecarrer le nouveau vent de Brazzaville en s'opposant à toute mesure qui vise à améliorer les conditions de travail des autochtones, « avant tout pour maintenir le travail forcé ».¹⁸ Dans leur conférence de septembre 1945, les partisans de l'ASCOCAM votent par exemple à l'unanimité contre le nouveau code de travail de juin 1945, qui est une mesure prise par le gouvernement pour améliorer les conditions de travail des autochtones.¹⁹ Le 22 août, les syndicalistes, y compris des cégétistes français, organisent une réunion où ils discutent les faiblesses du récent code du travail. Le 24 septembre, les cheminots de Douala entament une grève dont toutes les revendications sont négligées par les patrons. Joseph et Donnat soulignent que dans les émeutes qui éclatent à Douala le 24 septembre, et qui tournent à un véritable massacre, les syndicalistes ne sont pas

¹⁶ Gaillard, P. *Le Cameroun*, tome 1, L'Harmattan, 1989, p.167

¹⁷ *Idem.* p. 168

¹⁸ *Idem.* p.170

¹⁹ Joseph, R., *op.cit.* p. 80

des organisateurs ou des participants actifs.^{20 21} Les émeutiers sont principalement les chômeurs et les « éléments du sous-prolétariat »²² d'un côté et surtout les colons de l'autre, mais aussi certains membres de la police et de l'armée. Les colons considèrent aussi que l'Administration est trop influencée par les courants de réforme apportés de Brazzaville et la considèrent d'être l'un de leurs pires adversaires. Joseph met en relief comment ces émeutes ressemblent à celles qui viendront dix ans plus tard, avec la différence qu'en 1955 l'Administration ne jouera plus le rôle d'arbitre entre les deux parts mais sera l'antagoniste principal des militants nationalistes.²³

Cameroun sous le système de tutelle de l'ONU

Le chapitre de trusteeships pourrait être considéré avec une certaine exactitude comme un chef d'œuvre de double jeu et d'équivoques internationales. Il invoque toutes les nobles idées en matière de politique coloniale, auxquelles nous voudrions voir les autres se conformer, tout en nous réservant soigneusement la liberté complète de violer, en pratique ces idéaux.²⁴

A la fin de la deuxième guerre mondiale, la SdN est remplacée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) et les mandats sont placés sous sa tutelle en continuant d'être administrés par les deux grandes puissances impériales. La France s'oppose au système de tutelle comme elle l'avait fait devant le système de mandat et « ne [joue] jamais sincèrement le jeu auprès des Nations Unies ».²⁵ Néanmoins, la pression internationale menée par les Etats Unis ne lui laisse pas de choix. En signant des accords de tutelle de l'ONU en 1946, l'administration française s'engage, selon le chapitre XII, article 76 b et c de la charte de l'ONU, à :

favoriser le progrès politique, économique et social des populations des territoires sous tutelle ainsi que leur développement de leur instruction, favoriser également leur évolution progressive vers la capacité à s'administrer eux-mêmes ou l'indépendance, compte tenu des conditions particulières à chaque territoire et à ses populations, des aspirations librement exprimées des populations intéressées et des dispositions qui pourront être prévues

²⁰ *Idem*, p. 83,

²¹ Donnat, G., *Afin que nul n'oublie, l'itinéraire d'un anti-colonialiste*, L'Harmattan, 1986, p.126

²² Joseph, *idem*

²³ *Idem*, pp. 85-86

²⁴ Journaliste américain dans *Togo-Cameroun-Trusteeship*, p.5, Editions Méridiens de France et d'Afrique, cité dans Nguini, M. *La valeur politique et sociale de la tutelle française au Cameroun*, Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 1956, p.11 (citation soulignée dans la thèse)

²⁵ Atangana M.-R., *op.cit.*, p. 6

dans chaque accord de tutelle;
encourager le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et de développer le sentiment de l'interdépendance des peuples du monde.²⁶

Au sein de l'ONU, il est vrai que les Etats Unis font une certaine pression sur la France, mais la division la plus importante se trouve entre les grandes puissances coloniales et les petits pays soutenus par l'Union Soviétique. Les derniers devenant de plus en plus sceptiques envers ce qu'ils considèrent comme « les véritables buts coloniaux de la France »²⁷. Ceci se reflète aussi dans la différence entre le Conseil de Tutelle où les puissances coloniales gardent « une majorité en faveur du statu quo »,²⁸ et la Quatrième Commission de l'Assemblée Générale où les forces anticoloniales sont plus prépondérantes. Les tentatives de ces dernières de modifier les « propositions françaises considérées incompatibles » avec l'esprit du système de tutelle, se sont pourtant révélées vaines.²⁹

Outres les chartes onusiennes, les pays tuteurs développent des accords de tutelle pour chaque territoire. Dans l'article 79 de la charte onusienne nous pouvons lire que les « termes du régime de tutelle [...] feront l'objet d'un accord entre les États directement intéressés »³⁰. Néanmoins, pendant l'élaboration de ce chapitre, la notion « États directement intéressés » est l'objet d'un *désaccord* qui, selon le doctorant Marcel Nguini, ne se résout pas adéquatement, ce qu'il fait valoir dans sa thèse de 1956 :

Alors que juridiquement la détermination des "Etats directement intéressés" aurait dû être faite par l'Organisation des Nations-Unies, elle dégénéra en un procédé anarchique par lequel les puissances mandataires, après avoir préparé un schéma d'accord de tutelle pour les territoires autrefois sous mandat qu'elles s'étaient déclarées disposées à placer sous le régime de tutelle, le communiquèrent, par la voie diplomatique normale, aux Etats qu'elles-mêmes retenaient comme directement intéressés. Ainsi, le schéma d'accord pour les territoires camerounais et togolais sous mandat britannique fut envoyé par le Gouvernement du Royaume-Uni, avec l'invitation de formuler ses observations à la France dont les territoires sous-mandat (Cameroun-Togo) étaient limitrophes des siens. Et inversement, la France a négocié avec l'Angleterre, le projet d'accord pour le trusteeship français sur le Togo et le Cameroun.³¹

²⁶ La charte des Nations Unies, un.org/fr/sections/un-charter/chapter-xii/index.html, site consulté le 06.11.18

²⁷ Joseph, R., *op.cit.*, p.95

²⁸ *Idem.*, p.95

²⁹ *Idem.*

³⁰ La charte des Nations Unies, *op.cit.*

³¹ Nguini, M. *La valeur politique et sociale de la tutelle française au Cameroun*, thèse pour le doctorat, Université d'Aix-Marseille, faculté de droit, d'Aix en Provence, 1956, p.13

Le même auteur critique l'Assemblée générale de l'ONU pour ne pas avoir suffisamment rempli sa mission de contrôle « en approuvant les clauses justifiant la politique pratiquée jusqu'ici, par la France à l'égard du Cameroun - politique d'assimilation, d'intégration de plus en plus poussée au sein de la République Française ».³² L'article 4 de l'Accord de tutelle pour le Territoire du Cameroun sous administration française statue que la France « [a]ura pleins pouvoirs de législation, d'administration et de juridiction sur le Territoire et [...] l'administrera selon la législation française, comme partie intégrante du territoire français ».³³ Cet article va aussi être particulièrement critiqué par Um Nyobè, le futur secrétaire général de l'UPC.

Selon l'historien Pierre Kamé Bouopda, le processus international de l'ONU est conduit sans le consentement des populations concernées.³⁴ Pourtant, deux représentants du Cameroun, le Français Louis-Paul Aujoulat et le Camerounais Douala Manga Bell, affirment devant l'ONU que le peuple camerounais consent parfaitement aux accords de tutelle. Aujoulat confirme que :

Nous sommes allés plus loin encore : Nous avons donné à nos projets d'accord une large publicité auprès des populations indigènes. Les textes ont été diffusés officiellement. Ils ont été longuement discutés par les autochtones en réunions publiques.³⁵

Manga Bell affirme que les Camerounais « ont eu connaissance du texte d'accord préparé par la France et qu'ils le trouvent à leur goût ». Il demande ainsi que l'ONU l'adopte « sans modifications ».³⁶ Um Nyobè commente les citations en demandant: « Est-il besoin de dire que le peuple camerounais avait ignoré tout de la préparation des projets d'accords de tutelle [...] et que les deux porte-parole [...] étaient envoyés à l'ONU par le gouvernement français ? »³⁷ Comme nous verrons par la suite, le système de tutelle aura dans les années à

³² Nguini, M., *op.cit.*, p. 15

³³ L'ONU, Accord de tutelle pour le Territoire du Cameroun sous administration française, le 13 décembre 1946, New York, 1947, annexe jointe dans Um Nyobè, *op.cit.*, pp.375-376

³⁴ Bouopda, P.K., *L'indépendance du Cameroun, Gloire et naufrage politique de l'UPC*, l'Harmattan, 2015, p. 19

³⁵ Cité dans Um Nyobè, *Le Problème national camerounais*, *op.cit.*, p. 112

³⁶ Cité dans Um Nyobè, *Idem*. P. 113

³⁷ *Idem*.

venir un impact considérable sur les interactions qui s'évolueront entre l'administration française et les militants camerounais.

L'assemblée locale, l'Union française

En 1946 est créée l'Assemblée représentative du Cameroun (ARCAM) qui sera remplacée par l'Assemblée territoriale du Cameroun (ATCAM) en 1952. Les assemblées sont établies avec les élections en double collège dont le premier est réservé aux citoyens de statut civil français, c'est à dire les Français et les indigènes qui ont le statut civil régi par le code civil français³⁸ Le second collège est réservé aux Africains dotés de statut personnel, qui signifie qu'en pratique « seuls peuvent voter les “notables évolués, titulaires de décorations, fonctionnaires, militaires, commerçants, planteurs, etc...” ». ³⁹ En 1954, l'Assemblée est pour la première fois dirigée par un Camerounais, Paul Soppo Priso, qui succède à Louis-Paul Aujoulat. Cependant, tout le pouvoir appartient au Haut-commissaire et le rôle de l'ATCAM est purement consultatif.⁴⁰

Dans le préambule de la Constitution de la Quatrième République il est proclamé que :

La France forme avec les pays d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de races ni de religions.
Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus.⁴¹

D'après la nouvelle constitution, le Cameroun et le Togo sont des « territoires associés » dans l'Union française, En remplaçant l'ancien empire colonial avec cette union on a voulu mettre « fin à “l'ère coloniale” »⁴² en substituant au « régime autoritaire d'assujettissement »⁴³ un « régime d'association » fondé sur les principes du préambule. Mais comme le général

³⁸ Dore-Audibert, A., *Une décolonisation pacifique, Chroniques pour l'histoire*, Karthala, 2000, p.54

³⁹ Elgey, G., francearchives.fr/commemo/recueil-2006/39444, Site visité le 05.02.19

⁴⁰ Atangana, M., « The End of French Rule in Cameroon », University Press of America, 2010, p. 5

⁴¹ Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, sur conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/preambule-de-la-constitution-du-27-octobre-1946, site consulté le 20.11.18

⁴² Catroux, G., « L'Union française, son concept, son état, ses perspectives. », dans : *Politique étrangère*, n°4 - 1953 - 18^e année, p. 237

⁴³ *Idem.*, p. 234

Georges Catroux énonce en 1953, il existe un écart entre ces principes et l'application qui en est faite. Le préambule postule « un système fédéral régissant des parties égales en droits et en devoirs », alors que « celui qui a été réalisé réserve en fait à la France les prérogatives des pouvoirs exécutifs et législatifs, les autres Etats et pays composants ne possédant que la faculté d'émettre des avis. »⁴⁴ Il explique ce fossé entre la théorie et la pratique en mettant le doigt sur les stades de développement variables des territoires et en argumentant que leurs peuples ne sont pas encore suffisamment évolués pour gérer leurs pays d'une façon satisfaisante. Catroux constate pourtant que « ce régime devra être progressivement amendé [...] et qu'en fin d'évolution le principe d'égalité des droits et des devoirs devra trouver son expression dans une Constitution réformée. »⁴⁵ Catroux avoue aussi que la France est obligée de « poursuivre [...] hardiment la politique libérale », puisque c'est la meilleure « antidote contre les influences de dissociation » et le meilleur moyen d'assurer « vie et durée à l'Union française » dont le rôle surtout de l'Eurafrrique est incontournable militairement et économiquement pour la France.⁴⁶

Les habitants des territoires sous tutelle élisent des représentants à l'Assemblée nationale française, au Conseil de la République et à l'Assemblée de l'Union Française.⁴⁷ A partir de 1946, le Cameroun est représenté par trois députés au Palais Bourbon : Louis-Paul Aujoulat, Douala Manga Bell et Jules Ninine (originaire de Guadeloupe), lesquels sont élus soit au premier, soit au deuxième collège. Catroux écrit que l'«accession à la pleine autonomie, au moins sur le plan des affaires internes, et l'abolition du régime du double collège forment en effet les points principaux du programme de revendications nationalistes que la France ne peut pas se permettre de négliger.»⁴⁸ Au Cameroun, le double collège est employé jusqu' en 1956 quand la promulgation de la loi-cadre Defferre, l'abroge.

La naissance de l'UPC

Depuis les premières réunions du Cercle d'Etude marxiste mentionné au-dessus, les thèmes d'émancipation nationale et économique sont discutés. Donnat explique que dans ces réunions

⁴⁴ *Idem.*, p.245

⁴⁵ *Idem.*, p. 245

⁴⁶ *Idem* pp. 265-266

⁴⁷ Atangana M.-R., *Capitalisme et Nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale*, *op.cit.*, p.88

⁴⁸ Catroux, G., *op.cit.*, p 247

les participants accentuent le statut particulier du Cameroun étant sous mandat de la SdN (bientôt sous la tutelle de l'ONU) et ils soulignent qu'il faut en tirer les avantages possibles.⁴⁹ Après que le Rassemblement démocratique africain (RDA), lié au Parti Communiste Français (PCF), est constitué à Bamako en octobre 1946, le PCF à Paris les « tenait régulièrement au courant » et leur « conseillait de tenter le lancement d'une section camerounaise ».⁵⁰

Le 10 avril 1948 se rencontrent 12 personnes dans «la modeste cour d'un bar en banlieue de Douala »⁵¹ dans le but de créer un mouvement qui va lutter pour l'unité nationale et l'indépendance au Cameroun. L'objectif immédiat de l'UPC est de « grouper et d'unir les Camerounais en vue de leur évolution plus rapide et de l'élévation de leur standard de vie »⁵². Leur choix d'intituler le parti l'Union des Populations du Cameroun, reflète le désir de rassembler la grande diversité de Camerounais, étendus dans toutes les régions sur le vaste territoire du pays. Peu après la naissance du parti, Um Nyobè devient son secrétaire général et Félix Moumié exerce en tant que président. Activement engagé dans le cercle d'étude, dans le syndicalisme initial du pays et fonctionnant comme l'un des vice-présidents du RDA, Um Nyobè est d'emblée la figure de proue du mouvement indépendantiste. « L'UPC obtiendrait l'indépendance » affirme-t-il, « non par les armes, mais dans le calme et dans le cadre de la Charte des Nations Unies »⁵³ Mbembé décrit les modes de travail de cet homme qui « sillonnait villes et villages [...] à pied, en train ou à l'arrière des camions » pour renseigner le peuple, recueillir et écouter leurs doléances et distribuer des tracts d'invitation « à ses propres conférences ».⁵⁴ Il défend ceux qui se disent mal traités par l'Administration, y compris ceux qui ont perdu leur travail à cause de leur opinion politique. Il s'insurge contre chaque tentative de retour au travail forcé, ainsi que contre les interdictions des réunions, et généralement il prend le parti des plus faibles dans la société. En basaa, Um Nyobè sera surnommé *Mpodol*, qui signifie « celui qui porte la parole des siens ».

⁴⁹ Donnat, G. *op.cit.*, p. 150

⁵⁰ *Idem.*, p. 153

⁵¹ Um Nyobè., *Ecrits sous maquis*, avec notes et introduction de Mbembe J.A., L'Harmattan, 1989, p.45

⁵² Um Nyobè., *Le problème national kamerunais*, *op.cit.*, p. 108

⁵³ Cité par Mbembé, J.A., dans Nyobè U.R., *idem*, p. 30

⁵⁴ *Idem.* p.49

Les visites du conseil de tutelle au Cameroun

Selon le chapitre XIII, article 87 de la charte de l'ONU, une des fonctions du conseil de tutelle est de « procéder à des visites périodiques dans les territoires administrés par ladite autorité, à des dates convenues avec elle »⁵⁵. En novembre 1949, une délégation du Conseil de Tutelle, constituée d'un Iraquien, un Mexicain, un Américain du Nord et un Belge, visite Cameroun pour la première fois. Pour l'UPC, l'essentiel est de mettre l'accent sur les inégalités et les injustices que les autochtones subissent. Pour la France, il est indispensable de présenter les projets réussis sous son administration et que les nationalistes attirent le moins d'attention possible. Des adhérents de l'UPC ou d'autres représentants de la population signalent à la Mission que l'application de la législation française restreint le développement du pays vers l'indépendance. Plusieurs requêtes portent sur les thèmes tels que les dysfonctionnements de la justice, du régime fiscal et foncier, l'inexistence d'un code de travail ou l'exigence de l'instauration du suffrage universel et du collège unique.⁵⁶ La Mission, par contre, remarque un « bouillonnement politique surprenant pour un Territoire où l'exercice des droits politiques élémentaires est récent pour les autochtones ».⁵⁷ Et dans le rapport édité après sa visite, la Mission constate, selon *le Monde*⁵⁸, que « les autorités françaises ont donné un essor remarquable à l'économie du territoire; l'éducation politique des populations est en bonne voie. Les services de santé sont bien organisés, mais certains autochtones se plaignent de discriminations raciales dans la hiérarchie du corps médical ».

Les pétitions au Conseil de tutelle

Les visites de la mission de tutelle ont une certaine importance pour que l'UPC puisse faire connaître sa cause auprès de l'ONU, mais les autres actions de lobbying sont probablement plus significatives. Dès la naissance du parti, les upécistes envoient des pétitions à l'ONU, un outil particulièrement employé par les populations sous tutelles. Du Cameroun, elles viennent des individus ou des groupes de tout le territoire et expriment le mécontentement ou l'ambivalence qu'ils ressentent vis-à-vis de la puissance administrative. Des milliers de pétitions éditées par des Camerounais sont adressées à l'office du Conseil de tutelle chaque

⁵⁵un.org/fr/sections/un-charter-xiii/index.html, site consulté le 06.11 2018

⁵⁶ Bouopda, P.K., *op.cit.*, p. 27

⁵⁷ *Idem.*, pp. 26-27

⁵⁸ *Le Monde*, « Une mission du conseil de tutelle de l'ONU au Cameroun », 17.11.1949

année, durant 1954 seulement, 45000 pétitions sont envoyées du Cameroun français et anglais.⁵⁹ Plusieurs Camerounais ont appris par cœur le paragraphe 76 du chapitre XII de la Charte onusienne. L'historienne Meredith Terretta décrit la foi que les nationalistes ont en l'ONU et en sa capacité comme un arbitre des affaires du monde, une confiance qui chute au long des années 1950.⁶⁰ Elle argumente aussi que l'importance que les nationalistes, prêtent aux idées des droits de l'Homme dans leurs pétitions, change au cours de cette période quand ils deviennent de plus en plus désillusionnés. Et d'après Um Nyobè, le Conseil de Tutelle qui examinent les pétitions, « soulevant des problèmes importants [...] se borne pour la plupart des cas [...] soit à déclarer que le Conseil n'a pas à statuer, soit à attirer l'attention des pétitionnaires sur les déclarations faites par l'autorité chargée de l'administration ».⁶¹ Il exprime ainsi une grande déception face au fonctionnement du Conseil de Tutelle, en même temps qu'il souligne que c'est de l'« action légitime » des peuples dépendants, « conforme à la Charte de l'ONU et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, que dépendra l'amélioration de leur sort ».⁶² Bien que la réponse du Conseil de Tutelle aux pétitions soit assez tiède, cet outil de protestation met en évidence la participation politique des groupes marginalisés au Cameroun.

Les audiences de Ruben Um Nyobè devant la Quatrième Commission⁶³

La forme de lobbying la plus importante face à l'ONU est sans doute les discours énoncés directement au sein de l'ONU, par un représentant de l'UPC. En 1952, la Quatrième Commission vote pour l'autorisation de l'audition d'un tel représentant, et fixe la date d'intervention au 22 octobre, au cours de sa 7^e session. L'ATCAM, présidée par Aujoulat, vote immédiatement une « motion de protestation » contre cette décision et sollicite « l'audition parallèle de certains de ses membres »⁶⁴. A Paris, Um Nyobè est empêché d'aller à New York dans le délai prévu à cause de difficultés à obtenir le visa au consulat des Etats Unis, « du côté français on précise que nulle démarche n'a été faite en ce sens au prêt [sic] des

⁵⁹ Terretta, M., « We Had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World : Human Rights, UN Trust Territories, and Africa's Decolonization », dans *Human Rights Quarterly*, Volume 34, Number 2, May 2012, p. 331, publié par The Johns Hopkins University Press

⁶⁰ *Idem.*, p.332

⁶¹ Um Nyobè, *Le Problème national kamerunais*, *op.cit.* p. 111

⁶² *Idem* p.112

⁶³ La Commission de tutelle

⁶⁴ Bouopda, P.K, *op.cit.*, p. 33

autorités américaines.»⁶⁵ Cependant, grâce aux « démarches ardues » et le soutien des « milieux progressistes parisiens »⁶⁶ y compris des personnes telles que Jean Paul Sartre⁶⁷, il part enfin avec Abel Kingué et parle devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale le 17 décembre. Ici, il argumente systématiquement en faveur de la réunification du Cameroun occidental et oriental, considérant que c'est une prémisse pour l'indépendance. Il combat la politique d'assimilation statuée dans l'article 4 des accords de tutelle et il critique les institutions politiques franco-camerounaises et le rôle faible que les autochtones jouent dans celles-ci. Il défend la nécessité de fixer un délai pour l'indépendance en soulignant une résolution faite par l'Assemblée Générale de l'ONU au cours de sa 6^e session, qui invite les autorités administratives «à proposer les délais après lesquels les territoires sous tutelle pourront accéder à leur autonomie ou à leur indépendance. »⁶⁸ Il parle aussi des différentes couches de la population camerounaise, des sanctions administratives auprès des groupes qui soutiennent l'UPC et des encouragements à ceux qui s'opposent au parti. L'audition, ainsi que la résolution adoptée par l'Assemblée générale par la suite est un succès formidable pour l'UPC. Dans la résolution on demande au Conseil de tutelle d'inclure à son ordre de jour l'étude des questions principales soulevées par Um Nyobè et d'en faire un rapport pour sa prochaine session.⁶⁹ A son retour au Cameroun, le secrétaire général du parti nationaliste est accueilli par des masses du peuple.

L'UPC sollicite de nouveau l'audition à la Commission de tutelle en 1953, ce qui lui sera accordée et Um Nyobè traverse les mêmes procédures que l'année précédente. Au début de son exposé devant la Quatrième Commission, il parle des tracasseries qu'il a dû soutenir avant de quitter le Cameroun, pendant les quarante jours à Paris et à son arrivée à New York. Durant toute cette période il a été « “gardé à vue”, comme on disait des punis du régime de l'indigénat dans les colonies françaises»⁷⁰. Il présente les expériences de son mouvement qui ont eu lieu pendant l'année qui vient de s'écouler. Comme les 83 conférences publiques qui ont rassemblé des dizaines de milliers d'auditeurs et le grand enthousiasme avec lequel il est accueilli par les masses de la population. Les descriptions sont pourtant mélangées à un goût

⁶⁵ *Le Monde*, « Informations diverses », 11.11.52

⁶⁶ Um Nyobè, *idem*, p.116

⁶⁷ Deltombe, T., Domergue, M., Tatsitsa, J., *Kamerun!, Une guerre cachée aux origines de la Françafrique 1948-1971* La Découverte, Paris 2011., p. 127

⁶⁸ Um Nyobè, R., « Observation de Ruben Um Nyobè, Secrétaire général de l'UPC, devant la Quatrième Commission », 1952, dans Um Nyobè, *idem*, p. 212

⁶⁹ Bouopda, *op.cit.*, p.38

⁷⁰ Um Nyobè, « Observations devant la Quatrième Commission », 1953, dans Um Nyobè, *idem*, pp 215-226

amer, quand il relève « les mesures d'entrave » prises par l'Administration pour l'empêcher de diffuser sa cause, y compris les résolutions de l'ONU. Il dit qu'on a interdit à sa personne de se tenir à tout lieu public et qu'il a dû supporter des menaces soit à son domicile, soit aux résidences de tournée. Il exprime sa déception, mais peu de surprise, quant à la Mission de Tutelle qui écrit dans son dernier rapport après avoir visité le Cameroun qu'elle n'aperçoit au territoire d'administration française « aucun caractère d'acuité » sur la question « des deux Camerouns ». Et dans ce même rapport, comme dans le rapport annuel du gouvernement français à l'ONU, le délai pour l'accession du Cameroun à son indépendance n'est pas mentionné.

Um Nyobè visite New York et l'ONU une dernière fois en décembre 1954. Cette fois, il réussit d'y aller sans grands obstacles. Il défend les mêmes arguments qu'il a fait dans les auditions les deux années précédentes. Il mentionne Jules Ninine, député représentant le Cameroun dans l'Assemblée nationale et membre de la délégation française à l'ONU, qui a écrit en janvier 1954, que « le comble de l'inconscience », c'est que « l'ONU aurait voulu que fût établi tout de suite un "calendrier" d'indépendance »⁷¹. Trois mois plus tard il aurait déclaré à l'Assemblée nationale que « le mot indépendance est maintenant lancé, nous devons agir vite pour ne pas être pris de court, car le temps en cette matière ne peut jouer que contre nous ».⁷² Um Nyobè déclare qu'on passe ainsi d'une « période d'indifférence à la période des mesures dilatoires [...] dont la tactique actuelle consiste à reconnaître que la fin de tutelle est l'indépendance et à travailler dans le sens contraire pour orienter la politique vers une colonisation sans issue »⁷³. Cela étant dit, il lance des propositions très concrètes pour préparer le Cameroun à l'indépendance, comme la création des organes représentatifs et législatifs, ainsi qu'un conseil exécutif présidé par un Haut-Commissaire des Nations Unies, élu par l'Assemblée générale, assisté par un représentant français, un représentant anglais et des représentants autochtones. Comme auparavant, l'Assemblée générale adopte une résolution qui favorise les réflexions de Um Nyobè dans laquelle entre autre elle recommande aux autorités administratives de « s'attacher à redoubler d'efforts pour créer de nouveaux organes représentatifs de gouvernement et d'administration [...] avec une participation croissante d'éléments autochtones ».⁷⁴ Le Conseil de tutelle adopte aussi une série de résolutions qui

⁷¹ Ninine, J., dans *Marchés coloniaux*, cité par Um Nyobè, dans Um Nyobè, R., *idem*, p. 236

⁷² Dans Um Nyobè, R., *idem*. p. 237

⁷³ *Idem*, p. 238

⁷⁴ « Résolution 858 (IX) de l'Assemblée Générale de l'ONU », citée dans Bouopda, P.K., *op.cit.*, p. 43

sont favorables aux préoccupations de l'UPC comme de constituer, « si possible avant les prochaines élections, un collège électoral unique, sans accorder de privilèges électoraux à aucun groupe de la population »⁷⁵. Comme Pierre Kamé Bouopda le note : « Ruben Um Nyobè peut se réjouir d'être sur la bonne voie. [...] Nul besoin d'envisager une lutte armée pour hâter l'atteinte de l'indépendance ».⁷⁶

Le prélude d'une guerre

Cependant, il n'y a aucun doute qu'aux yeux des autorités françaises, l'UPC est un fauteur de troubles et les auditions de Um Nyobè au cœur de l'ONU, avec toute l'attention qu'il attire du monde international, sont surtout très provocatrices. Il semble évident que du côté français on ne souhaite négocier ni avec des militants indépendantistes, ni réellement avec l'ONU pour la simple raison que leurs intentions ne sont pas compatibles avec l'idée d'incorporer le Cameroun dans l'Union française. A propos de l'UPC, P-A Martel écrit dans *le Monde* en juin 1954:

C'est un fait en tout cas qu'elle inquiète les autorités, et nul observateur ne m'a assuré qu'il faille la considérer à la légère. Son influence est grande à Douala et sur l'autre rive du Wour ; elle effleure la région de Yaoundé mais s'étend largement plus au sud. On estime que les fonctionnaires africains, même s'ils se gardent de l'affirmer ouvertement, sont dans leur ensemble acquis à l'Union des populations du Cameroun. Les moyens dont on use pour faire obstacle à ce parti ne sont peut-être pas toujours des plus efficaces : interdictions, brimades, ont souvent un effet tout différent de celui qu'on escomptait ; ressusciter des personnages déconsidérés apparaît assez dérisoire. M. Soppo Priso sera-t-il amené à s'opposer à l'Union ? On le pense généralement, bien qu'il ait bénéficié de son soutien lors de sa réélection à Douala, en février dernier. La poussée de l'Union est une menace certaine pour l'équilibre politique du Cameroun.⁷⁷

Les changements politiques que les upécistes aspirent à lancer au Cameroun ne sont certainement pas qualifiés avantageux pour « l'équilibre politique » tel qu'il est considéré par la puissance administrante. Quand Um Nyobè rentre au territoire en mars 1955 après sa dernière visite à New York, le climat pour les militants nationalistes s'est endurci. Depuis fin décembre, Roland Pré est le nouveau Haut-Commissaire français au Cameroun après André Soucadaux. Il a comme ambition d'éradiquer l'UPC et de renforcer les moyens pour y réussir. « Roland Pré a considéré l'économie comme l'essentiel et il a regardé l'UPC comme un

⁷⁵ « Rapport du Conseil de tutelle, Nations Unies, 10^e session », cité dans Bouopda, P.K., *idem*, p. 45

⁷⁶ Bouopda, P.K. *idem*.

⁷⁷ Martel, P.-A., « Au delà des vieilles querelles surgissent de nouvelles préoccupations », *le Monde*, 26.06.54

frein »⁷⁸ énonce l'homme qui deviendra le Haut Commissaire subséquent, Pierre Messmer, quelques dizaines d'années plus tard. Pré va employer deux moyens principaux pour arriver à ses fins. Il va mener une politique ultra-agressive et intensifier la chasse contre le communisme laissant entendre que l'UPC est un mouvement subordonné au communisme international et ainsi multiplier les perquisitions, les interdictions de réunions, les arrestations et autres formes de harcèlement.⁷⁹ Et il va introduire des réformes qui peuvent être regardées comme un instrument pour aller à la rencontre des demandes onusiennes et rendre les revendications upécistes moins plausibles. Le changement de Haut Commissaire est un déclencheur qui fait monter les mécontentements dans plusieurs couches de la société, aussi chez les Blancs qui voient une menace dans « l'africanisation qui s'amorce ».⁸⁰ L'UPC a le vent en poupe et rallie des mécontents à Douala dans l'Ouest et dans une grande partie du Centre, en même temps qu'un front anti-upéciste encouragé par l'Administration se consolide.⁸¹ A Pâques cinq vicaires de l'Eglise catholique mettent en garde sa congrégation contre l'UPC et sa soi-disant affection au communisme athée.

Une « Proclamation commune pour la fin du régime de tutelle »⁸², signée en avril par le Bureau de l'USCC, le Bureau du Comité directeur de l'UPC, ainsi que par des représentants de ses mouvements affiliés, la Jeunesse Démocratique du Cameroun (JDC) et l'Union démocratique des femmes camerounaises (UDFC), donne un motif renforcé pour chasser les militants nationalistes. Dans la proclamation on propose des élections avant le 1^{er} décembre pour installer une Assemblée nationale constituante. En outre, on dénonce ardemment les aspirations de l'Administration et notamment de Roland Pré pour leur sabotage de toute initiative des nationalistes et des recommandations de l'ONU. Le document est donc une forte critique de la politique française, en soulignant que ce « n'est pas un mot d'ordre insurrectionnel, mais l'expression normale d'une aspiration dont personne ne doute plus ni de l'actualité, ni de la vitalité ». ⁸³ La proclamation encourage la vigilance absolue pour éviter que le sang coule comme on l'a vu en Indochine et au Madagascar.

⁷⁸ Messmer, P., dans le film *Autopsie d'une pseudo indépendance*, film écrit et réalisé par Gaëlle le Roy et Valerie Osouf, France, 2008

⁷⁹ Gaillard, P., *op. cit.*, p.200

⁸⁰ *Idem.* p. 201

⁸¹ *Idem.*, p. 202

⁸² Dans Um Nyobè, *Le Problème national kamerunais*, *op.cit.* pp 306-317

⁸³ *Idem.*, p. 307

Les émeutes de mai 1955, l'UPC en clandestinité

Les émeutes éclatent pourtant vers la fin de mai 1955, après quelques mois avec des tensions qui ne cessent d'augmenter. Malgré les alertes du danger des répressions sanglantes, l'insurrection est incitée par les mots d'ordre de l'UPC, selon les versions officielles⁸⁴. Dans plusieurs lieux au sud du territoire, les incidents ont pour conséquence, selon le bilan officiel, une vingtaine de morts, plusieurs dizaines de blessés et quelques centaines d'arrestations. 85 mandats d'arrêt sont lancés contre des militants upécistes en fuite. Pendant les émeutes, un incendie a détruit l'office de la direction de l'UPC qui se divise maintenant en deux fractions. Le président Felix Moumié, le vice-président Ernest Ouandié et Abel Kingué se sont enfuis à Kumba au Cameroun britannique, tandis que Um Nyobè s'est réfugié au maquis près de son village natal à Sanaga-Maritime. Le 13 juillet, en s'appuyant sur une loi de 1936⁸⁵, le gouvernement français promulgue un décret qui interdit l'UPC et les mouvements affiliés.

Pour l'UPC, les émeutes, les poursuites, les harcèlements et enfin l'interdiction constituent un coup majeur, mais au maquis, Um Nyobè ne reste pas inactif. Il se tient au courant, écrit, et fait de son mieux pour organiser les masses de la région. Il met particulièrement le doigt sur l'importance de ne pas être naïf, que les « mûrs ont des oreilles » et qu'il faut choisir ses mots méticuleusement dépendant de l'auditeur. Pendant l'année qui suit, des centaines de comités de base et des dizaines de comités centraux sont mis sur pied dans la région entre Douala et Yaoundé.⁸⁶ L'Administration se rend rapidement compte que le mouvement nationaliste n'a pas désarmé et que « les petites réunions continuent en brousse ».⁸⁷ Quand la mission de visite de l'ONU arrive au territoire en novembre 1955, Um Nyobè espère qu'elle enquêtera sérieusement sur les événements de mai.⁸⁸ Pendant sa tournée, la mission rencontre des groupes de paysans ou d'autres manifestants avec des pétitions, et une banderole rappelle la mission les points de vue principaux de l'UPC.⁸⁹ Toutefois, plusieurs arrestations sont opérées et les autorités françaises ont fait comprendre à l'ONU, comme à la mission de visite, qu'un mouvement hors de la légalité doit nécessairement aussi être hors du jeu onusien. C'est ainsi

⁸⁴ *Le Monde*, « Un mouvement concerté suscite des émeutes au Cameroun », 30.05.55

⁸⁵ Le service public de la diffusion du droit, « Loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées ». legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071030&dateTexte=20090327, site visité le 20.03.2019

⁸⁶ Mbembe, A., *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, Karthala, 1996, p.781 (livre électronique)

⁸⁷ *Idem*, p.782

⁸⁸ Bouopda, P.K., *op.cit.*, p. 52

⁸⁹ Mbembe, A., *idem*, pp. 779-780

qu'une nouvelle audition devant la quatrième commission sollicitée par l'UPC, d'abord est acceptée, mais sera plus tard refusée. Il semble que les violences meurtrières « paradoxalement » ont « resserré les liens entre les puissances administrantes du Cameroun et les instances de tutelle des Nations Unies ».⁹⁰

La loi-cadre et le Courant d'union nationale

En avril 1956, Pierre Messmer remplace Roland Pré comme Haut commissaire au Cameroun. Une nouvelle loi, dite la loi-cadre Defferre, nommée d'après le ministre d'outre-mer dans le nouveau gouvernement de Guy Mollet, est en préparation en métropole. Un journaliste dans *le Monde* demande : « cette loi, sera-t-elle en mesure de consolider la communauté vacillante France-Afrique ? »⁹¹ Le ministre énonce que le gouvernement, avec la loi-cadre « déclare qu'il n'est pas question pour nous de partir, mais, au contraire, de rendre plus cordiale et plus profonde notre entente avec les populations ».⁹² La loi, qui vise à rejeter « l'idée inexacte » que le Parlement français « ne s'occupe des peuples d'outre-mer que quand le sang coule »⁹³, introduit enfin le suffrage universel et le collège unique au Cameroun. Avec la loi-cadre, un nouveau Haut Commissaire et l'UPC en clandestinité, le nationalisme, « longtemps considéré comme le masque du communisme, et le fait d'une minorité d'excités, devient comme par magie un fait naturel, évident, accepté ».⁹⁴

Dans le vide politique qui est créé dans l'absence de l'UPC, d'autres acteurs reprennent les idées principales du mouvement nationaliste. Paul Soppo Priso, président de l'ATCAM et conseiller de l'Union française, lance en juin le Courant d'union nationale et rassemble des personnalités d'autres partis, y compris de l'UPC, comme le médecin Mathieu Tagny.⁹⁵ Avec la collaboration des upécistes,⁹⁶ le parti développe un programme où il préconise le principe d'indépendance et de réunification, l'amnistie des détenus après les émeutes de mai, ainsi que la légalisation de l'UPC. Le parti incite également les Camerounais à boycotter les scrutins à

⁹⁰ Bouopda, P.K., *idem*, p. 53

⁹¹ *Le Monde*, « La loi Defferre, dernière chance de la France en Afrique? », 17.03.56,

⁹² Defferre, G., « Prouvons que nous savons agir autrement que sous la contrainte des événements déclare M Gaston Defferre », *le Monde* 23.03.56

⁹³ *Idem*.

⁹⁴ Deltombe, T. *et al*, *op.cit.*, p. 204

⁹⁵ Gaillard, P., *op.cit.*, p. 210

⁹⁶ Um Nyobè, *Ecrits sous maquis*, *op.cit.*, p. 180

venir, dans le cas où ces revendications ne sont pas acceptées par les Autorités. Cette coopération est pour Um Nyobè une tentative d'éviter le recours à la révolte armée.⁹⁷ Vite perçu comme un cheval de Troie de l'UPC, l'Administration se charge à torpiller cette stratégie.⁹⁸ « C'est un courant fort qui ne doit pas exister et nous ne pouvons réussir à réaliser nos projets que si nous pouvons espérer une division entre les personnalités ou Mouvements qui y font bloc », peut-on lire, selon Um Nyobè, dans un document daté de mois d'août, signé GD et PM.⁹⁹ Aucune des conditions lancées par le parti sont remplies lorsque, pendant un congrès au début de novembre, le parti recommande pour autant, de participer aux élections prévues le 23 décembre. C'est une grande déception aux yeux de Um Nyobè qui considère qu'au nom de cette réunion on convie le peuple « aux élections pour offrir le Kamerun en cadeau de Noël à l'empire colonial français ».¹⁰⁰ Dans la perspective du maquisard, la loi cadre et les élections font partie d'un jeu politique où le but est d'intégrer le Cameroun dans l'empire français. Si la puissance coloniale va parvenir à ce but, il est fondamental que l'UPC reste sur la touche.

Le Comité national d'organisation (CNO)

Au sein de l'UPC, Um Nyobè est considéré comme un des nationalistes modérés, tandis que Moumié, Ouandié et Kingué sont caractérisés comme plus radicaux n'ayant pas toujours soutenu les idées du secrétaire général. Un exemple d'un désaccord dans la direction du mouvement, est quand ce dernier propose de se rallier au parti du Soppo Priso, homme politique peu fiable et trop influé par l'Administration. Deux autres upécistes modérés, Mathieu Tagny, leader régional à Yaoundé et Jacques N'Gom tentent, durant une session élargie du comité directeur tenue au Cameroun britannique en novembre, de renverser le trio de Kumba, pour renouveler la direction du parti, mais sans y réussir. Le résultat est que N'Gom est expulsé du parti, soupçonné d'être influencé par l'Administration avec le rôle « de pousser Um Nyobè à opérer un “repli stratégique”¹⁰¹. C'est à dire le persuader de faire un revirement pour coopérer avec les Autorités. Par la suite de cet incident, une fraction

⁹⁷ Mbembé, A., *op.cit.*, p.786

⁹⁸ Bouopda, P. K., *op.cit.*, p. 56

⁹⁹ Cité par Um Nyobè, *idem*, GD et PM peuvent être les initiales de Gaston Defferre et Paul Messmer, p. 182

¹⁰⁰ Um Nyobè, *idem*, p. 176

¹⁰¹ Mbembe, A., *idem*, p. 794

minoritaire de l'UPC suit plus volontairement les pas de Soppo Priso, tandis que la réaction de l'aile de Kumba est de se radicaliser.¹⁰²

Après avoir échoué à pousser Soppo Priso et son union nationale à boycotter les élections, il ne reste pour Um Nyobè, selon Mbembe, que deux voies à poursuivre : « La reddition pure et simple » ou « l'alternative aléatoire de la radicalisation, à laquelle le poussait l'aile de Kumba et qu'avaient intérêt à voir mettre en œuvre tous ceux qui redoutaient le retour de Um sur la scène publique. »¹⁰³ Mbembe souligne l'aspect aléatoire, car au sein de l'appareil upéciste, ce choix n'était guère préparé. Pendant une « rencontre nationale » les 2 et 3 décembre dans la subdivision d'Eséka, on décide « l'application de mesures de coercition »¹⁰⁴, à mettre en œuvre à partir du 18 décembre. On crée parallèlement le Comité national d'organisation (CNO) qui s'appuie sur le système d'organisation d'UPC, en ajoutant la formation des groupes paramilitaires et la régulation de la violence. Une des vocations premières du CNO sera d'isoler et de dénoncer des « valets », c'est à dire ceux qui collaborent avec les « colonialistes », et en tout premier lieu d'empêcher la tenue des élections dans la Sanaga-Maritime.¹⁰⁵ Dans les secteurs qui sont construits avant les élections, les ordres donnés sont plus ou moins les mêmes :

[E]mpêcher les gens de voter, brûler les cases de ceux qui, malgré les injonctions, le feraient ; le faire systématiquement pour le cas des opposants notoires à l'UPC et qui collaboraient étroitement soit avec la gendarmerie et les services de renseignement, soit avec l'Administration pour mettre en péril la vie des upécistes ; faire sauter les ponts de la route de Ngambé ; assassiner les « valets » les plus dangereux.¹⁰⁶

Mbembe décrit comment ces ordres sont suivis différemment par chaque secteur, dès la nuit de 17 décembre. Plusieurs équipes refusent d'appliquer les consignes dans leur intégralité, mais aux lieux stratégiques en Sanaga-Maritime, des câbles électriques, lignes téléphoniques, des routes et des chemins de fer sont coupés. Deux candidats aux élections, Dr Charles Délangué et Samuel Mpouma sont assassinés et selon Bouopda, ils partagent le destin avec presque une centaine de personnes au total au cours de cette période.¹⁰⁷ Les insurrections sont

¹⁰² *Idem.*, p. 795

¹⁰³ *Idem.*, p. 798

¹⁰⁴ *Idem.*, p. 801

¹⁰⁵ *Idem.*, pp.801-802

¹⁰⁶ *Idem.*, p. 804

¹⁰⁷ Bouopda, PK, *op.cit.*, p.57

sévèrement réprimées. Une « zone de maintien de l'ordre » est constituée pour environ deux mois. Un commando de parachutistes, des bataillons de tirailleurs et des pelotons de gardes sont en place avant le 23 décembre. Deux jours après les élections, les troupes rapportent « quelques morts et blessés parmi les émeutiers »¹⁰⁸, Um Nyobè décrit une situation de guerre où des villages entiers sont incendiés et des hommes, des femmes et des enfants sont froidement assassinés par les forces de l'ordre et « pourrissent dans les brousses ».¹⁰⁹

Elections, le jeu de l'ONU continue, l'UPC interdite en zone britannique

Les élections se déroulent malgré tout, sauf au pays bassa qui est au centre des insurrections. Pourtant le taux de participation ne dépassent pas 50% sur l'ensemble du territoire et tombent à 22% à Douala,¹¹⁰ ce qui montre que les incidents récents ont eu un certain effet sur la volonté de participer aux élections. André-Marie Mbida sera le nouveau Premier ministre, Amadou Ahidjo du Nord sera vice-premier ministre et ministre de l'intérieur. Soppo Priso et son parti constitueront l'opposition parlementaire. Messmer rassure la presse métropolitaine que la nouvelle Assemblée, « est animée dans l'ensemble d'une sincère volonté de coopération avec la France »¹¹¹ Quelques mois plus tard, dans l'éditorial de son journal hebdomadaire *l'Opinion du Cameroun*, dr Bebey-Eyidy, qui n'est pas membre de l'UPC, mais pourtant un proche allié de Um Nyobè, écrit :

Plutôt que de provoquer la détente espérée par le vote d'une loi d'amnistie, nos dirigeants choisirent de précipiter des élections dont l'impopularité ne faisait pas le moindre doute, à priori. Les abstentions massives et le déroulement tragique des ces élections furent une preuve de plus que la « maladie camerounaise » n'est pas une vue de l'esprit, mais une triste réalité.¹¹²

Et devant la tribune de la commission de tutelle à New-York, le jeu continue. Quand le pétitionnaire, M Ntumazah, originaire de Cameroun britannique se présente comme le porte-parole de l'UPC, le délégué de la France, Robert Bargues, quitte la salle, « faisant valoir que l'Union était une organisation légalement dissoute en zone française depuis juillet 1955 ».¹¹³

¹⁰⁸ Deltombe, T., *et al, op.cit.*, p.214

¹⁰⁹ Um Nyobè, R. *Écrits sous maquis, op.cit.*, p. 186

¹¹⁰ Deltombe, T et al. *idem.* p. 218

¹¹¹ *Le Monde*, 07.01.57

¹¹² Bebey-Eyidi, M., *L'Opinion du Cameroun*, Douala, 17.06.57, ANOM

¹¹³ *Le Monde*, 20.02.57

Et la France peut, selon *le Monde*, se réjouir du soutien moral de « tous les membres » du conseil de tutelle qui, « à l'exception du délégué soviétique, ont félicité le gouvernement français des réformes prévues par le nouveau statut du territoire ». ¹¹⁴ Et Messmer note qu'on « remarquera enfin que l'UPC se détourne de l'ONU dont elle avait jadis, cherché à faire une machine de guerre contre les puissances administrantes. [...] Sa déception vient sans doute de l'accueil favorable fait, par la Commission des tutelles, au nouveau statut. » ¹¹⁵ Le nouveau statut qui met en valeur la loi cadre, implique entre autre que l'ATCAM devient l'ALCAM (l'Assemblée législative camerounaise) et que le « Territoire sous tutelle » devient « Etat sous tutelle ».

Pendant la première moitié de 1957, les autorités françaises interviennent auprès des autorités en zone britannique pour que ces derniers durcissent le ton vis à vis l'UPC. Ce qui entre autres résulte à « une vague de perquisitions dans les sièges locaux de l'UPC, dans le but d' « apporter des preuves [...] que l'UPC est un parti communiste. « » ¹¹⁶ Et le 4 juin, l'UPC est interdite de la zone britannique et treize leaders du parti sont expulsés. Moumié, Oandié et Kingué s'installent d'abord à Khartoum, puis au Caire avec le soutien du Président Gamal Abdel Nasser.

Zone de pacification (ZOPAC) en Sanaga Maritime, l'assassinat de Um Nyobè

Vers la fin de l'année 1957 les troubles en Sanaga Maritime sont loin d'être contrôlés et les Autorités y installent une « zone de pacification » où l'un des moyens pour contrôler la population est de la regrouper le long d'axes routiers, ce qui donne aussi l'occasion de déceler les suspects et les agitateurs. Cela facilite également la possibilité de poursuivre les maquisards et de fournir « tout renseignement sur l'activité et l'organisation du maquis ». ¹¹⁷ La répression militaire inclut aussi l'emploi des milices d'autodéfense qui forcent les villageois à s'engager dans une contre-guérilla. En plus « l'action psychologique », déployée auprès de la population, signifie qu'on mène une vaste propagande et contre-propagande pour « dépolitiser

¹¹⁴ *Idem*, 11.04.57

¹¹⁵ Messmer, P., lettre au ministre d'outre-mer, 30.07.1957, ANOM

¹¹⁶ « Recueil mensuel de renseignements intérieurs », mars 1957, p.7 (ANOM, Aff-Pol 3322), cité dans Deltombe *et al*, *op.cit.*, p. 239

¹¹⁷ Mbembe, A., *op.cit.*, p. 823

et transformer les nationalistes en simples terroristes sans foi ni loi »¹¹⁸ et qu'on essaye de substituer à l'idéologie upéciste une conception «raisonnable et saine [...] pour concourir à l'édification d'une nation camerounaise moderne ».¹¹⁹ Une des activités dans ces circonstances est de projeter des « films pédagogiques » tel que *Képi bleu*¹²⁰, qu'on utilise aussi en Algérie. Des slogans tels que « UPC=tsé-tsé » ou «En forêt se cachent la bête féroce et l'homme criminel »¹²¹sont diffusés dans la région.

Malgré les efforts de stratégie psychologique pour effacer l'idéologie upéciste de la mémoire collective, les idées du mouvement nationaliste ne se laissent pas éliminer. Le nouveau Haut Commissaire, Xavier Torrè, constate en mai 1958 que « si une consultation populaire avait pu suivre le travail effectué en Sanaga-Maritime, l'UPC aurait récolté 90% des voix».¹²² On constate aussi qu' « il n'est pas possible de s'attaquer directement au personnage de Um Nyobè, dont le mythe est le point fort de la propagande adverse ».¹²³ En d'autres mots, pour aller jusqu'au bout dans la lutte contre les insurgés nationalistes, ce sont finalement les opérations militaires qui comptent. Et à travers une de ces opérations, on va traquer celui qui est à la fois l'incarnation de l'UPC et le mythe du nationalisme, et qui sera considéré prophète et martyr dans l'histoire de l'indépendance camerounaise. Ruben Um Nyobè est assassiné le 13 septembre 1958 au maquis, fusillé dans le dos par un tirailleur d'une force française. Symboliquement, d'après la volonté des autorités d'effacer la mémoire du grand leader politique, son corps sera immergé dans un bloc massif de béton avant d'être enfoui dans le sol. Une brève cérémonie dans laquelle on exige des gens qu'ils s'abstiennent de toutes lamentations, ne respecte évidemment pas les rites funéraires traditionnels.¹²⁴

La dernière bataille de l'ONU

Après avoir fait l'expérience de quelques inconvénients avec Mbida comme Premier ministre, l'administration choisit de le remplacer par Ahmadou Ahidjo au cours de février 1958. Le

¹¹⁸ Deltombe *et al*, *op.cit.*, p.258

¹¹⁹ « Action psychologique menée auprès de la masse contre l'UPC en 1958 par l'Administration », cité dans Mbembe, *op.cit.*, p. 852

¹²⁰ Deltombe *et al*, *idem*, p. 275

¹²¹ *Idem*, p. 264

¹²² *Idem*, pp 276-277

¹²³ Mbembe, A., *op.cit.*, p. 860

¹²⁴ *Idem.*, p. 29

nouveau chef du gouvernement est soigneusement désigné par les autorités françaises. Maurice Delauney, chef de la région bamiléké et proche de Messmer, s'exprime ainsi 60 ans plus tard:

Ahidjo avait été repéré comme un garçon pas mal, intelligent, ouvert et désireux de progresser. Et donc on peut dire que c'est l'administration coloniale qui a mis Ahidjo en avant. A partir de ce moment-là, évidemment, on les a fait demander de tout mettre en œuvre pour que Ahidjo soit élu, il a été élu.¹²⁵

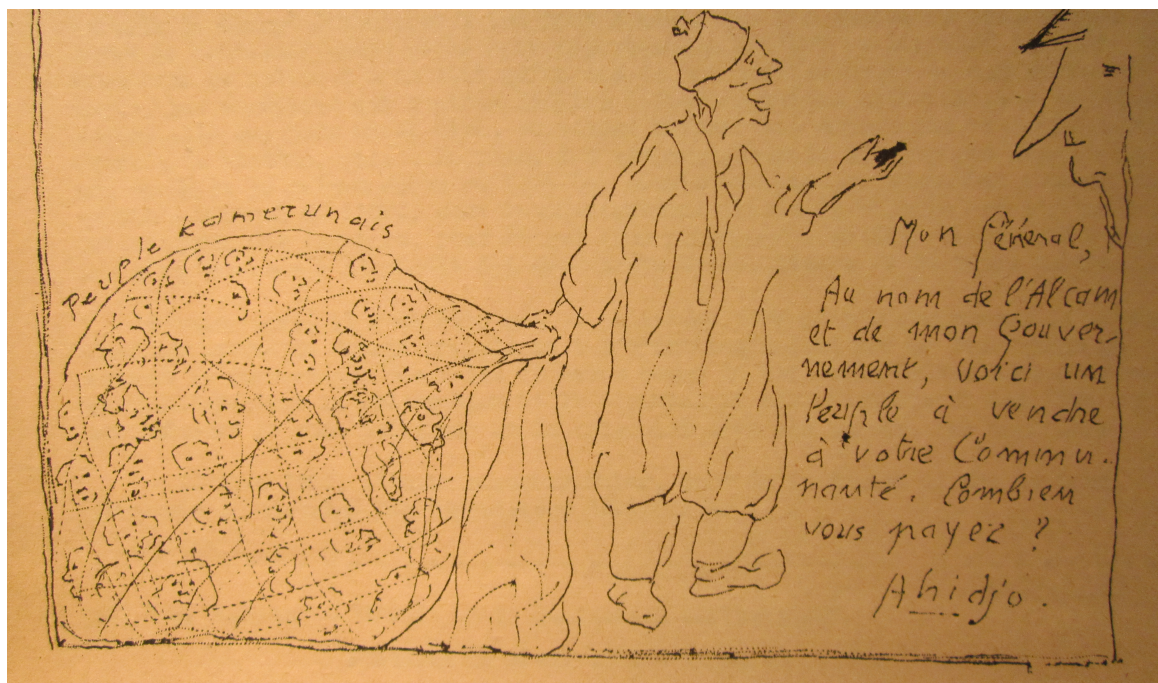
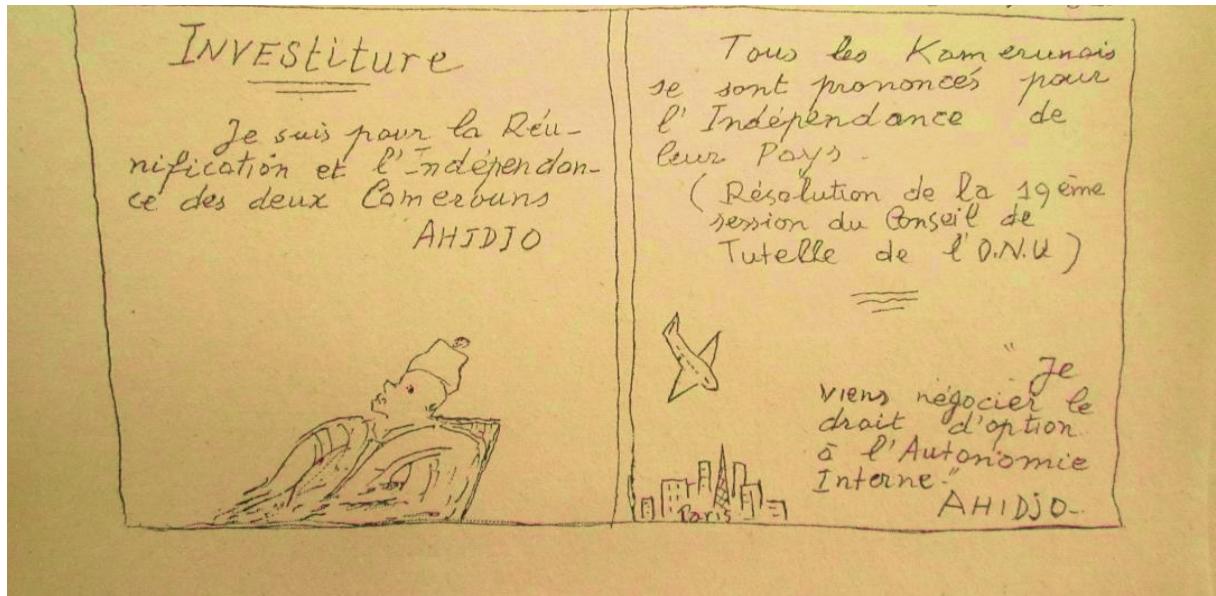
En août, Ahidjo rencontre Charles de Gaulle qui vient de retourner au pouvoir avec le but de résoudre la crise d'Algérie. Et après la mort de Um Nyobè en septembre, les événements semblent s'accélérer. Déjà en octobre, on trouve que le moment est venu pour se préparer à l'indépendance du Cameroun, ce qu'une résolution de l'ALCAM demande pour le 1^{er} janvier 1960. Une ordonnance du gouvernement français confirme l'accord entre les deux pays¹²⁶ et devant l'ONU, le délégué français Jacques Kosciusko Morizet précise le 28 octobre, que la levée de la tutelle logiquement aura lieu « après consultation des populations camerounaises sous le contrôle de l'Organisation des nations unies »¹²⁷. Mais Kosciusko Morizet s'est trop précipité et il s'avère que les autorités françaises et camerounaises préférèrent que la tutelle se lève sans de nouvelles élections qui sont contrôlées par l'ONU. L'indépendance est brusquement devenue une chose urgente pour ceux qui l'ont combattue, et Ahidjo déclare deux semaines plus tard qu'il ne tolère pas que « des manœuvres dilatoires » retardent l'indépendance.¹²⁸ Et ironiquement, Ahidjo, le futur Président du Cameroun jusqu'en 1982, deviendra « le père de l'indépendance ».

¹²⁵ Delauney, M., dans le film, *La Françafrique, La raison d'Etat*, (20 :15), réalisé par Patrick Benquet, 2010

¹²⁶ Gaillard, P., *op.cit.*, p. 22

¹²⁷ Cité dans Gaillard, P., *idem*, p. 229

¹²⁸ *Idem*.



Figures 1.1 et 1.2

Illustrations du *Patriote Kamerunais* (voir chapitre 2) numéro 2, septembre 1958, ANOM

Une mission de tutelle visite le Cameroun oriental pour la dernière fois en novembre 1958. Il y a bien un incident dès son arrivée à Yaoundé, avec quelques centaines de manifestants¹²⁹, mais dans son rapport la mission ne signale que la prospérité et soutient la déclaration du Premier ministre. Or, pour les militants upécistes en exil, il est clair que soit il est question d'une indépendance réelle qui suivra des élections libres et contrôlées, dans lesquelles l'UPC participera, soit il est question d'une indépendance fantoche où le régime en place depuis les élections douteuses en 1956, restera au pouvoir. Pendant février 1959, au sein des Nations unies, Ahidjo et les délégués français, avec des talents diplomatiques, réussissent devant l'Assemblée générale de convaincre la majorité, que l'accession à l'indépendance peut se dérouler sans des consultations populaires. Et avec cette décision, l'ONU signale nettement qu'elle soutient un gouvernement pro-occidental qui restera docile aux intérêts français. Au Caire les dirigeants de l'UPC annoncent de leur côté, que « “la révolution continuera au Cameroun” aussi longtemps que l'indépendance réelle de ce pays ne sera pas atteinte. »¹³⁰

Le Cameroun atteint l'indépendance solennellement le 1^{er} janvier 1960 comme prévu, avec Ahidjo, comme le chef de l'État et on peut lire dans *le Monde* : «Il semble néanmoins peu probable qu'après quarante ans d'excellente administration française le gouvernement de Yaoundé ne souhaite pas conserver avec Paris des liens particuliers. »¹³¹ Cependant, les insurrections ainsi que la répression, graduellement déplacées de Sanaga Maritime au Bamileké au sud-ouest de Cameroun oriental, continuent jusqu'au début des années 1970.

¹²⁹ *Le Monde*, « Incidents à Douala pour l'arrivée de la mission de l'ONU », 28.11.58

¹³⁰ *Le Monde*, « L'UPC: La révolution continuera au Cameroun », 22.06.59

¹³¹ *Le Monde*, « Le Cameroun au seuil de l'indépendance », 16.04.59

2. Les étudiants nationalistes camerounais en France

On peut affirmer sans risque de se tromper qu'aucun responsable politique des métropoles coloniales ou des colonies n'a ignoré, dans ses projets politiques, les mouvements d'étudiants africains, que ce soit en les acceptant, en les rejetant, ou en les «noyautant» pour les intégrer au parti en place ou les affaiblir.¹³²

Dans ce chapitre le but est de montrer le rôle que les étudiants camerounais en France jouent pour la lutte upéciste. J'ai voulu mettre en évidence les activités upécistes menées sur la terre française et à travers les renseignements des Archives nationales d'outre-mer (ANOM), j'ai pu observer que les étudiants camerounais à ce propos sont les contributeurs principaux. Nous verrons que malgré les directives administratives qui découragent les étudiants camerounais de s'engager politiquement, plusieurs parmi eux le font tout de même. Par le biais des syndicats universitaires et des comités de base upécistes peu à peu établis en France, de nombreux étudiants camerounais s'engagent politiquement. L'engagement et les activités des étudiants en faveur de la cause nationaliste se manifestent par la participation à divers congrès internationaux, par l'organisation des manifestations anticolonialistes, par l'organisation des réunions, par des délégations à l'ONU, par l'accueil des leaders upécistes au transit en métropole et par une activité journalistique. Cet engagement augmente la possibilité d'avertir l'opinion française et internationale sur les problèmes au Cameroun et la contribution devient encore plus cruciale après l'interdiction de l'UPC au pays. Puisque le décret du 13 juillet 1955 ne s'applique pas en métropole, les étudiants camerounais en France ont un rôle significatif dans la diffusion d'information venant des maquisards et des upécistes en exil.

Politique ou apolitique ?

Au cours des années 1950, le nombre d'étudiants venant des colonies françaises en Afrique pour étudier en métropole, augmente. Il y a trois cents étudiants camerounais en France en 1953 et huit cents en 1956¹³³. Ces étudiants sont une expression de la « camerounisation des cadres »¹³⁴ au pays. Pour augmenter la participation des autochtones dans l'administration, il faut éduquer une élite, compétente de coopérer avec les autorités françaises. Un impératif est

¹³² L'Unesco, *Le rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975*, UNESCO/L'Harmattan, 1994, p. 7

¹³³ Deltombe *et al*, *op.cit.*, p. 188

¹³⁴ *Idem*, p. 187

cependant que ces étudiants ne s'égarèrent pas dans le monde hors des études et surtout pas en s'engageant en politique. Jean-Martin Tchaptchet décrit « l'idéologie de l'apolitisme »¹³⁵ qu'il connaissait déjà avant son arrivée en France. La politique est ce qui diffère au discours colonial et « une activité fort déconseillée parce que, prétendait-on, mauvaise, subversive et dangereuse. »¹³⁶ Par conséquent, les jeunes venant de l'Afrique pour faire leurs études en France ont souvent peur d'être entraînés dans ce domaine inconnu.

Louis-Paul Aujoulat, médecin et député puissant au Cameroun joue aussi un rôle considérable pour les étudiants camerounais en métropole. Dans son appartement parisien il les réunit régulièrement et leur donne des conseils, conformes à sa position dans l'administration coloniale et dans l'Église catholique. Plusieurs futurs hommes politiques camerounais font partie de ce « village africain dont il est l'épicentre »¹³⁷. Selon l'historien Simon Nken, il était « l'homme de l'ombre » et « le cerveau de la politique »¹³⁸ au Cameroun, mais son mot d'ordre est clair en ce qui concerne les étudiants camerounais : la politique et les études ne sont pas compatibles.

Malgré les conseils précis, l'intérêt politique se réveille incontestablement pour certains étudiants en métropole dans la rencontre avec les autres étudiants, les associations estudiantines, les bulletins, la littérature, la radio et le cinéma. De plus, la nouvelle conception de son pays natal en le regardant à distance donne une autre perspective du monde. Le tribalisme du pays devient peut-être moins important, la liberté et les mêmes droits aux Africains qu'aux Européens deviennent des principes fondamentaux.

L'Union nationale des étudiants kamerounais (UNEK)

L'Association des étudiants camerounais de France (AECF) est fondée à Paris en juillet 1946, avec l'étudiant en médecine Bebey-Eyidi¹³⁹ comme son premier président. Considérant le « vaste mouvement » au Cameroun qui préconise la réunification des territoires sous l'administration française et britannique, on décide en 1951 d'intégrer les compatriotes qui

¹³⁵ Tchaptchet, J-M, *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire, Récit Autobiographique*, L'Harmattan, 2006, p. 98

¹³⁶ *Idem*

¹³⁷ Deltombe *et al*, p. 189

¹³⁸ Simon Nken, dans l'émission, *Invité de l'histoire*, « Dr Louis Paul Aujoulat : L'apôtre de la tutelle française au Cameroun (1935-1956) » sur [dailymotion.com/video/xxo7bc](https://www.dailymotion.com/video/xxo7bc), site consulté le 20.03.2019

¹³⁹ Bebey-Eyidi sera plus tard le médecin de Um Nyobè et rédacteur du journal *L'Opinion du Cameroun*, voir aussi chapitre 1, p. 27

font leurs études en Grande-Bretagne¹⁴⁰. Le nom approprié devient alors l'Association des étudiants camerounais (AEC). C'est un acte symbolique qui souligne la prise de conscience du deuxième grand but de l'UPC : la réunification des deux parties du Cameroun. En 1954, l'AEC s'incorpore à la Fédération des étudiants d'Afrique Noire en France (FEANF), « vaste mouvement pro-communiste et nationaliste »¹⁴¹, selon le Ministère de l'Intérieur, qui englobe toutes les associations d'étudiants africains en France. Le congrès de l'AEC décide en 1956 d'ériger l'association en Union nationale des étudiants camerounais (UNEC). En 1958, l'union regroupe presque la totalité d'étudiants camerounais faisant leurs études en France. La même année, le sigle de l'association change de nouveau et devient UNEK, après une proposition de la délégation anglaise, accueillie favorablement par la délégation française, de substituer le C avec un K.¹⁴² Selon Abel Eyinga, le syndicat étudiant s'est comporté, « avec plein accord de la majorité de ses membres, comme une antenne de [...] l'UPC », tout au long des années 1950.

Les premières années après sa fondation, l'association bénéficie de la bonne volonté des autorités qui entre autres font droit à quelques revendications majeures des étudiants, comme des camps de vacances. Mais quand les autorités se rendent compte que les dirigeants de l'association ont une orientation nationaliste « jugée “dangereuse” »¹⁴³, ils retirent aussitôt le droit de participer à ces camps. Un rapport du Ministère de l'intérieur de la direction de la sûreté nationale, élaboré en 1958, décrit le développement et le danger que constituent les activités upécistes en France, soulignant les tendances communistes de l'UPC et de ses sympathisants et militants en métropole. Selon le rapport, l'AEC est, même si elle « se prétendait apolitique, [...] rapidement devenue une filiale de l'UPC, diffusant ses mots d'ordre et suivant à la lettre les instructions de ses leaders »¹⁴⁴. Le rapport mentionne dans ce contexte « quelques fervents nationalistes » : Benoît Balla Ondua, Michel Doo Kingue, Jean Gwodog, Davis Nokmis et Prosper Bayebeg. Ses dirigeants participent régulièrement à des manifestations anticolonialistes organisées par l'Union Internationale des Etudiants, les associations d'étudiants d'Outre-Mer, le Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique Noire et le PCF. Et les étudiants camerounais d'un « nombre toujours plus grand [...] se rendent à Vienne, Varsovie, Bucarest, Prague, Pékin et Moscou pour plaider la cause

¹⁴⁰ Eyinga, A., « L'Union nationale des étudiants du Kamerun (UNEK) », dans Unesco., *op.cit.* p. 133

¹⁴¹ Le Ministère de l'Intérieur, Sûreté nationale, Renseignements Généraux, « L'UPC en France », 1958, ANOM

¹⁴² Eyinga, A., *op.cit.*

¹⁴³ *Idem.* p. 139

¹⁴⁴ Ministère de l'Intérieur, 1958, *op.cit.* p. 3. ANOM

de l'UPC. »¹⁴⁵ Et, quand les grands leaders de l'UPC passent par la France, les étudiants les accueillent « chaleureusement »¹⁴⁶ et organisent des réunions en leur honneur. Comme en septembre 1954, après avoir assisté au Conseil de la « Fédération Démocratique de la Jeunesse Mondiale » à Pékin, Ernest Ouandié rend compte aux étudiants camerounais de Paris « de son action en faveur de l'indépendance du Cameroun et leur demande une aide plus efficace »¹⁴⁷.

Après les événements de mai 1955 au Cameroun, l'AEC organise plusieurs meetings à Paris et en province pour informer l'opinion française et internationale sur la situation au pays. Les autorités, par intermédiaire de Roland Pré, réagissent en supprimant les bourses des étudiants jugés responsables, y compris du président du syndicat étudiant, Benoît Balla.¹⁴⁸

Le premier comité de base de l'UPC en France

Selon le Ministère de l'intérieur¹⁴⁹, le secrétaire général de l'UPC demande à Jean Gwodog, en janvier 1954, de créer en France, un premier comité de base de l'UPC « susceptible de diffuser la propagande du parti et d'alerter l'opinion publique sur le problème camerounais ». Gwodog accepte cette mission « avec enthousiasme » et va, selon la même source, assurer les liaisons officielles et clandestines entre l'UPC et le PCF. Au début de l'année 1955, le premier comité de base est définitivement constitué à Paris avec ses principaux membres : Jean Gwodog, « se disant étudiant », Henri Bot Ba Njock, étudiant en lettres, Joseph Etoundi, étudiant en électricité et vice-président de l'AEC et Jean Nguenga, étudiant en droit. Parmi quelques étudiants de la province qui adhèrent à ce premier comité de base parisien sont : Michel N'Doh, étudiant en droit à Toulouse, Gabriel Abolo, étudiant en science à Dijon et Osendé Afana, étudiant en droit à Toulouse. Le premier comité de base a comme but d'imposer, par les étudiants camerounais en métropole, les consignes du parti et de ses maquis, d'alerter l'opinion publique sur le problème camerounais et d'inciter les partis politiques français qui sont aptes à s'engager dans une telle campagne. Il a aussi comme but de « faire annuler les jugements » contre les upécistes en prison ou en exil, de « dénoncer sans

¹⁴⁵ Le Ministère de l'Intérieur, Sûreté nationale, Renseignements Généraux, « Note de renseignement », 15.09.54, ANOM

¹⁴⁶ Le Ministère de l'Intérieur 1958, *op.cit.* p. 3

¹⁴⁷ Le Ministère de l'Intérieur, 15.09.54, *idem.*

¹⁴⁸ Nkwengue, P., *L'Union nationale des étudiants du Kamerun, ou la contribution des étudiants africains à l'émancipation de l'Afrique*, L'Harmattan, 2005, p. 85

¹⁴⁹ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *idem.* p.4

relâche » les injustices commises par l'administration française au Cameroun, de « provoquer la réunion d'une assemblée constituante élue au suffrage universel », ainsi que d'« organiser un gouvernement provisoire » et finalement de « faire nommer une commission spéciale des Nations Unies chargée de veiller à la mise en place des institutions du nouvel État Camerounais »¹⁵⁰. Toujours selon le Ministère de l'intérieur, la première année de son existence, le comité de base parisien ne cesse d'envoyer des pétitions à l'ONU, des appels aux partis politiques camerounais et au peuple français et d'alerter l'opinion étrangère sur les « atrocités colonialistes au Cameroun ». Une des actions accomplies par le jeune comité de base parisien est d'écrire une lettre au nouveau Haut-Commissaire (qui est actuellement Roland Pré), avant son départ au Cameroun. Dans la lettre de décembre 1954, les membres du comité de base parisien prient le Haut-Commissaire de leur accorder une entrevue. La lettre est signée par le président Calvin Pouhe Njall, le secrétaire H. Marcel Bot Ba Njock et le vice-président Jean Gwodog.¹⁵¹ A ma connaissance, Pré n'accepte jamais cette entrevue avec les étudiants.

¹⁵⁰ *Idem*, p. 5

¹⁵¹ Lettre du Comité de Base de l'UPC de Paris à Monsieur le Haut-Commissaire de la République Française du Cameroun, Paris, 18.12.54, ANOM

Um Nyobè de passage à Paris

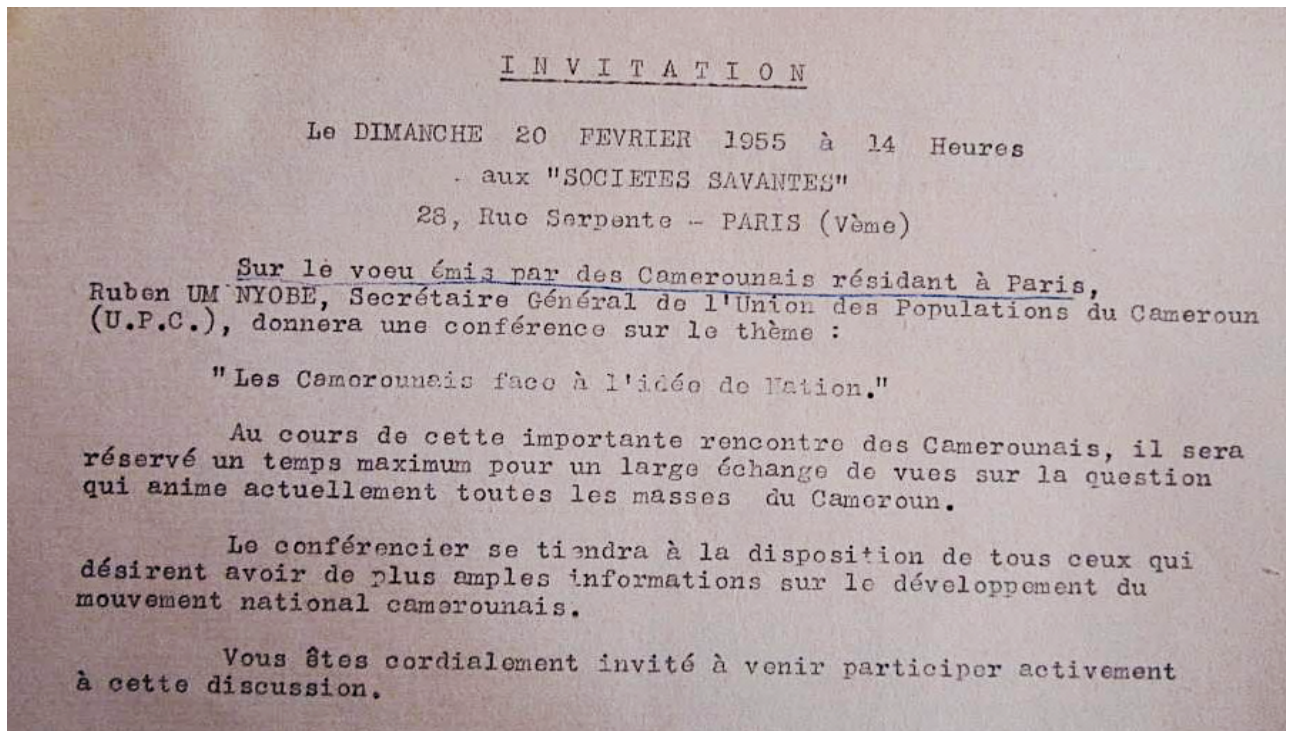


Figure 2.1

Dépliant d'invitation à une conférence tenue le dimanche 20.02.55 à Paris, annexe jointe d'un compte-rendu, élaboré par un étudiant camerounais pour les autorités, Paris, 10.03.55, ANOM,

Un compte rendu élaboré par un étudiant camerounais pour les autorités décrit deux conférences tenues par Um Nyobè à Paris. La première conférence est tenue quand le secrétaire général est de passage lors de son voyage à New-York en 1952. Celle-ci est décrite avec peu de détails, mais elle est donnée avec « beaucoup de succès »¹⁵² aux étudiants camerounais et elle a lieu dans le foyer de l'étudiant Théodore Koule. L'autre conférence, qui est décrite plus en détail, se déroule le 20 février 1955, après la dernière visite de Um Nyobè à New York. Cette fois, le lieu de réunion est la grande salle des Sociétés savantes au Quartier latin et le thème est « Les Camerounais face à l'idée de Nation ». La salle G au 3^{ème} étage, est selon le compte rendu, remplie d'étudiants et certains sont debout. Un délégué de l'AEC ouvre la séance:

[...] Bien qu'étudiants nous ne pouvons demeurer indifférents face à ces problèmes qui se posent au Cameroun, à nous-mêmes. A nous-mêmes, car c'est la jeunesse, génération de demain, qui continue un pays. Dans un temps

¹⁵² Compte-rendu, élaboré par un étudiant camerounais pour les autorités, *idem*, p. 2

les colonialistes auront à faire à nous. Nous devons donc mieux savoir nous organiser, examiner minutieusement ces problèmes d'actualité pour en adopter notre position et notre lutte de demain (Applaudissements). Je remercie le Secrétaire général de l'UPC de sa compréhension, de son patriotisme, et lui assure notre collaboration la plus totale, pour la prospérité et l'indépendance de notre pays (applaud.).¹⁵³

Dans son discours, Um Nyobè parle de l'homme camerounais et son évolution de la vie tribale, quand « il ne voyait plus loin que sa tribu ou sa région ». Nyobè incite la jeunesse camerounaise de mettre en avant l'intérêt du Cameroun et « briser ses stades de tribus, de clan, de région dont le Cameroun a été l'objet jusqu'à la dernière guerre mondiale ». Le poids que Um Nyobè met sur le tribalisme peut être une réponse aux arguments utilisés contre les idées d'indépendance et de réunification. Arguments qui prétendent que la grande variété des tribus au pays assomme l'influence de l'UPC hors des régions natales des leaders upécistes et que l'idée de la réunification ne trouve pas d'écho véritable parmi les tribalistes. L'élémentaire pour Um Nyobè est une « conception de solidarité » de l'homme camerounais, la « totale rupture avec l'état d'esclavage » et de montrer qu'il y a « très peu d'obstacles de tribus qui semblent s'opposer à la notion de l'indépendance ». Probablement, il est aussi important pour Um Nyobè de souligner la question de tribalisme devant les étudiants qui viennent des différentes régions du Cameroun. Le secrétaire général est conscient des conflits, existants ou potentiels, parmi des étudiants à cause du tribalisme et que ces conflits peuvent ombrager et diminuer leur engagement en faveur de la lutte upéciste. Il proclame que, plutôt que le tribalisme, la réunification des deux parties du Cameroun ou l'indépendance du pays, c'est l'assimilation à l'Union Française qui va exiger aux Camerounais de rejeter leurs coutumes, leurs terres, leurs cultures, en bref leur État et leur propre personne.

Il continue de parler de la souveraineté. Dans une société démocratique, dit-il, la souveraineté appartient au peuple ; dans un pays colonisé, elle est entre les mains des colonisateurs, « auquel cas il n'y a pas indiscutablement de démocratie ». Les peuples colonisés luttent pour « l'exercice de la souveraineté, qui est un droit inné à chaque pays ». Il mentionne la Communauté Européenne de Défense¹⁵⁴ et l'URSS, comme exemples des pouvoirs supranationaux dans lesquels chaque pays associé accepte d'abandonner une « partie de leur souveraineté au profit d'une institution supérieure, d'échelon international » et « d'avoir une souveraineté commune » Cette idée s'oppose, constate-t-il, à celle de l'Union Française, dans laquelle les États ne sont égaux ni en loi, ni en fait. Dans l'Union Française, continue-t-il,

¹⁵³ *Idem.* p. 5

¹⁵⁴ Dissoute en août 1954

la France est titulaire de la souveraineté commune et ne voudrait accorder l'autonomie aux peuples opprimés qu'on appelle membres de l'union. En terminant, il lance aussi un appel directement aux étudiants pour les avertir des intellectuels au Cameroun qui souvent sont corrompus, contre l'indépendance et parmi ceux qui vendent le pays aux étrangers. Il dit ainsi indirectement, que les étudiants camerounais en France ont une grande responsabilité pour le développement de leur pays, en évitant de tomber dans le même piège.

Périodiques



Figure 2.2

Publicité pour *la Voix du Kamerun* dans *le Patriote Kamerunais*, juin 1958, ANOM

Plusieurs périodiques qui réclament l'émancipation du peuple camerounais, sont imprimés et diffusés en France au cours des années 1950. *La Voix du Kamerun*, imprimée à Toulouse, est l'organe officiel de l'UPC jusqu'aux incidents de mai 1955, après lesquels les parutions cessent¹⁵⁵. Le journal réapparaît au Caire en mars 1958 et est envoyé « aux éléments les plus sûrs des comité de base de l'UPC en France » et « circule sous le manteau dans les milieux camerounais de la métropole »¹⁵⁶. *Kásó* (« vérité ») est animé et assuré par les membres de l'AEC et paraît pour la première fois en 1954. Ce bulletin qui est géré par Sengat-Kuo François est « réputé pour la virulence de ses propos anticolonialistes. »¹⁵⁷ Le journal est saisi à plusieurs reprises avant d'être interdit en mars 1956 pour avoir publié « les propos des

¹⁵⁵ Le Ministre de l'intérieur, 1958, *op.cit.*, p. 24

¹⁵⁶ *Idem.* p. 28

¹⁵⁷ Nguimè, M.M., « Les étudiants Camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 », *Journal of the Cameroon academy of science*, Vol 2, No 2, 2002, p.140

nationalistes ou progressistes camerounais »¹⁵⁸ *Le Patriote Kamerunais*, « journal d'avant-garde de la lutte de libération nationale et sociale du peuple kamerunais », se substitue au *Kásó* dès septembre 1958. Sa «vocation politique lui donne le mérite d'être à la disposition de la section de France de l'UPC. »¹⁵⁹ Le journal est imprimé dans les locaux du PCF et de la CGT à Clermont -Ferrand avec les étudiants Jean-Martin Tchaptchet comme directeur-gérant et René Woungly-Massaga comme rédacteur en chef. Tchaptchet est caractérisé par la Sûreté Nationale comme une personne qui « mène une propagande anti-française extrêmement active auprès des étudiants noirs de la métropole ». ¹⁶⁰ Le deuxième numéro du journal, du 8 octobre 1958, est saisi par les Renseignements Généraux. Les pages de ce numéro « ont trait aux problèmes camerounais et invitent le peuple camerounais à intensifier sa lutte pour l'indépendance et la réunification des deux Camerouns.» On y incite l'ONU à intervenir au Cameroun « où il ne se passe de jour et de nuit sans que le sang coule, sans que des villages soient incendiés, sans que des cases soient pillées ». ¹⁶¹ Pour le directeur-gérant du *Patriote Kamerunais*, il a pourtant été important de respecter les formes légales et il a effectué la déclaration du titre du journal au Parquet de Clermont-Ferrand. Dans une lettre aux responsables de la commission exécutive upéciste, il défend ce point de vue en soulignant que la loi punit assez sévèrement la presse clandestine et « qu'avec l'option politique qui est la nôtre, et à l'allure où vont les événements, nous recevrons un jour ou l'autre la visite de ces messieurs de la police. »¹⁶²

L'Etudiant d'Afrique Noire est un bulletin mensuel établi en 1954 et l'organe de la FEANF. De 1956, il est géré par l'upéciste fervent Osendé Afana, qui est aussi étudiant en doctorat à Toulouse et trésorier général de la FEANF. Plusieurs numéros du bulletin sont consacrés au problème camerounais, par exemple la plus grande partie du numéro 15 octobre/novembre 1957. ¹⁶³ Ici est publiée entre autre une résolution qui a été envoyée au gouvernement camerounais, des membres de l'AEC de l'université de Grenoble. Les étudiants considèrent que « depuis deux ans la guerre d'extermination sévit au Cameroun afin de faire taire les légitimes revendications de tout le peuple camerounais » et que « le climat de terreur

¹⁵⁸ *Idem.*

¹⁵⁹ *Idem.* p.141

¹⁶⁰ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *idem.* p. 62

¹⁶¹ *Idem.* p. 25

¹⁶² Lettre de Tchaptchet, J.-M., à la Commission exécutive upéciste en France, 02.09.58, ANOM.

¹⁶³ Sadjj, Amadou Booker, *Le rôle de la génération ouest-africaine, Indépendance et développement*, l'Harmattan, 2006, p. 219

maintenu dans le pays [...] ne permet aucune consultation valable », Dans la résolution, les étudiants demandent « aux institutions installées au Cameroun de s'associer à tout le peuple camerounais pour exiger du Gouvernement français » de terminer la guerre, d'abroger le décret du 13 juillet 1955 et de permettre « l'amnistie totale de tous les condamnés pour les événements de mai 1955 et de décembre 1956 »¹⁶⁴.

Plusieurs numéros du bulletin sont saisis par les Renseignements Généraux à cause des articles qui attaquent la politique du Gouvernement en Algérie et au Cameroun. Attaques qu'on considère être des « gestes influencés par le Parti Communiste »¹⁶⁵ Dans un article intitulé « Pour ou contre l'Etudiant de l'Afrique Noire », du numéro 8, de janvier 1957, Afana dénonce le gouvernement de Guy Mollet qui ne respecte pas la liberté de la presse et a fait saisir le dernier numéro du journal à cause de sa critique de la politique coloniale. Un gouvernement qui, selon Afana, exige de tous les organes d'information « un silence complice » et « une propagande mensongère » et qui sacrifie « le riche héritage de générosité et de traditions démocratiques, qui attire au peuple de France l'admiration et la sympathie du monde entier. »¹⁶⁶ Moumié qui est un proche allié de Afana, lui écrit un message de sympathie pour exprimer son soutien et lui demande de persévérer dans la voie de la vérité, malgré un gouvernement « qui piétine ses propres lois ».¹⁶⁷ Le président de la FEANF, Noé Katuklui, lance également des critiques contre le gouvernement socialiste, à cause de son manque de respect de la liberté d'expression, dans le numéro 10, de mars 1957. Il conclut que les étudiants qui ont choisi d'exposer librement leur opinion et ce qu'ils considèrent être la vérité sur l'Afrique colonisée, ont eu tort de le faire « sans souci d'un conformisme accommodant pour le néo-colonialisme ». Quand le gouvernement tente « d'étouffer la voix des étudiants et de la jeunesse qui se dressent pour hâter l'agonie d'un système rétrograde, périmé et condamné par l'évolution historique »¹⁶⁸ cela traduit la peur de la vérité, selon Katuklui.

¹⁶⁴ *L'Etudiant de l'Afrique Noire*, numéro 15, 1957, cité dans Sadj, A.B., *idem*. pp. 219-220

¹⁶⁵ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *op.cit.* p. 28

¹⁶⁶ Osende Afana, dans *L'Etudiant de l'Afrique Noire*, numéro 8, janvier 1957, en annexe dans Sadj, A.B. *op.cit.*, pp. 353-354

¹⁶⁷ Moumié, F., cité dans Sadj, A.B., *op.cit.*, pp. 208-209

¹⁶⁸ Noé Kutuklui, « La peur de la vérité », *L'Etudiant de l'Afrique Noire*, no 10, mars 1957, cité dans Sadj, A.B. *op.cit.*, p. 202

Après le numéro 23 du journal, de juin 1958, ses dirigeants font l'objet de poursuites pour « publication de fausses nouvelles de nature à porter atteinte au moral de l'armée »¹⁶⁹. La raison spécifique des poursuites, est l'article « Nazisme et Attila au Kamerun ». L'auteur dénonce les actes de violences commis par le gouvernement colonial et il décrit le « triste et noir tableau du nazisme tel que les autorités françaises, appuyées par leurs valets, l'appliquent au Kamerun »^{170 171}

Scissions au sein de l'AEC

Symbole

Des prélats de l'injustice
Frappent le sol de leurs crosses de misère
Des flics, microbes de la force brutale
Prêchent le calme.
Des chairs à canon pour la prochaine guerre
Obligent les Noirs à saluer un bout de toile
Symbole de ciel bleu
Symbole de neige blanche
Symbole de sang rouge
Symbole de rien pour moi¹⁷²

Dès que les autorités s'aperçoivent que les associations estudiantines ont un agenda politique qui met en relief l'émancipation des peuples colonisés, elles prennent des mesures qui vont à l'encontre de ce développement. Jean-Martin Tchaptchet raconte que son poème « Symbole » qui paraît dans le *Bulletin des étudiants camerounais en France* en 1954, crée une réaction chez l'administration coloniale et devient l'objet d'un débat à l'Assemblée Territoriale du Cameroun. Trouvant le contenu « ingrat », l'Administration et quelques députés exigent que sa bourse soit supprimée et que l'étudiant soit rapatrié.¹⁷³ Selon l'auteur, le poème est multiplié en milliers d'exemplaires et utilisé au Cameroun par l'UPC dans leur campagne politique.

¹⁶⁹ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *idem*.

¹⁷⁰ Cité dans Djaboudi, A.S., *Presse d'opinion et luttes politiques en Afrique francophone*. Editions Publibook, France 2018, p.75

¹⁷¹ cf. Césaire, A., et son *Discours sur le colonialisme*, édité en 1950, où il compare le colonialisme au nazisme

¹⁷² Tchaptchet, J.M., 1954, le *Bulletin de l'Association des étudiants camerounais en France*, cité dans *Quand les jeunes Africains créaient l'histoire*, *op.cit.*, p.79

¹⁷³ *Idem*.

Lorsque les suppressions de bourses ne suffisent pas à intimider les membres du mouvement étudiant camerounais, le gouvernement colonial essaye d'affaiblir l'association de l'intérieur en provoquant des scissions. Dans le compte-rendu qui décrit les réunions avec Um Nyobè mentionnées plus haut, l'auteur, qui semble être un étudiant camerounais en criminologie, exprime son indignation quant à l'infiltration de l'UPC dans l'AEC. Il explique une tentation de changer ce statut au cours de 1953-54 en cherchant à « fausser les opérations électorales, pour débarrasser de la direction les adeptes de l'UPC »¹⁷⁴ L'étudiant écrit que le délégué du Haut Commissaire au Cameroun se charge de la mise en œuvres des idées pour combattre Benoît Balla au poste de président de l'association et que « le Docteur Aujoulat » soutient le projet.

Selon Nguimè, trois scissions qui ont eu lieu entre 1955 et la fin de 1957, sont suscitées par les autorités dans le but d'éliminer les activités nationalistes. Nguimè affirme que le délégué du Haut-Commissaire est responsable de la première scission qui aboutit à la formation du Groupement universitaire du Cameroun (GUC) par trois membres de l'AEC. Le prétexte est que l'AEC, anticoloniale, est incapable de mener les activités syndicales.¹⁷⁵ L'étudiant en droit, Benoît Balla qui préside l'AEC depuis 1954, sauve, selon Nguimè, « la grande association dominée par les membres conscients de la nécessité d'améliorer l'ordre politique établi au Cameroun »¹⁷⁶.

La sûreté nationale note le 13 janvier 1956, après avoir observé des agitations pendant quelques semaines dans les milieux camerounais, que celles-ci se sont accentuées encore. La raison principale est les élections législatives au Cameroun. Deux réunions « d'éléments extrémistes camerounais »¹⁷⁷, ont eu lieu à la cité universitaire et au domicile de Jean Gwodog, « fidèle partisan de M Ruben-Um-Nyobè.» Dans leurs discours, Gwodog et Balla, l'ex-président de l'AEC, rapportent des nouvelles et des instructions du maquis camerounais et ils insistent sur « la nécessité, pour tous les Camerounais, d'intéresser l'opinion publique française au problème camerounais ». Dans la même note, on peut aussi lire que ces « activités politiques ne manquent pas d'inquiéter les quelques étudiants camerounais

¹⁷⁴ Compte-rendu, 10.03.55, *op.cit.*, ANOM

¹⁷⁵ Nguimè, M. M., *op.cit.*, p.144

¹⁷⁶ *Idem.*

¹⁷⁷ Direction générale de la sûreté nationale, « L'agitation dans les milieux camerounais de la métropole », Paris, 13.01.56, p.2, ANOM

francophiles »¹⁷⁸. Les membres du nouveau « Groupe universitaire camerounais » qui a comme but d'associer « tous les éléments se désintéressant de la politique »¹⁷⁹ ont réussi à convaincre « leurs camarades nationalistes » de remplacer Ondoua Balla comme président de l'AEC par le nationaliste plus modéré Victor Kamga.

Une dernière scission est observée en 1957 et aboutit à la création du Regroupement des étudiants Camerounais (REC) animé par l'étudiant en médecine Benoît Essougou, qui est favorable au gouvernement de Mbida. Dans une lettre à Felix Moumié, Osendé Afana écrit que la résignation au statut Mbida, la mendicité et la crainte vis-à-vis des autorités sont assez répandues parmi les étudiants camerounais. Il décrit Essougou et son groupe comme des « autonomistes affublés » et il constate que toute la section de l'association est « totalement paralysée »¹⁸⁰. Selon Afana, c'est faux que c'est le sectarisme des upécistes qui a créé cette situation, ce que certaines personnes essaient de faire croire.

Dans *Le Monde* on peut lire qu'au cours du congrès de l'AEC, qui se tient à Paris du 11 au 13 septembre, les passions politiques dominent sur les préoccupations syndicales.¹⁸¹ Les membres de l'association, qui alors est devenue l'UNEC et présidée par François Sengat-Kuo, sont en majorité hostiles à Mbida et son gouvernement. Un groupe minoritaire « plus modéré » est favorable à la collaboration des étudiants avec les nouvelles autorités du territoire. Le nouveau REC reproche la majorité d'UNEC d'être « un instrument aux mains d'un parti politique ». Et le journaliste du *Monde*, George Chaffard, considère que cette nouvelle organisation, à cause de son appui au gouvernement Mbida, placera les membres de l'UNEC « dans une situation délicate, à propos notamment de la question des bourses et des attributions de postes en fin d'études. »

Scission au sein du comité de base parisien de l'UPC

Une scission semble aussi s'être créée dans le comité de base parisien de l'UPC en juillet 1956. Un désaccord entre les partisans des dirigeants réfugiés à Kumba (plus tard au Caire) et les partisans d'une ligne plus ouverte aux pourparlers avec le gouvernement camerounais, est

¹⁷⁸ *Idem.*

¹⁷⁹ *Idem.*

¹⁸⁰ Asana, O., (Toulouse), lettre à Moumié, F., (Kumba), 02.05.57, p.2, ANOM

¹⁸¹ Chaffard, G., « Scissions chez les étudiants camerounais », *le Monde*, 17.09.57

probablement la raison principale. Selon le rapport qui décrit les activités de l'UPC en France, un résultat de cette scission est que deux comités adverses sont formés. Le premier comité « Abolo-Nguenga »¹⁸² est alors partisan des réfugiés au Kumba et d'une lutte armée, tandis que l'autre, « Balla-Gwodog-Etoundi », aussi nommé « le comité des exclus », considère la lutte armée comme injustifiée. Dans le comité des exclus se trouve aussi comme « Responsable à la propagande » Alexandre Biyidi, futur auteur de plusieurs livres anticolonialistes, d'abord avec le pseudonyme Eza Boto, plus tard Mongo Beti.

A cause de la scission, les activités des upécistes parisiens sont réduites pendant l'année suivante. Le mouvement se développe cependant en province et un comité de base est créé à Toulouse, comité qui fonctionne bien, est très actif et commence rapidement d'inquiéter les autorités. Dans la correspondance entre Afana du comité de Toulouse et Moumié, au courant du printemps 1957, ils discutent les problèmes du comité parisien. Le président de l'UPC énonce que c'est « l'un des problèmes qui nous embêtent le plus ».¹⁸³ Afana mentionne Jacques Ngom comme un scissionniste qui prétend que la Direction de l'UPC est opposée : « d'une part le Secrétaire Général, d'autre part les trois autres Dirigeants ». Moumié souligne qu'il faut dénoncer cet esprit tribaliste et il demande à Afana « d'essayer d'éliminer tout concept divisionniste et mettre le calme et l'union indispensable à toute lutte constructive. »¹⁸⁴

Une correspondance épistolaire de Jean Gwodog de Paris à Um Nyobè au maquis, du printemps 1958, montre les considérations de ce premier au sein du conflit du comité de base parisien. Le manque de réponses de Nyobè peut s'expliquer par le fait qu'il n'a jamais reçu la plupart des lettres, comme elles sont saisies par les autorités en route pour le Cameroun. Les autorités les ont traduites de la langue bassa et ont décodé les noms de code. Dans ses lettres, Gwodog critique Moumié, qu'il ne trouve pas assez prudent quand il choisit ses auditeurs. Gwodog souligne l'importance de prendre des précautions en communiquant avec certains étudiants, ou en répartissant des travaux « surtout quand ils ont un caractère secret ». Moumié est aussi critiqué pour être trop belligérant ; que ses déclarations ne contiennent que des termes de querelles contre l'ONU et contre la France. Gwodog énonce aussi que le président de l'UPC semble avoir rompu le contact avec le comité de base parisien¹⁸⁵.

¹⁸² Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *op.cit.* pp. 6-7

¹⁸³ Moumié, F., (Kumba), lettre à Osende Afana, (Toulouse), 23.01.57, ANOM

¹⁸⁴ *Idem.*

¹⁸⁵ Gwodog, J., (Paris), lettre à Um Nyobè,, (maquis), 19.05.58, ANOM

Cependant, pour autant que la liberté d'expression soit anéantie au Cameroun, il est fondamental de maintenir et d'élargir les arènes où la cause upéciste peut encore être défendue. D'après Um Nyobè, la lutte potentielle que les étudiants camerounais mèneraient en métropole ne peut pas être négligée et il « ne ménage [...] pas ses efforts pour refaire l'union de ses troupes métropolitaines. »¹⁸⁶ Des instructions pour réorganiser le mouvement en France, sous forme d'une circulaire datée le 10 juillet 1957, sont envoyées à tous les membres des comités de base.¹⁸⁷ Nyobè souligne que bien que la plupart des Camerounais à Paris s'intéressent aux problèmes de son pays natal, il faut aussi être conscient du fait que dans la capitale française les étudiants sont « objet des pressions de toutes sortes »¹⁸⁸. Le Ministère des Colonies et la Délégation du Haut-Commissaire de France au Cameroun, qui siègent à Paris, disposent « des grands moyens de pression sur les étudiants ». En plus, certains représentants camerounais, dans les assemblées parlementaires à Paris, ou au transit pour des rencontres internationales, profitent de leur position pour semer la diversion parmi les étudiants dans la lutte contre l'UPC. Parmi des scissionnistes, au sein de l'UPC au Cameroun se trouvent souvent des membres qui sont « en opposition avec les principes mêmes du Mouvement », mais le secrétaire général souhaite « qu'il n'en soit pas de même pour nos militants résidant en France dont quelques-uns ont eu à faire preuve de nationalisme anticolonialiste à des moments vraiment critiques. »¹⁸⁹ Il écrit que l'organisation de l'UPC en France n'est pas assez solide et disciplinée pour aisément surmonter ces « problèmes intérieurs assez sérieux », il est alors nécessaire de renforcer l'organisation. Il propose ainsi une procédure pour établir une structure plus solide entre autre avec plusieurs comités de base à Paris et en province, des comités centraux et enfin une section française. Et selon le rapport sur les activités de l'UPC en France, les instructions de Um Nyobè « seront suivies à la lettre et après plusieurs mois d'efforts, une “assemblée générale” des comités de base se tient à la Cité Universitaire Jean Zay à Antony (Seine). Le conflit parisien est réglé. »¹⁹⁰

¹⁸⁶ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *idem*. p.7, ANOM

¹⁸⁷ *Idem*.

¹⁸⁸ Um Nyobè, Circulaire, « L'Organisation de l'UPC à l'étranger », cité dans Ministère de l'Intérieur, 1958, *idem*, p. 10

¹⁸⁹ *Idem*. p. 11

¹⁹⁰ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *idem*. p. 15

Une lettre, signée Michel Ndoh en fonction de « Président de l'Assemblée Générale des 8-17 août 1958 des Comités de base de France », ¹⁹¹ est adressée au « Secrétaire Général de l'UPC sous Maquis ». La lettre explique que les buts de l'Assemblée étaient de résoudre le conflit qui a existé entre deux «camps» antagonistes depuis trois ans au sein du comité de base parisien et de mettre sur pied la Section de l'UPC en France. La lettre indique que ces deux buts sont atteints même si l'atmosphère parfois a été tendue et passionnée. Pour résoudre le conflit parisien on a choisi de créer quatre nouveaux comités de base parisiens (Antony, cité universitaire, Paris-ouest et Bastille) ainsi qu'un nouveau comité central. Quant à l'organisation de la Section en France, l'Assemblée a décidé de confier la direction à un bureau provisoire, « la Commission exécutive » qui comprend Balla, Etoundi, Ndoh. Ngongo et Nguenga.

Surveillance

Les autorités ne manquent pas de surveiller avec des yeux d'argus, les étudiants qui s'engagent politiquement dans les associations estudiantines ou dans les comités de base de l'UPC. Dans les Archives Nationales d'Outre-Mer (ANOM) comme dans toutes les autres archives actuelles en France ou au Cameroun, on retrouve des descriptions détaillées des étudiants concernant leur orientation politique. ¹⁹² Les autorités surveillent des réunions, font noter toute activité journalistique critique au régime du Cameroun et ils observent les participants aux manifestations. Les correspondances entre les étudiants en France et les maquisards sont surveillées attentivement et les nationalistes font de leur mieux pour y échapper en employant des pseudonymes, des noms de code, des doubles plis et des destinataires qui sont inconnus par les Renseignements Généraux. Les institutions policières établissent aussi des réseaux d'information parmi les étudiants camerounais qui « contre un peu d'argent de poche [acceptent] des missions d'infiltration ou de provocation » ¹⁹³. L'auteur du compte-rendu qui décrit les réunions avec Um Nyobè à Paris, est un exemple d'un étudiant camerounais qui collabore avec les autorités et il montre sans équivoque son point de vue sur les upécistes :

¹⁹¹ Michel Ndoh, Lettre du Président de l'Assemblée Générale 08.08-17.08 1958, des Comités de base de France au Secrétaire Général de l'UPC sous Maquis, 31.08.58, pp. 1-4, ANOM

¹⁹² Deltombe *et al*, *op.cit.* p. 196

¹⁹³ *Idem.*

[...] beaucoup de forces doivent être mobilisés pour combattre et vaincre ce véritable adversaire de l'évolution de Cameroun. J'estime que devant cette UPC, dont je ne connais que les activités parisiennes, que les moyens les plus efficaces et les plus divers sont utilisés pour barrer la route à l'anarchisme. Cette tâche incombe en premier lieu au Camerounais, consciencieux et de bonne foi, aux Haut-Autorités en second lieu. Chacun se doit de choisir pertinemment son domaine dans cette lutte commune, suivant ses moyens de succès. C'est pourquoi en ce qui me concerne, j'ai opté pour la « police judiciaire » qui, comme nous le savons recherche les infractions à l'ordre public, en rassemble les preuves et en livre les auteurs aux autorités chargées de les punir.¹⁹⁴

Afana, politiquement proche de Moumié, est l'un des militants camerounais en France qui est étroitement surveillé par les autorités. Afana écrit à Moumié en mai 1957 que les autorités refusent de renouveler son passeport. Et dans ce cas, il assume, il va être bloqué en France sans la possibilité de lutter ou sans moyens de vivre, comme sa bourse lui sera probablement supprimée¹⁹⁵. En juin 1957, Messmer informe dans une lettre le Ministre de la France d'Outre-Mer, que Moumié a demandé que Roger Baldwin, dans la Ligue Internationale des Droits de l'Homme, soit informé du statut des upécistes exilés. Le président de l'UPC a également télégraphié à l'ONU et à Afana à Toulouse. A ce propos Messmer sollicite l'intervention du ministre auprès de la Sûreté Nationale pour que [Afana] fasse l'objet d'une surveillance étroite. »¹⁹⁶ Afana s'est fait remarquer depuis plusieurs années, par la violence de ces propos, et par ses interventions auprès des Nations-Unies en faveur de l'UPC¹⁹⁷. Au cours d'une réunion tenue au ministère de la France d'Outre-Mer, il a été envisagé d'expulser de la France les étudiants les plus acharnés, et parmi eux Osendé Afana.¹⁹⁸ En juin 1958, il part au Caire pour assurer les contacts entre l'Egypte et la France. A titre de secrétaire du comité afro-asiatique du Caire, il participe entre autres à la réunion organisée par le Mouvement de la Paix en Stockholm en septembre 1958, après avoir fait une tournée de propagande à Bagdad.¹⁹⁹ La Sûreté générale s'efforce de contrôler ses activités quand il séjourne à Paris, mais sans trouver les moyens juridiques lui permettant de l'appréhender. Afana est considéré comme « l'un des plus dangereux leaders de l'UPC »²⁰⁰.

¹⁹⁴ Compte-rendu, 10.03.55, *op.cit.* ANOM

¹⁹⁵ Afana, O., lettre à Moumié, F., 02.05.57, p.4, ANOM

¹⁹⁶ Messmer, P., lettre au Ministre de la France d'Outre-Mer, juin 1957, ANOM

¹⁹⁷ Note secrète du Délégué du Haut-Commissaire à l'Haut-Commissaire à Yaoundé, 22.10.58, ANOM

¹⁹⁸ Note d'octobre 1958, concernant l'UPC en France du Délégué du Haut Commissaire au Haut-Commissaire, Service documentation Yaoundé, signée par P. Bouchart pp 1-3, ANOM

¹⁹⁹ Moumié, F., lettre à Camarade Lissouk Nsola à Yoandé, 07.08.58, annexe dans le rapport du Ministère de l'Intérieur, 1958, *op.cit.*

²⁰⁰ Ministère de l'Intérieur. 1958, *op.cit.*, p. 36

Les Renseignements Généraux effectuent aussi des perquisitions. Dans une note d'octobre 1958²⁰¹ le Délégué du Haut-Commissaire informe le Haut-Commissaire au Cameroun, que le Service des Renseignements Généraux a interrogé et arrêté certains étudiants camerounais résidants à Clermont-Ferrand et perquisitionné à leurs domiciles. Les quatre étudiants nommés sont: Soba-Djallo, qui est arrêté alors qu'il venait de charger du matériel de ronéotype au siège du parti communiste. Interrogé, il a prétendu n'avoir aucune activité politique. Jean Martin Tchaptchet qui a reconnu être le Directeur-gérant et le fondateur du journal *Le Patriote Kamerunais*, ainsi que le secrétaire du comité de base upéciste de Clermont-Ferrand. René Woungly-Massaga a reconnu être le rédacteur en chef du même journal. Il a aussi reconnu que le parti communiste a mis au moins une fois sa ronéotype à la disposition du journal et qu'il a participé au tirage du parti communiste.

Les documents saisis permettent aux autorités de dessiner les contours de l'UPC en France à compter de l'automne 1958. Cela montre que, outre les quatre comités de base parisiens, on trouve aussi quatre comités de base en province, notamment à Toulouse, dirigé par Nodh ; à Clermont-Ferrand, dirigé par Tchaptchet ; à Aix-Marseille, dirigé par Ngongo et à Bordeaux où le dirigeant est inconnu.

Le statut du décret du 13 mai en métropole

Des documents saisis, il résulte que les étudiants upécistes pensent communément que la dissolution de l'UPC n'a pas d'effet sur le terrain métropolitain, mais ils n'en sont pas absolument sûrs. Dans une lettre écrite par Tchaptchet de la part du « comité de base centre » (Clermont Ferrand), datée du 9 septembre 1958, aux « Camarades de la Commission exécutive » il affirme que son comité a toujours considéré que le décret de dissolution du mouvement, s'appuie aussi en métropole.²⁰² Cependant, il ne le sait pas certainement et les juristes consultés à Paris n'ont pas pu se prononcer d'une façon sûre non plus. Par conséquent, son comité défend que la section française doit avoir une existence clandestine et qu'il vaut mieux faire sa propagande et son agitation au sein des mouvements tels que l'UNEC, la FEANF, le Mouvement de la Paix, les comités de défense de libertés, les syndicats, etc. La lettre est écrite à propos d'un communiqué que les membres de la

²⁰¹ Note d'octobre 1958, *idem*

²⁰² Lettre signée Tchaptchet à la Commission exécutive upéciste en France, 09.09.58, pp 1-2, ANOM

Commission exécutive demandent d'insérer dans *le Patriote Kamerunais*, mais que selon Tchaptchet et son comité de base, pose quelques problèmes. Le communiqué signale le point de vue de la Commission exécutive, qui agit comme si la section française de l'UPC est un mouvement légal. Cela est aussi le cas des résolutions du comité de base de Toulouse qui sont publiés dans le journal *l'Etudiant de l'Afrique Noire*. Tchaptchet réfère à une lettre des « camarades de Toulouse » signalisant que « Ndoh et Nzie avaient été inculpés non seulement d'atteinte à la Sûreté Intérieure de l'Etat, mais aussi de reconstitution de ligue dissoute ». On peut trouver la même information dans le rapport qui décrit l'UPC en France, notamment que Michel Ndoh depuis août 1958 fait « l'objet d'une inculpation pour atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat et reconstruction de ligue dissoute. » Et Tchaptchet énonce que « [n]ous ne voulons pas voir demain les camarades Etoundi, Ndoh, Ngongo, Nggonga et Balla soustraits un moment de la lutte parce que la Section n'a pas examiné avec le sérieux nécessaire le champ d'application de la loi de dissolution de l'UPC ».

Pourtant, après les opérations de police menées par les Renseignements Généraux, le Parquet de Clermont Ferrand estime que les activités des comités de base upécistes en France ne constituent rien d'illégitime. Le magistrat instructeur de l'affaire refuse de poursuivre les étudiants upécistes en attendant que le décret du 13 juillet 1955 soit étendu en métropole. Ceci a amené le Ministère de l'intérieur à prévoir une extension du décret, ce qui permettrait d'agir contre les menées upécistes en France. Dans l'entretemps, selon le Ministère de l'Intérieur, « les activités de l'UPC risquent donc se poursuivre impunément en métropole »²⁰³.

Tentatives de dialogue avec les autorités

Jean Gwodog noue des contacts avec des personnages politiques. Dans une lettre adressée à Um Nyobè de mars 1958, Gwodog écrit qu'ils ont demandé audience « au nom du comité national de Paris » au « Haoussa »²⁰⁴, le nouveau Premier ministre, Amadou Ahidjo, qui accepte l'invitation. Ayant fréquenté la même école à Yaoundé, Gwodog est content d'être traité comme un ancien camarade. Par contre, il souligne que « Houssa est indiscutablement l'homme de "Makanda" »²⁰⁵ qui est réellement L.P. Aujoulat. Selon Gwodog c'est ce dernier

²⁰³ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *op.cit.*, p. 32

²⁰⁴ Gwodog, J., lettre à Um Nyobè, 12.03.58, ANOM

²⁰⁵ « Makanda » signifie « carrefour », les upécistes appellent Aujoulat « le ministre au carrefour de la politique » (expliqué dans la traduction de la lettre de Gwodog, datée 12.03.58, *idem.*)

qui avait préparé le discours d'investiture du chef du gouvernement et c'est aussi grâce à son intervention que cette audience a eu lieu. Mais à cause de cette intervention « il faut maintenant beaucoup d'habileté » et « il faudra examiner sérieusement le travail de "Makanda" » soit à travers l'œuvre du Haoussa, soit à travers « l'homme de l'"Elysée" [...] car il collabore avec eux».

Dans une autre lettre, adressée à Nyobè en mai 1958²⁰⁶, Gwodog décrit une rencontre que des Camerounais demeurant à Paris ont eu avec l'évêque camerounais Mgr Mongo le 25 mai, avec des danses et des conversations concernant le Cameroun. Le lendemain, les Camerounais de Sanaga-Maritime ont aussi reçu Mgr Mongo et ils ont parlé « longuement avec lui de la situation ». Gwodog écrit que l'évêque d'abord « voulait dissimuler certaines vérités », mais qu'il a changé d'attitude et parlé plus franchement quand Gwodog a mentionné qu'il possédait une lettre de Nyobè qui aussi a été adressée à l'évêque. Cette lettre était un compte-rendu d'une entrevue que l'évêque a eu avec Nyobè l'année passée.²⁰⁷ Certains parmi les participants de la réunion ont proposé que l'évêque pourrait influencer la France d'abroger le décret du 13 juillet, mais il leur a répondu que « cela n'était pas de son ressort ». Par contre, il a énoncé qu'il pouvait influencer la question d'amnistie, ce à quoi Gwodog a répondu que « tant que les militaires occuperaient le pays, tant que les chefs pourront massacrer des gens, tant que les "dikokons" ²⁰⁸ recevront la bénédiction de la France, l'amnistie sera vaine pour nous. » Selon l'évêque, l'UPC est toujours puissante, tous les gens la craignent et « si donc les militaires partaient et l'amnistie intervenait, les chefs et les "dikokons" qui ont tué les gens souffriront ». Pour cette raison, il est nécessaire que le mouvement national donne des garanties pour que ces derniers soient pardonnés. Les étudiants ont demandé à Mgr Mongo qu'il essaye de rencontrer Ahidjo de sorte qu'il puisse arranger une rencontre entre le premier ministre et Nyobè « pour un commun accord ». Selon Gwodog, Mongo a aussi mentionné une « lettre de reproches » qu'il a reçue de Nyobè et l'évêque a reconnu ses torts. Ensuite, il a promis aux étudiants d'aller voir Nyobè de nouveau, mais il ne rentrera au pays qu'au mois de septembre et cela sera trop tard, comme Nyobè est assassiné le 13 septembre.

²⁰⁶ Gwodog, J., lettre à Um Nyobè, 28.05.58, ANOM

²⁰⁷ Une entrevue organisée entre Mgr Mongo et Um Nyobè, par le Haut-Commissaire P. Messmer, mais qui n'a abouti à rien.

²⁰⁸ Au moment de la lutte anticoloniale, l'UPC s'empare de ce terme et l'utilise pour désigner les autochtones qui collaborent avec les forces françaises chargées de réprimer l'insurrection en Sanaga-Maritime (1955-1959). Voir Mbembe, A. La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, pp 1284-1285

Dans la même lettre, Gwodog informe qu'il a aussi contacté « Makanda » le 27 mai et lui a demandé son opinion quant à l'amnistie. Celui-ci a répondu qu'il venait de retourner du Cameroun où il aurait voulu rencontrer Nyobè, mais que le Premier ministre le lui a empêché. Il aurait dit à Ahidjo de ne pas craindre Nyobè, mais par contre demander « une amnistie totale et inconditionnelle » Aujoulat a ajouté que « après l'amnistie on donnera à l'UPC la possibilité de se réorganiser normalement ; après cela viendront les élections ». Le rôle de Aujoulat ici est incertain, mais il paraît que Gwodog essaye de donner une impression à Um Nyobè qu'il existe quelques signes d'espoir.

Manifestations après l'assassinat de Um Nyobè

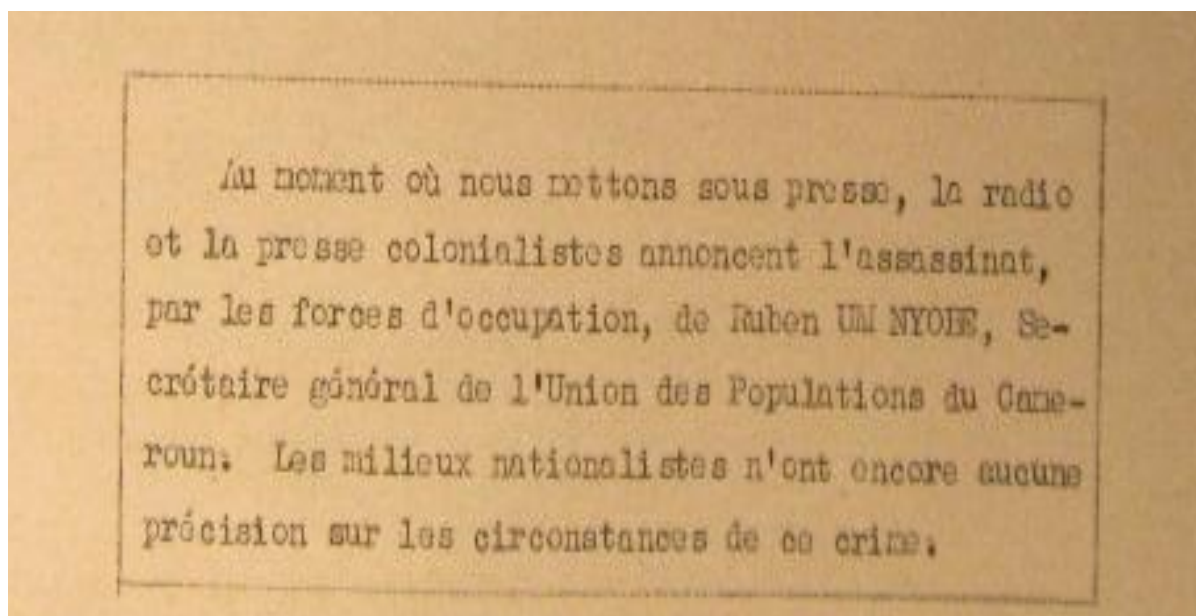


Figure 2,3

Notice sur l'assassinat de Um Nyobè dans *Le Patriote Kamerunais*, Numéro 2, septembre/octobre 1958, ANOM

La mort de Um Nyobè donne aux adhérents de l'UPC et aux membres de l'UNEC l'occasion, selon le Ministère de l'Intérieur, « d'organiser de multiples manifestations antifrançaises. »²⁰⁹

Le 19 septembre, l'UNEC organise une conférence de presse à l'hôtel Lutétia à Paris « pour

²⁰⁹ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *op.cit.*, p. 30

protester contre cet “assassinat” »²¹⁰. Et pendant la conférence, Michel Doo Kingue, secrétaire général de l’UNEC, et Michel Ndoh, leader de comité de base de l’UPC, condamnent, dans leurs pourparlers, la France, « en termes extrêmement violents ». Présents à la conférence sont aussi des personnalités communistes tels que Laffond, Terrier, Vergès, Colombet, Severt et Khaldor. Le 1^{er} octobre, les membres de l’UNEC se sont réunis à leur foyer parisien à Montmartre où ils ont déployé des banderoles sur les balcons de l’immeuble portant l’inscription « Gloire à Ruben Um Nyobè ». Cependant, la Police Municipale a rapidement fait disparaître les banderoles. Après cette manifestation, les manifestants se sont rendus « par petits groupes à la Délégation du Cameroun, devant laquelle ils ont brandi de nouvelles banderolles [sic] stigmatisant “l’assassinat du leader upéciste”. Les services de police les ont dispersé. »²¹¹ Pierre Nkwengue parle peut-être de la même occasion, quand il décrit une « manifestation monstre [qui rassemble] une foule nombreuse composée d’étudiants africains et français » devant l’ambassade du Cameroun au même moment que le Premier ministre, Amadou Ahidjo, s’y trouve lui-même. Un banderole porte l’inscription « A bas les assassins de Ruben Um Nyobè ». ²¹² L’année suivante, la Section de France de l’UPC organise « une commémoration de la 1^{er} Anniversaire de l’assassinat de Ruben Um Nyobè »²¹³.

²¹⁰ *Idem*

²¹¹ *Idem.*

²¹² Nkwengue, P., *op.cit.*, p. 92

²¹³ Invitation « à la Commémoration du 1er Anniversaire de l’assassinat de Ruben Um Nyobè », 06.09.59, ANOM

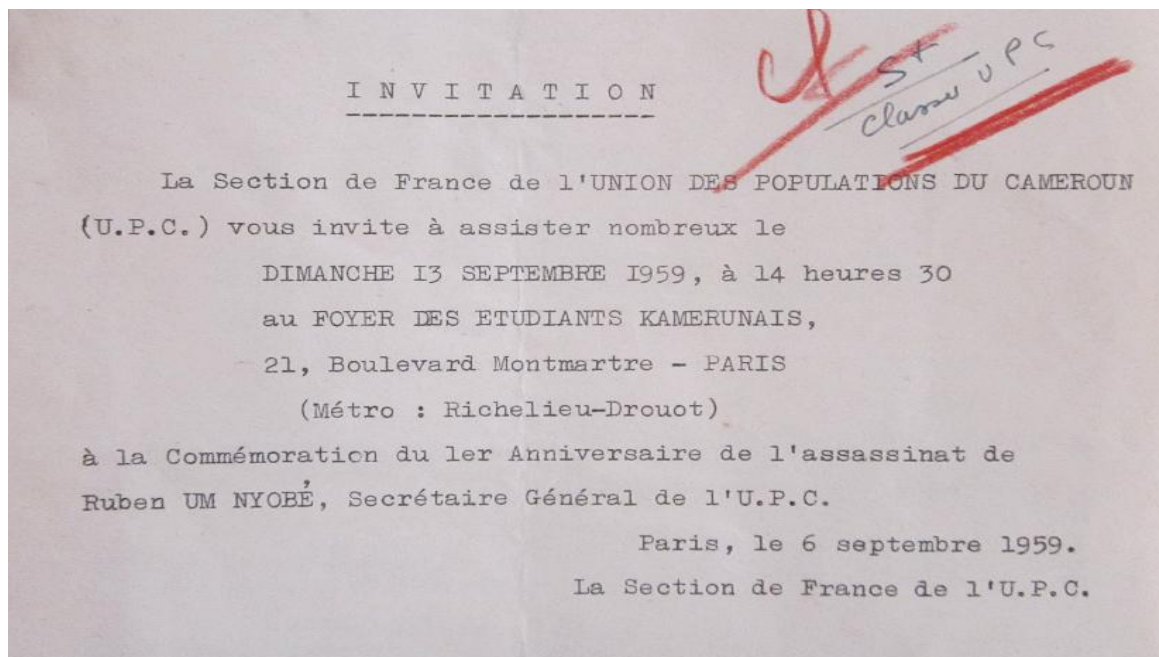


Figure 2.4

Invitation « à la Commémoration du 1er Anniversaire de l'assassinat de Ruben Um Nyobé », 06.09.59, ANOM

La dernière bataille de l'ONU (2)

Trois fois, en 1957, en 1958 et en 1959 l'UNEC/l'UNEK a dépêché des représentants à l'ONU pour faire entendre l'opinion des étudiants. En 1957, Osendé Afana est chargé de cette mission en collaboration avec la FEANF. Devant la Commission de l'ONU, Afana parle du développement du Cameroun depuis que la France et la Grande-Bretagne l'ont partagé « comme un gâteau », résolution entérinée par le Traité de Versailles en 1916 et ratifiée par la Société des Nations en 1922. Afana dit que depuis lors « les patriotes kamerounais ne se sont jamais résignés à cette brutale vivisection ». Après 1945, avec le vent de libération qui souffle dans le monde, et avec l'appui de la Charte de l'ONU, « le peuple kamerounais se sont alors organisé en des puissants mouvements pour recouvrer l'unité et la souveraineté nationales. » Tout devrait être pour le mieux si ce n'était pas pour les puissances administrantes qui ont « constamment opposé un régime d'oppression et d'exploitation totales. » Il critique sévèrement l'ONU et son « attitude extrêmement souple pour ne pas dire scandaleuse » qui a alimenté « le désespoir des patriotes camerounais » et en même temps « la hardiesse criminelle des colonialistes franco-britanniques. »²¹⁴

²¹⁴ Afana, O., Intervention à l'ONU, février 1957, introduction publié dans Sadju, A.B., *op.cit.*, pp. 218-219

Jean Ngounda vice-président de la FEANF et siégeant dans la commission exécutive de l'UPC en France, s'est rendu à New-York en 1958.²¹⁵ La dernière fois, en février 1959, est à l'occasion de la séance extraordinaire pour régler la sortie du Cameroun de la tutelle. F. Gorji-Dinka représente les étudiants camerounais du Royaume-Uni, Jean-Martin Tchaptchet est le porte-parole des étudiants camerounais en France. Tchaptchet, au nom de l'UNEK, demande « une amnistie totale et inconditionnelle, l'abrogation du décret du 13 juillet 1955, l'organisation d'un référendum sur la réunification des deux Cameroun avant la fin de juin 1959, et des élections générales pour une assemblée constituante avant novembre 1959. »²¹⁶

Dans le numéro de mars-avril 1959 du journal mensuel, le *Patriote Kamerunais*, Tchaptchet dénonce la dernière mission de visite au Cameroun oriental et le processus suivant au cours de la session extraordinaire de la quatrième Commission. Tchaptchet critique cette mission de l'ONU qui a visité le Cameroun « spécialement chargée d'étudier les meilleures méthodes de consulter la population », mais qui déclarait pourtant « qu'il n'était pas nécessaire d'organiser des élections au Cameroun sous administration française »²¹⁷. La déclaration est faite après la visite au Cameroun au cours de laquelle, selon Tchaptchet, la mission a vu très peu de la situation réelle du peuple et une grande partie de la visite a entre autre été réalisée par avion. Il cite du rapport de la mission pour démontrer que la justification de ses membres « est un argument de plus qui démontre leur partialité ». La mission prononce qu'elle « se serait trouvée dans une position difficile » quand elle se situait au Cameroun, si elle « s'était cru obligée d'interpréter à la lettre » ce mandat supplémentaire et la recommandation du Conseil de Tutelle, d'organiser une consultation de la population. Puisque les représentants du gouvernement et des principaux groupes à l'Assemblée législative « ont nettement dit qu'ils n'approuvaient pas la thèse selon laquelle il fallait procéder à une consultation. »²¹⁸ Tchaptchet conclut que les membres de la Mission de visite ont choisi la volonté de l'autorité administrante devant le mandat impératif des Nations-Unies. Il considère que ce choix est l'expression de la peur d'une démocratie exercée par le peuple. Pour renforcer leur message ils « se sont évertués à montrer dans tout le rapport que l'UPC était morte ».²¹⁹ Pendant le débat « les colonialistes franco-britanniques et leurs amis américains, tout en couvrant d'éloges les

²¹⁵ Le Ministère de l'Intérieur, 1958, *op.cit.*, p. 53

²¹⁶ Tchaptchet, J.-M. cité dans Eyinga, A., *op.cit.* p. 138

²¹⁷ Le délégué irakien M Patchacht de la Commission de tutelle au cours des débats onusiens. Cité par Tchaptchet, J.-M., dans *Le Patriote Kamerunais*, mars-avril 1959, p.2, ANOM

²¹⁸ Du rapport de la Mission de Tutelle, cité par Tchaptchet, J.-M., dans *le Patriote Kamerunais, idem.*, p. 3

²¹⁹ Tchaptchet, J.-M., *le Patriote Kamerunais, idem.*

Membres de la Mission de visite, ont présenté le rapport ultra comme étant la seule source d'information sur laquelle la Commission devait s'appuyer pour discuter. »²²⁰ Tchaptchet continue sa critique envers l'ONU qu'il caractérise comme une assemblée politique résolvant des questions « en fonction d'intérêts particuliers extérieurs au thème débattu »²²¹. Il précise que plusieurs délégations avancent des arguments pour justifier leur vote, en camouflant les véritables raisons souvent de nature économique ou militaire. Les délégations qui néanmoins ont soutenu les « aspirations du peuple kamerunais » sont celles des pays indépendants africains (à l'exception de l'Ethiopie et l'Union Sud-Africaine), des pays arabes et des pays socialistes. Un exemple est la Guinée qui « s'est donnée corps et âme dans la bataille du 20 février. »²²² Tchaptchet explique la faillite de l'Ethiopie par le fait qu'il y a des techniciens et des capitaux français dans le chemin de fer Addis-Abebas-Djibouti, et des capitaux américains dans les bases militaires du pays. Il souligne que « la prise de position des Etats-Unis contre le peuple kamerunais a été décisive, car elle a entraîné avec elle presque tous les pays du continent américain, ceux de l'Europe occidentale et la majorité de ceux d'Asie »²²³. Pour les Etats-Unis qui ont des gros intérêts dans des bases militaires qui vont être installées sur le territoire camerounais, il vaut mieux soutenir « des fantoches qui constituent des gouvernements impopulaires et qui ne se maintiennent que par la corruption, le mensonge et la terreur »²²⁴. Dans un article qui est publié dans le journal *La Tribune des Nations* en juillet 1958, le journaliste explique comment les autorités françaises hâtivement ont conféré au Cameroun un nouveau rôle stratégique pour y « aménager des bases militaires dont l'OTAN pourrait un jour disposer »²²⁵. Cela peut donner la clé de « l'énigme » de pourquoi les Etats-Unis défendent des intérêts français, malgré leur position adoptée auparavant « de ne plus défendre les intérêts des puissances coloniales européennes ». Tchaptchet souligne comment des stratégies diplomatiques peuvent expliquer pourquoi les élections sous contrôle de l'ONU ont été rejetées. Des intérêts communs économiques ou militaires entre les puissances occidentales expliquent aussi pourquoi le décret du 13 juillet n'est pas abrogé et pourquoi « des milliers de patriotes sont exilés, emprisonnés ou massacrés » C'est finalement aussi la raison pour laquelle « ils ont tué Um ! »²²⁶

²²⁰ *Idem.*

²²¹ *Idem.* p. 4

²²² *Idem.*

²²³ *Idem.*, p. 5

²²⁴ *Idem.*

²²⁵ Cité dans Deltombe et al., *op.cit.* p. 334

²²⁶ Tchaptchet, J.M., *idem*

Dans le même journal, Moumié décrit aussi son indignation du processus onusien. Le débat onusien qui a duré près de deux semaines, après plus d'une semaine avec des pétitionnaires, a démontré, selon Moumié, « l'inanité de l'action de l'ONU à résoudre équitablement des problèmes pourtant faciles »²²⁷. Malgré le résultat du vote, la France et la Grande-Bretagne ont, selon lui, eu de la peine à démontrer pourquoi des élections pouvaient avoir lieu à des « fréquences insolites et à des périodes de haut hivernage au Niger, alors qu'on s'évertuait par des arguments enfantins à les trouver "insolites" au Kamerun ». Il énonce que le Cameroun est devenu un pays où la situation est « détériorée par une répression farouche, une gabegie sans précédent, un contraste social devenant un cancer aux dimensions extraordinaire. » Pour résoudre cette grande misère, « la reconversion spirituelle et une concorde nationale » est obligatoire, que « seules les élections démocratiques assurées par le contrôle d'un observateur impartial et international peuvent créer. »²²⁸ Le président de l'UPC parle d'une victoire de Pyrrhus du camp adverse, caractérisée par des chantages et des pressions multiformes, une victoire, certes, mais moralement la vraie victoire revient au camp de l'UPC. Et comme signe d'une crise de conscience, plusieurs pays, « après avoir jeté des fleurs sur la France, sont venus auprès de nous pour faire leur *mea culpa* ». Il souligne aussi que certains pays se sont abstenus de voter « bien qu'ayant reçu des instructions de leurs gouvernements de voter en faveur de la "France amie". »²²⁹

²²⁷ Moumié, F., « L'UPK" restera immortelle et invincible », Conakry, 06.04.59, dans *le Patriote Kamerunais*, *idem*, p.1

²²⁸ Moumié, F., *idem*, p. 9

²²⁹ *Idem*.

LE PATRIOTE

ABONNEMENTS POUR UN AN

	Afrique (Avion)	France
Ordinaire ..	600 fr. C.F.A.	800 fr. Métro
Soutien ...	1.200 fr. C.F.A.	1.500 fr. Métro
Le numéro ..	60 fr. C.F.A.	75 fr. Métro

Kamerunais

Journal d'avant-garde de la lutte de libération nationale et sociale
DU PEUPLE KAMERUNAIS

Directeur - Gérant : Jean-Martin TCHAPTCHET, 19, rue A.-Morin, CHAMALIERES (Puy-de-Dôme)
Rédacteur en chef : WOUNGLY-MASSAGA, 37, rue du Dr-Claussat, MONTFERRAND (Puy-de-Dôme)

LE PROBLÈME KAMERUNAIS DEVANT LA SESSION SPÉCIALE DE L'O. N. U. ou l'échec du système international de tutelle

PAR J. - M. TCHAPTCHET

Représentant de l'Union Nationale des Etudiants du Kamerun à la Session spéciale de l'O.N.U.

Du 20 février au 12 mars 1959, le problème de l'avenir du Kamerun a fait l'objet de débats souvent passionnés à la IV^e Commission de l'O.N.U. réunie en session spéciale. Ces débats ont pris fin par le vote de deux résolutions contraires aux légitimes aspirations du peuple kamerunais soutenu et approuvé par les forces conscientes de l'Afrique et tous les anticolonialistes sincères et progressistes du monde entier. Ces aspirations, conformes aux buts de la Charte de l'O.N.U. et aux accords de tutelle, animés du plus profond esprit de réconciliation nationale et fondées sur un grand souci d'assurer la paix et la stabilité dans un Kamerun indépendant et dans une Afrique en construction, comprennent quatre points essentiels :

a) amnistie totale et inconditionnelle de tous les détenus et condamnés politiques depuis les événements de mai 1955 ;

b) abrogation du décret du 13 juillet 1955, portant dissolution des mouvements progressistes kamerunais ;

c) unification des deux territoires du Kamerun par voie de référendum ;

d) élections générales sous contrôle de l'O.N.U., pour une Assemblée Constituante avant le 1^{er} janvier 1960.

En rejetant ces propositions concrètes qui sont les seules à pouvoir dénouer la crise kamerunaise, l'O.N.U. a porté un coup grave à l'espoir que la session spéciale suscitait dans le cœur de millions d'hommes épris de paix et de justice. En même temps, elle a perdu la confiance que d'autres millions — et surtout en Afrique —

avaient encore eu elle. Pour mesurer la portée de cette déception générale, il est nécessaire d'analyser certains documents du débat dont le plus important est le rapport de la Mission de visite.

I. LE RAPPORT DE LA MISSION DE VISITE :

Hymne à la gloire du colonialisme

Après un séjour de cinq semaines au Kamerun, la Mission de visite, présidée par les Etats-Unis d'Amérique, avait

rédigé un rapport dont le moins qu'on puisse dire est qu'il était un hymne à la gloire du colonialisme à en juger par le cynisme avec lequel il adoptait toutes les thèses des autorités administratives au mépris des buts qui lui avaient été assignés par le Conseil de Tutelle et au mépris de la situation réelle existant au Kamerun.

LES TACHES DE LA MISSION DE VISITE

La résolution 1907 (XXXII) du Conseil de Tutelle qui définissait la première tâche de la Mission de visite, stipulait

(Suite page 2)

L'U. P. K. RESTERA IMMORTELLE ET INVINCIBLE

par Félix-Roland MOUMIE, Président de l'U.P.C.

Durant plus de trois semaines, la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations-Unies, réunie à New-York, a eu à traiter du problème kamerunais. Elle devait entendre à la fois les représentants des autorités administratives, des gouvernements fantômes mis sur pied par elles pour servir leurs intérêts, les pétitionnaires divisés en deux groupes : d'un côté ceux qui récitèrent servilement les leçons de leurs maîtres, les colonialistes ; de l'autre, les porteurs authentiques du peuple kamerunais martyr.

Débats très serrés, ils ont été les plus

difficiles qui aient démontré l'inanité de l'action de l'O.N.U. à résoudre équitablement des problèmes pourtant faciles.

Comme il fallait s'y attendre, la presse à gages, comme « Le Monde », s'est pressée à chanter victoire et à chercher, en vain d'ailleurs, à démontrer combien il avait été facile pour les thèses colonialistes de prévaloir devant les « erreurs de leurs adversaires » et les « excès de M. Félix Moumie ». La vérité est que la France et la Grande-Bretagne, attelant d'ailleurs, pénible-

(Suite page 9)

Figure 2.5

La une du *Patriote Kamerunais*, mars-avril 1959, ANOM

Bilan provisoire

Le nombre des Camerounais qui arrive en France pour poursuivre des études augmente de trois cent en 1953 à huit cent en 1956. Parmi ces étudiants, plusieurs adhèrent à l'UPC par le biais des syndicats universitaires et des comités de base upécistes qui peu à peu sont établis en France. Les étudiants s'engagent politiquement, malgré les directives strictes des autorités qui s'opposent à un tel engagement. Ils éditent des journaux par lesquels ils essaient d'avertir d'autres étudiants et l'opinion française sur le régime répressif au Cameroun. Quelques étudiants participent aux congrès internationaux pour avertir l'opinion internationale sur « le problème national kamerunais ». Les étudiants envoient aussi des pétitions à l'ONU. Quelques étudiants essaient d'être en dialogue avec des autorités : en 1955, quelques étudiants invitent le nouveau Haut-Commissaire, Roland Pré, à un dialogue, mais l'invitation demeure, à ma connaissance, sans réponse. En 1958, un entretien est organisé entre l'étudiant Jean Gwodog et Ahmadou Ahidjo, entre des étudiants et l'évêque Mgr Mongo et entre Gwodog et Aujoulat. Dans ces rencontres, les étudiants essaient, entre autre, de négocier sur la question d'amnistie. Après l'interdiction de l'UPC au Cameroun, les partisans du parti en France ne sont pas informés des mesures législatives qui sont en vigueur en métropole. Ils sont en tout cas obligés de montrer la plus grande vigilance à cause des perquisitions et des surveillances étroites exercées par les autorités, qu'il soit question des réunions, des manifestations ou des courriers. Les étudiants savent aussi que leurs bourses peuvent être supprimées et qu'ils peuvent être expulsés de la métropole. Cela encourage les étudiants d'exercer leur travail politique au sein de l'UNEC où de la FEANF plutôt qu'au sein de l'UPC. Trois fois des étudiants représentent l'UNEC/l'UNEK face à l'ONU, pour défendre la cause upéciste. La dernière fois est en 1959, lors de la session extraordinaire qui va régler la sortie du Cameroun de la tutelle.

3. Le soutien anticolonialiste français

Le mot d'ordre aujourd'hui doit être : « Africains, Africaines, aux armes ! Mort au colonialisme français ! »²³⁰

Y a-t-il des groupes de Français qui ont soutenu la lutte anticolonialiste des upécistes pendant les années 1950 ? Ou y a-t-il des personnes en France qui ont défendu cette cause individuellement ? Quand on plonge dans les documents historiques de la période, il semble que s'il y a un groupe français qui, plus qu'un autre, a soutenu les revendications des nationalistes camerounais, celui-ci se trouve parmi les communistes. Ceci se reflète clairement dans des documents des autorités qui utilisent ce soutien et le pro-communisme des upécistes dans leur propagande contre les nationalistes camerounais. Les autorités mettent en relief à plusieurs répétitions qu'il faut bien se garder du « jeu subtil que peut mener le Parti communiste dans une Afrique encore peu ouverte aux questions politiques »²³¹ Mais d'en conclure que des communistes ont lutté solidairement à côté des upécistes est probablement une exagération. Dans ce chapitre, je souhaite répondre aux questions posées ci-dessus et montrer dans quelle mesure le PCF a soutenu les exigences des Camerounais d'une indépendance réelle. Cependant, pour tenter de trouver les racines des anticolonialistes de l'époque étudiée, je commence par présenter quelques personnes qu'on peut tracer depuis le XVI^e siècle, qui ont lutté contre le colonialisme, ou au moins qui ont fait l'éloge d'une conquête coloniale plus humaine.

L'anticolonialisme en France

L'histoire de l'anticolonialisme en France²³² indique que depuis le XVI^e siècle, quelques philosophes, écrivains, hommes politiques et quelques hommes de l'Eglise ont critiqué les atrocités commises aux colonies, bien que cela n'implique pas directement qu'ils soient anticolonialistes. L'historien Claude Liauzu tire quelques lignes entre ces personnes du début du colonialisme européen jusqu'à nos jours. A titre d'exemple il mentionne Montaigne (1533-1592) qui critique les idées exprimant la supériorité de la civilisation occidentale comme

²³⁰ Fanon, F., « La leçon de Cotonou », *El Moudjahid*, 22.08.58, dans *Pour la révolution africaine, écrits politiques*. Editions La Découverte, Paris, 2006, p.149

²³¹ Note sur l'UPC et ses liens avec le parti communiste, 13.10.1953, ANOM

²³² Liauzu, C., *Histoire de l'anticolonialisme en France, Du XVI^e siècle à nos jours*, Armand Colin, 2007, Fayard/Pluriel, 2010

fondement de la colonisation.²³³ Ou bien Fénelon (1651-1715) qui représente une fraction minoritaire anticolonialiste de l'Eglise et qui décrit « la folle ambition de faire de l'autre son esclave »²³⁴. De Jaucourt (1704-1779) dénonce la violation des lois naturelles, de la religion, de la morale et de tous les droits de la nature humaine quand on réduit les autochtones en esclavage²³⁵. Selon Liauzu, c'est Rousseau qui à l'époque développe l'anticolonialisme le plus radical et il loue la simplicité de la vie des peuples sauvages.²³⁶ Diderot légitime le droit à l'insurrection, il critique les « Barbares Européens » et promet que tous ces tyrans « deviendront la proie du fer et de la flamme »²³⁷. La Société des Amis des Noirs est née à Paris en 1788, à travers celle-ci on veut agir pour créer un traité international qui interdit la traite des êtres humains.²³⁸ La Révolution et la Déclaration des droits de l'homme de 1789, rendent l'esclavage moins concevable et en 1794, la Convention Nationale déclare que « l'esclavage des Nègres dans toutes les Colonies est aboli »²³⁹ Pourtant, l'esclavage est rétabli par décret en 1802 et n'est aboli de nouveau qu'en 1848, au début de la deuxième République. Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'Etat chargé des colonies, est l'un des protagonistes de la dernière abolition et il critique entre autre les méthodes des scientifiques qui visent à démontrer l'infériorité des Noirs.²⁴⁰ Il soutient pourtant une politique d'expansion coloniale et d'assimilation, surtout en Afrique.

Au début de la IIIe République, les notions de civilisation et de progrès dominant le discours politique quant aux colonies et à l'expansion coloniale. Dans les années 1880, Clemenceau, Camille Pelletan et Frédéric Passy sont des adversaires politiques de Jules Ferry qui défend le droit des « races supérieures [...] vis-à-vis des races inférieures »²⁴¹ Pelletan demande : « Qu'est-ce que cette civilisation que l'on prétend imposer à coups de canons ? [...] Vous allez chez-elles contre leur gré, vous les violez, vous ne le [sic] civilisez pas. »²⁴² Clemenceau intervient après le discours de Ferry en énonçant qu' « il n'y a pas de droits des nations dites supérieures contre les nations inférieures [...] n'essayons pas de revêtir la

²³³ *Idem*, p.36

²³⁴ *Idem*, p. 34

²³⁵ *Idem*, p. 42

²³⁶ *Idem*, p. 47

²³⁷ *Idem*, p. 50

²³⁸ *Idem*, p. 51

²³⁹ « Décret de la convention nationale du 16e jour Pluviôse, an II de la République Française, une et indivisible », Liauzu, *idem*, p. 55

²⁴⁰ Liauzu, *idem*, p. 67

²⁴¹ Discours de Ferry à la Chambre des députés, le 28 juillet 1885, cité dans Liauzu, *idem*, p. 124

²⁴² Cité dans Liauzu, *idem*

violence du nom hypocrite de civilisation... »²⁴³ Passy joue un rôle considérable dans des associations pacifistes et il défend le droit des autochtones de protéger leur sol et leur liberté de la même manière que les Français se défendent contre les Allemands.

Le parti ouvrier français (POF), dirigé par Jules Guesde, considère que « la politique coloniale est l'une des pires formes d'exploitation capitaliste » qui sert la classe possédante au détriment du prolétariat et des populations primitives.²⁴⁴ Il proteste contre les exploitations d'outre-mer, bien qu'il se préoccupe avant tout des ouvriers et des soldats français et moins des colonisés.

En 1905, l'anticolonialisme devient un thème pour l'écrivain Anatole France qui dénonce les exploitations d'outre-mer et l'extrême violence en condamnant le cynisme du capitalisme.²⁴⁵ D'autres déplorent la mort des anciennes cultures, comme les auteurs Jérôme et Jean Tharaud dans *La Fête arabe* de 1912, qui décrit la perte de la culture traditionnelle au profit de la civilisation occidentale.²⁴⁶ La ligue des droits de l'homme, née de l'affaire Dreyfus en 1898, défend des personnes et dénonce des scandales comme des abus du peuple et des territoires au Congo qui mène à une mission d'enquête en 1905.²⁴⁷

La Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO) dénonce aussi la politique coloniale de la bourgeoisie qui n'a d'autres buts que d'élargir les profits de la classe capitaliste. Jaurès en est l'un des représentants et il condamne ceux qui ont écrasé l'espérance d'un progrès pacifique et humain « sous toutes les ruses et sous toutes les brutalités de la conquête » Il s'engage particulièrement contre les invasions françaises au Maroc. Et partout il voit s'éveiller « un appétit de liberté, un appétit d'indépendance »²⁴⁸. Cependant, plusieurs socialistes sont favorables à une colonisation socialiste en considérant que les ressources du monde doivent appartenir à toute l'humanité et que la « mission civilisatrice qui est aujourd'hui le prétexte de l'intervention sera demain un devoir ».²⁴⁹ En 1927, Léon Blum, aussi représentant de la SFIO, énonce que « ce que vous appelez notre mission civilisatrice » ne sera pas accomplie avant que la France ait rendu « les peuples dont nous occupons les

²⁴³ Clemenceau à la Chambre le 30 juillet 1885, cité dans Liauzu, *idem*, p.126

²⁴⁴ Liauzu, *idem*, p. 183

²⁴⁵ *Idem.*, p. 173

²⁴⁶ *Idem.*, p. 166

²⁴⁷ *Idem.*, pp 209-211

²⁴⁸ Jaurès, J., à la Chambre des députés le 28 juin 1912, cité dans Liauzu, *idem*, p. 221

²⁴⁹ Liauzu, *idem*, p. 189

territoires à la liberté et à la souveraineté »²⁵⁰. Mais dans le même discours, il souligne aussi qu'il ne faut pas prêcher l'insurrection ou exiger l'évacuation immédiate.

Le parti communiste français (PCF)

Le point de départ du parti communiste français est le congrès de Tours en 1920 tenu par la SFIO. L'un des orateurs est un jeune Indochinois qui a étudié en France, qui plus tard sera connu sous le nom de Hô Chi Minh. Il y dénonce les crimes commis par « les bandits du capital » dans son pays d'origine et il sera l'un des fondateurs du parti communiste en France.²⁵¹ La majorité du congrès décide d'adhérer à la IIIe Internationale fondée par des Bolcheviks russes et crée ainsi la Section française de l'Internationale communiste (SFIC). La minorité reste au sein de la SFIO. L'une des 21 conditions posées aux partis pour adhérer à l'Internationale communiste concerne les colonies. A ce propos, on exige « une attitude particulièrement marquée et claire » des partis venant des pays « dont la bourgeoisie est en possession des colonies et opprime d'autres nations ». Ensuite, il est nécessaire entre autre « de démasquer les manigances de “ses” impérialistes dans les colonies, d'appuyer, non seulement par des paroles, mais par des faits, les mouvements libérateurs des colonies » ainsi que de pratiquer la solidarité avec les ouvriers aux colonies et de mener dans son pays une « agitation systématique contre toute oppression des peuples coloniaux. »²⁵² Dans une motion, on précise que le « parti est pleinement d'accord avec l'Internationale communiste pour dénoncer l'impérialisme colonial ».²⁵³

Après le congrès de Tours, on voit aussi apparaître l'embryon de ce qui deviendra la Section coloniale du parti communiste, dont Henry Lozeray est l'un des piliers et le responsable les premières années. En 1921, le parti devient le Parti communiste (SFIC) abrégé en PC-SFIC. Au cours des années 1920, le parti communiste et sa Section coloniale s'engagent contre la guerre au Maroc en soutenant les Rifains contre l'invasion française. Ils invitent entre autres les soldats français à fraterniser avec les Rifains et engagent les ouvriers français pour qu'ils

²⁵⁰ Blum, L., Chambre des députés le 10 juin 1927, cité dans Liauzu, *idem.*, p. 232

²⁵¹ Dans Liauzu, *Idem.*, p. 43

²⁵² Durand, P., *Cette mystérieuse Section Coloniale, Le PCF et les colonies (1929-1962)*, Editions Messidor, 1986, p. 35

²⁵³ *Idem.*, p. 44

se mobilisent contre la guerre.²⁵⁴ Le parti s'engage également pour les indigènes en Syrie, en Chine, en Algérie et en Indochine.

Le secrétaire général, Maurice Thorez, lance pourtant une autocritique devant le congrès du parti en 1932. Il constate que c'est une honte qu'on n'ait pas réussi suffisamment à aider « nos camarades d'Indochine », à s'occuper de l'organisation des travailleurs immigrés ou à répliquer aux « camarades xénophobes ». Il ajoute qu'il y a un chauvinisme et un nationalisme persistant contre les ouvriers immigrés dans certaines régions et dans certains domaines de travail.²⁵⁵ Malgré l'autocritique et les limites du parti, l'auteur P. Durand considère que le parti communiste est le seul à cette époque, sauf quelques personnalités exceptionnelles, qui s'engage avec une attitude aussi radicale et claire contre la colonisation. En plus, selon Durand, le parti communiste intensifie depuis 1933 la critique des affaires coloniales. De cette année, l'organe central du parti communiste, *l'Humanité*, couvre aussi plusieurs événements concernant les exploitations impérialistes.

Quand la deuxième guerre mondiale s'approche et que la situation économique et politique se durcit en Europe, les tendances fascistes trouvent un écho aussi dans les colonies. Les communistes sont conscients des menaces hitlériennes, mussoliniennes et franquistes et des ambitions de ces leaders, concernant l'expansion de leurs territoires d'outre-mer. Dans ces temps agités, les communistes se rendent compte que les colonies seront, malgré tout, mieux situées avec un lien étroit avec la France, plutôt que de tomber dans les mains des dictateurs fascistes et extrêmement racistes. En 1938, Thorez déclare devant le comité central de son parti que l'intérêt supérieur des peuples des colonies françaises sera de « rester unis à un peuple chez lequel subsistent encore heureusement les notions de liberté et d'égalité des races. »²⁵⁶ Pendant la guerre, le parti, qui devient le PCF en 1943, est obligé d'entrer dans la clandestinité et sa Section coloniale, comme toute autre organisation communiste, est démantelée.

²⁵⁴ *Idem*, p.57

²⁵⁵ Thorez, M., *Œuvres, Livre deuxième*, t. 2, pp141-142, cité dans Durand, *idem*, p.76

²⁵⁶ Durand, P., *idem*. p. 139

Les cercles d'étude

Quand la deuxième guerre mondiale touche à sa fin, le PCF a comme objectif de créer des groupes d'étude communistes qui s'orienteront vers les Africains. Avec ces groupes on va essayer de constituer des organisations syndicales africaines et les coordonner le plus possible avec celles de la France. Un autre but avec ces groupes sera de constituer dans chaque territoire un parti politique démocratique qui rassemblera des Africains. Avec la conception que le système de classe n'est pas établi aux pays non-industrialisés, on n'a pas d'intention de créer des partis communistes en tant que tels, mais on a pourtant une idée que ces partis s'engageront contre l'impérialisme. Comme nous l'avons vu au chapitre 1, Gaston Donnat sera l'un des fondateurs d'un tel groupe au Cameroun, bien qu'il le fasse de sa propre initiative sans mandat du PCF.²⁵⁷ Dans ce projet, il est soutenu par Maurice Méric, « artiste dramatique possédant une culture marxiste solide »²⁵⁸. Donnat écrit que toute initiative d'un parti communiste devrait venir des Camerounais eux-mêmes et il souligne qu'« il n'y a jamais eu de cellule communiste au Cameroun. »²⁵⁹ Donnat note aussi que la participation des Français aux réunions de cercles d'étude a été très restreinte et qu'à partir d'avril 1947, l'Union des Syndicats Confédérés du Cameroun (USCC) et plus tard l'UPC ont été des organisations absolument indépendantes et dirigées uniquement par des Camerounais.

En 1945, la section coloniale du PCF reprend son activité et Raymond Barbé remplace Lozeray comme son dirigeant. Donnat quitte le Cameroun en 1947, mais y effectue un voyage en 1948. Barbé le rejoint à Douala où ils participent à une grande manifestation de l'UPC et à une réunion qui rassemble une foule, trop grande pour être contenue dans la grande salle.²⁶⁰ Donnat explique que le travail qu'il a accompli au Cameroun, a été de pure solidarité avec le peuple camerounais, mais qu'il n'a pas voulu s'y implanter. Il a jugé « que seuls les Kamerounais devaient rester "maîtres chez eux" ». ²⁶¹ Il donne aussi l'impression que la ségrégation existante entre les Noirs et les Blancs, que ce soit dans les syndicats ou ailleurs, a été plus ou moins totale. Lui-même et une poignée d'autres Français étaient plutôt l'exception que la norme.

²⁵⁷ *Idem.*, p.184

²⁵⁸ Donnat, G., mongobeti.arts.wa.edu.au/issues/pnpa55_58/pnpa55_58_02htm, site visité le 12.09.19

²⁵⁹ Donnat, G., mongobeti.arts.wa.edu.au/issues/pnpa55_58/pnpa55_58_01htm, site visité le 11.09.19

²⁶⁰ Donnat, G., mongobeti.arts.wa.edu.au/issues/pnpa55_58/pnpa55_58_02htm, *idem.*

²⁶¹ Donnat, G., mongobeti.arts.wa.edu.au/issues/pnpa55_58/pnpa55_58_01htm, *idem.*

Un cercle d'étude marxiste est aussi établi à Dakar. Durand mentionne que le futur leader de l'UPC, Felix Moumié, aussi bien que le leader du Rassemblement démocratique africain (RDA), Houphouët-Boigny, participent à ces réunions en 1948.²⁶² Le RDA est l'un des partis africains qui est créé dans l'esprit des cercles d'étude, et l'UPC en deviendra la section camerounaise. En 1950, cependant, François Mitterrand, alors jeune ministre de la France d'Outre-Mer, réussit à persuader Boigny de rompre avec le PCF et de mener son parti dans une direction plus compatible avec la politique officielle française.

L'Humanité

Dès 1953, *l'Humanité*, couvre régulièrement des événements du Cameroun dans la rubrique « Que se passe-t-il au Cameroun ? »²⁶³ Le journal imprime aussi des opinions des lecteurs par exemple d'un étudiant camerounais en France qui exprime sa solidarité avec un autre étudiant. Ce dernier, étudiant en sciences politique, s'est vu retirer sa bourse sous prétexte que le Cameroun avait besoin de juristes et pas d'un spécialiste en politique. L'étudiant a reçu un ordre de quitter la France pour le Cameroun comme il ne pouvait plus rester en métropole sans une bourse. Le lecteur explique que le motif réel pour retirer cette bourse est que l'étudiant, jusqu'à l'année précédente, avait été président de l'AEC où il a montré ses opinions qui différaient de celles du gouvernement français²⁶⁴.

Après les émeutes de mai 1955, l'organe du PCF lance une série d'articles qui traitent la situation du territoire. Il dénonce entre autres des mesures qui sont destinées à empêcher des avocats de venir défendre librement les détenus. Quand la mission de l'ONU fait son tour au Cameroun en octobre, le journal rapporte sur la terreur qui s'accroît au pays et sur la liberté menacée de tout le peuple africain. En avril 1956, un journaliste du journal explique que les troubles de mai 1955 sont issus d'un complot qui est arrangé pour liquider l'UPC. Et selon le même article, les communistes de la métropole sont toujours solidaires avec les upécistes. Le 24 décembre 1956, *l'Humanité* réagit rapidement lors des élections législatives en annonçant « la terreur, la loi martiale, les milliers de soldats et parachutistes » qui sont envoyés au

²⁶² Durand, P., *op.cit.*, p. 196

²⁶³ Michel, M., « Une Décolonisation confisquée? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous tutelle de la France 1955-1960 », *L'histoire d'Outre-mer*, 1999, tome 86, numéros 324-325, pp. 233-234

²⁶⁴ *L'Humanité*, « Les lecteurs écrivent. La répression colonialiste à l'institut d'études politiques », 25.03.54

Cameroun .²⁶⁵ L'historien Marc Michel constate que le PCF ainsi est seul en métropole à défendre l'UPC, hormis quelques rares exceptions de l'opinion et parmi les intellectuels. Il mentionne un article dans *La France observateur* de juin 1955 qui prend parti pour la thèse selon laquelle l'administration coloniale a provoqué les émeutes.

Um Nyobè informe aussi dans *Le Patriote Kamerunais* qu'un débat s'est institué à l'Assemblée Nationale française en décembre 1956 parce que le directeur du Journal *La Dépêche du Midi* a refusé de livrer les détails sur les conditions dans lesquelles Nyobé avait donné une interview à l'envoyé de son journal Mr René Mauries.²⁶⁶

Des avocats anticolonialistes

En 1951, le PCF, le CGT et le Secours populaire français créent le Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique Noire. Le conseiller de l'Union française, Louis Odru en est l'un des représentants du PCF et il est chargé du parti de suivre la situation politique en Afrique noire et de développer les liens entre des mouvements et des personnes anticolonialistes du continent.²⁶⁷ Le comité engage des avocats qui prennent part à des procès entre autre au Cameroun pour défendre des militants anticolonialistes.

L'historienne Meredith Terretta décrit l'engagement de certains avocats anticolonialistes qui assistent l'UPC.²⁶⁸ En 1950, Um Nyobè écrit dans une lettre à Henri Douzon, l'avocat qui a défendu des militants en Côte d'Ivoire, que la répression contre des upécistes est devenue systématique et que le soutien d'un avocat serait d'un intérêt considérable. Peu de temps après, Me Pierre Braun passe quatre mois au Cameroun. Ici, il défend des upécistes dans des procès et donne des conseils juridiques presque quotidiennement à Um Nyobè.²⁶⁹ Après le départ de Braun, les upécistes continuent de suivre ces conseils. Désormais, les nationalistes développent une rhétorique juridique fondée sur le statut du Cameroun tel qu'il est décrit par l'ONU, avec l'espoir que cette stratégie les protégera contre les abus des autorités.

Successivement, certains avocats anticolonialistes se rendent au Cameroun pour assister des

²⁶⁵ Cité dans Michel, M., *op.cit.*, p. 239

²⁶⁶ Um Nyobè , 28.02.58, dans le *Patriote Kamerunais*, n° 2, septembre 1958, p 8, ANOM

²⁶⁷ Durand, *op.cit.*, p. 210

²⁶⁸ Terretta, M. « *Cause lawyering* et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 », dans *Politique africaine* 2015/2 (n° 138), pp 25-48

²⁶⁹ *Idem.*

détenus politiques. Quelques-uns décrivent leurs expériences concernant des injustices, des violations procédurales, de la répression extrajudiciaire et de la torture, dans certains médias métropolitains. Me Roger Cevaer écrit en 1953 un rapport détaillé sur les conditions de vie dans la prison de Douala dans la revue *Droit et liberté* éditée par le *Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix* (MRAP).²⁷⁰ Me Yves Henry Louisa, d'origine martiniquaise, établit la même année un cabinet à Nkongsamba au Cameroun pour assister les dirigeants upécistes juridiquement.

Une « note sur la répression » publiée par l'UPC indique que le Haut-commissaire de la France au Cameroun supervise le secteur pénitentiaire et exerce une grande influence sur le système judiciaire. On signale que les avocats venant hors du Cameroun sont du ressort du seul ministère public qui aussi leur donne l'autorisation d'exercer. Les avocats locaux de leur côté sont directement placés sous le ministère public et en craignant des représailles, ils sont souvent empêchés d'assister leurs clients efficacement.²⁷¹

En 1955 Um Nyobè et d'autres dirigeants upécistes sont régulièrement en contact épistolaire avec Louis Odru. Après qu'un mandat d'arrêt est émis contre Nyobè pour diffamation, au début de mai cette année, Moumié écrit à Odru que les dirigeants upécistes espèrent voir un représentant du PCF au procès contre Nyobè.²⁷² Celui-ci est cependant déjà entré en clandestinité et le procès n'aura jamais lieu.

Les avocats anticolonialistes après les émeutes de 1955

Après les émeutes de mai 1955, l'administration fait de son mieux pour empêcher des avocats métropolitains de venir défendre les détenus, mais de vives protestations auprès des procureurs au Cameroun jouent un rôle dans le sens contraire. Les avocats qui se rendent au Cameroun à cette période, concluent que l'Administration a une volonté de liquider complètement l'UPC et que le Haut-commissaire Roland Pré est l'un des instruments principaux pour y réussir.²⁷³ Après les émeutes, les arrêtés sont inculpés pour participation à

²⁷⁰ Cevaer, R « Justice et discrimination raciale au Cameroun. L'Africain a toujours un pied dehors et l'autre en prison », *Droit et Liberté*, n° 128, novembre 1953, p. 5, dans Terretta, *idem*.

²⁷¹ « Note au sujet de la répression au Cameroun », 23 octobre 1954, ADSSD, (Archives départementale Seine-Saint-Denis) dans Terretta, *idem*.

²⁷² « Répression 1955, documentation UPC, de Moumié à Odru », 7 mai 1955, ADSSD, dans Terretta, *idem*.

²⁷³ « Répression 1955, documentation UPC, Douala », 24 juin 1955, ADSSD, dans Terretta, *idem*.

la violence, mais certains aussi pour atteinte à la sûreté de l'Etat, pour assassinat ou complicité d'assassinat. Dans la majorité des cas, il n'existe aucune preuve étayant les accusations. Les avocats métropolitains tentent de mettre en évidence les provocations qui ont déclenché les émeutes et d'établir des alibis. Ils essayent aussi d'alerter l'opinion métropolitaine du transfert de plusieurs détenus aux camps de travaux au nord du pays. Ils assistent également les leaders upécistes, quand ils contestent envers le ministère de la France d'outre-mer, la décision de mettre le parti hors de la loi. Comme nous l'avons vu, sans succès.

Une note de renseignement du 3 novembre 1955 réfère à une lettre de l'avocat parisien Me Pierre Kaldor chargé par le Comité de Défense des Libertés Démocratiques en Afrique Noire où il s'adresse aux cinq inculpés de « reconstitution de groupement dissous ». L'avocat informe que le comité « a pu recevoir quelques milliers de francs » pour que des avocats puissent tenter d'aider des upécistes à retrouver leur liberté.²⁷⁴ Il écrit que dans ce but Me Colombé vient de partir au Cameroun. Deux avocats métropolitains, Me Louisia et occasionnellement René Colombé, restent au Cameroun après l'interdiction de l'UPC jusqu'en 1957, et ils gardent le contact avec les leaders upécistes. Ils travaillent entre autre pour la libération des prisonniers et pour des peines moins sévères.

Cependant, Terretta constate qu'au cours de 1956, la même année que la loi-cadre est adoptée par l'Assemblée nationale, le PCF et plusieurs avocats qui lui sont associées se tournent vers l'Algérie au détriment du Cameroun. La déception des leaders upécistes est considérable quant à l'attitude plutôt évasive du PCF, concernant les exigences upécistes d'une indépendance totale et son manque d'une condamnation claire de l'Union française. Moumié écrit dans une lettre à Braun, où il avertit que les leaders de l'UPC ne voient pas d'autre solution que de recourir à la violence, si les partis politiques français continuent à minorer la lutte pour l'indépendance camerounaise.²⁷⁵ Dans une lettre à Osende Afana de 1957, Moumié ne cache pas son indignation concernant les communistes européens des pays possédant des colonies. Aussi longtemps qu'ils seront « nourri du complexe de paternaliste, supériorité et nationaliste, il ne sera pas possible de réellement parler du droit des peuple à disposer d'eux-mêmes »²⁷⁶. Moumié s'inquiète du sort du PCF, si celui-ci continue à soutenir le

²⁷⁴ Note de renseignement, sûreté générale, « Les avocats parisiens défendant les Upécistes », 03.11.55, ANOM

²⁷⁵ « Répression 1955, documentation UPC, de Moumié à Braun », 14.05.56, ADSSD, dans Terretta, M., *op.cit.*

²⁷⁶ Moumié, F., lettre à Osende Afana, 25.01.57, ANOM,

gouvernement français « qui ulcère son prestige par des actes d'horreurs dans notre pays » dans une « alliance socialistes-communistes »²⁷⁷.

En décembre 1957, dans une conférence de presse à Paris, organisée par l'UNEC, la FEAN et le Comité de défense des libertés démocratiques en Afrique noire, Sengat Kuo, le président de l'UNEC, réclame l'amnistie générale au Cameroun. Plusieurs parlementaires communistes y sont présents, entre autre Victor Joannes, membre du comité central du PCF. *Le Monde* informe qu'aussi Louisia et Colombé y participent et ceux-ci affirment qu'ils se sont vus refuser le droit de défendre des détenus politiques camerounais. Colombé n'a pas eu l'autorisation d'entrer au pays, tandis que Louisia après cinq ans au Cameroun vient d'être expulsé du territoire.²⁷⁸ C'est notamment le Premier ministre Mbida qui a opté pour une procédure pénale moins favorable aux upécistes. Avec l'appui du Haut-commissaire Messmer, Me Louisia est expulsé, parallèlement avec la mutation du premier président de la cour d'appel de Yaoundé, aussi jugé trop libéral envers les upécistes.

En France, Me Louisia et Me Colombé séjournent à Paris et restent en contact avec des upécistes métropolitains. Gwodog, dans sa correspondance avec Um Nyobè de février 1958²⁷⁹, écrit qu'il a diné avec Louisia et Colombé. Les deux avocats ont une grande estime pour Um Nyobè et Louisia voudrait savoir si le maquisard préfère qu'il reste en France ou s'il peut se rendre en AOF (Afrique occidentale française). Dans une lettre de mai la même année, Gwodog informe de nouveau Um Nyobè que les deux avocats voudraient aller au Cameroun, mais qu'ils sont toujours empêchés par les autorités.²⁸⁰ En août 1958, Pierre Kaldor se rend à Nkongsamba pour défendre des détenus accusés d'un double assassinat. Après le procès, il est expulsé du territoire, mais il réussit à visiter des détenus avant son départ. Il maintiendra une correspondance avec eux et il leur enverra des publications et des journaux, notamment *l'Humanité*.²⁸¹ Outre les avocats mentionnés, Gwodog entretient aussi des relations avec les avocats communistes Pierre Stibbe et Marie-Louise Cachin, selon le rapport « l'UPC en France »²⁸², deux avocats qui s'engagent particulièrement pour l'Algérie.

²⁷⁷ *Idem.*

²⁷⁸ « L'Assemblée législative du Cameroun demande au Parlement métropolitain de surseoir à toute mesure d'amnistie », *Le Monde*, 19.12.57

²⁷⁹ Gwodog, J., lettre à Um Nyobè, 17.02.58, ANOM

²⁸⁰ Gwodog, J., lettre à Um Nyobè,, 19.05.58, p.3, ANOM

²⁸¹ Teretta, M. *op.cit.*

²⁸² Le Ministère de l'Intérieur, Sûreté nationale, Renseignements Généraux, « L'UPC en France », *op.cit.* p. 46, ANOM

Les sentiments anticolonialistes de la 4^e commission de l'ONU

Dans une étude, datée de 1956, élaborée par les autorités, on constate que dès sa naissance, l'UPC a tenté, surtout par la voie de pétitions, d'affecter les différents organes de l'ONU. On note que le conseil de tutelle, ainsi que les missions qui ont rendu visite au Cameroun ont rencontré le parti avec une certaine réticence. Par contre, les autorités sont moins à l'aise avec « les sentiments anticolonialistes de la 4^e Commission de l'Assemblée Générale » que l'UPC a très bien su « exploiter à son avantage ».²⁸³ On commente que c'est avant tout par l'ONU que « pourrait être gênée l'action de la France au Cameroun », notamment à cause des upécistes qui trouvent à la 4^e Commission, « une tribune de haute résonance ». Devant cette tribune la valeur des revendications upécistes se trouve « d'avance déformées et faussée par les idées politiques préconçues et les préjugés anti-colonialistes de la majorité des membres de la 4^e Commission. » On remarque que l'UPC dispose du soutien total sous toutes ses formes y compris de presse et de soutien financier d'un groupe de nations. Et on considère que dans cette image se trouve un véritable danger, comme l'UPC attire plus d'attention par une audience étrangère que la France ne peut tolérer. On commente « le paradoxe » que ce parti, qui selon l'étude regroupe au maximum 1/250 des électeurs camerounais, peut, par les nations communistes, se faire entendre massivement au sein de l'ONU. Un but sous-entendu pour la France doit être par conséquent d'empêcher l'influence de l'UPC à l'ONU. Cela peut se faire en évitant que des leaders éloquents tel que Um Nyobè s'y rendent et adressent des discours ardents. Le meilleur antidote est évidemment de dissoudre juridiquement le parti entier à cause de ses activités « extrêmes » et « terroristes » et ainsi le rendre illégitime face à l'ONU. En 1956, la France est déjà sur la bonne voie de réaliser ce plan directeur. C'est aussi dans cette ligne que la France s'approche des Etats Unis dans leur lutte contre le communisme.

Dans la même note, on critique aussi l'influence que l'UPC exerce sur certains élus métropolitains. Bien que l'UPC n'ait pas un seul représentant dans les Assemblées Parlementaires, elle trouve pour la représenter « un groupe compact d'Elus métropolitains » qui défend sa cause et lui donne « une tribune constituant un moyen de propagande incomparable. »²⁸⁴

²⁸³ « Etude sur les mouvements extrémistes, 1956. La situation politique intérieure et ses répercussions sur le plan international », p. 5, ANOM,

²⁸⁴ *Idem.*

L'opinion française

Quant à l'opinion française, si elle s'intéresse aux questions coloniales, elle se tournera vers l'Algérie, que la plupart des Français ne considèrent pas être une colonie, mais la prolongation de la France. Le grand nombre de jeunes soldats qui est forcé de participer aux « événements »²⁸⁵ sur « l'autre côté du miroir » en est probablement la raison principale. Il semble que les autres questions coloniales ne sont pas capables de vraiment réveiller l'opinion. Peu étonnant, peut-être, quand on envisage le manque d'information et de débat en métropole sur les activités qui se déroulent dans les colonies.

Un exemple de l'ignorance qui probablement est assez représentatif pour l'époque, se trouve dans un film pédagogique²⁸⁶ dans lequel le ministre d'outre-mer, Gaston Defferre, présente la nouvelle loi-cadre pour deux étudiants de Science-Po, une jeune femme et un jeune homme. Les étudiants posent quelques questions au ministre et la femme exprime son inquiétude concernant la capacité des autochtones dans les colonies de pouvoir voter aux suffrages universels, comme ils n'ont pas l'éducation suffisante. Le tableau que le ministre présente aux téléspectateurs, qui montre la générosité et les bienfaits de la France dans les colonies, est accepté par les étudiants qui ne posent aucune question critique. Le ministre donne l'impression d'être un homme politique sage, moderne et avec toute la bienveillance du monde envers des colonisés.

Il est aussi probable que l'hostilité que certains groupes de la population métropolitaine montrent envers les Algériens, suscite dans l'opinion une certaine peur de réagir contre des actions de violence. Lors des actions évidemment racistes contre des arabes ou des noirs, il n'y a pas toujours des réactions réelles ni de la part de la police, ni des témoins, ni de l'opinion générale. Frantz Fanon décrit un épisode où l'écrivain camerounais Oyono sort d'un restaurant au quartier latin parisien, en compagnie d'une femme blanche, quand il est attaqué au couteau par des assaillants.²⁸⁷ Fanon considère que les assaillants avant tout voulaient démontrer leur non-acceptation de ce fait qu'un homme noir sort avec une femme blanche. Personne n'est venu au secours et les assaillants ont pu disparaître sans obstacles.

²⁸⁵ Pour éviter le mot « guerre » on a en France plutôt parlé « d'événements » ou « d'opérations de maintien de l'ordre ». En 1999 le gouvernement français a décidé d'employer la notion « la guerre de l'Algérie ». Voir par exemple Stora, B., *La guerre d'Algérie expliquée à tous*, Seuil, 2012

²⁸⁶ Office de Radiodiffusion Télévision Française (ORTF) « La loi-cadre Defferre de 1956 », sur fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00120/la-loi-cadre-defferre-de-1956.html, Site visité le 22.10.19

²⁸⁷ Fanon, F., « Fureur raciste en France », dans *el Moudjahid*, 25.05.59, dans *Pour la révolution africaine*, pp 183-184

Des étudiants camerounais en métropole font de leur mieux pour avertir l'opinion des opérations belliqueuses dans leur pays natal, pourtant, ce travail ne pèse pas assez lourd pour atteindre le grand public. On peut aussi estimer que quelques journaux métropolitains plutôt que de rendre service aux étudiants d'outre-mer, contribuent à diminuer leurs voix, tel que montre un exemple du *Monde*. François Sengat Kuo, président de l'UNEC, adresse au journal le texte d'une motion qui signale que les élections du 23 décembre 1956, se sont déroulées « dans un climat de confusion, de terreur et de répression militaire, alors que les mouvements de loin les plus représentatifs restent interdits. »²⁸⁸ Il continue, en expliquant que chaque jour viennent des « parachutistes par milliers pour massacrer des gens dans la région de la Sanaga-Maritime ». Le quotidien réagit, en ridiculisant les chiffres qui évidemment sont exagérés. On souligne que l'absence d'information de la région donne une base de rumeurs d'une telle sorte, mais qu'on veut par cet exemple, montrer « jusqu'à où peut aller une propagande passionnelle d'où paraît exclu tout souci d'objectivité. » Le journal estime aussi que des « excès auraient été commis » dans la région, mais qu'on « veut penser qu'ils sont le fait de sous-ordres irresponsables ». Il est probable que la majorité absolue des lecteurs après avoir lu cet article considère que l'information venant des étudiants camerounais est d'une qualité non fiable et qu'il n'y a pas de raison de dénoncer des éventuelles opérations militaires de la part de la France au Cameroun. On peut considérer que les journaux comme *Le Monde*, ainsi font très peu pour diffuser le message upéciste à l'opinion française, mais qu'au contraire, ils s'efforcent de présenter le point de vue officiel. Pourtant, comme nous l'avons vu dans ce chapitre, *l'Humanité* a couvert le même épisode cité ici, mais sans ridiculiser l'information qui probablement aussi vient des étudiants camerounais.

Des intellectuels anticolonialistes, Césaire et Fanon

Les intellectuels en France qui s'engagent pour les Camerounais dans les années 1950, sont de rares exceptions. Nous avons vu au chapitre 1 que le philosophe Jean-Paul Sartre a assisté Um Nyobè à Paris afin qu'il obtienne son visa pour aller à New York.

Le Martiniquais Aimé Césaire publie son *Discours sur le colonialisme* en 1955 où il critique fermement le colonialisme. Dans sa *Lettre à Maurice Thorez* de 1956, il publie sa démission

²⁸⁸ *Le Monde*, « A propos d'une motion des étudiants du Cameroun », 14.01.57

du PCF et dénonce le manque de rupture du parti du stalinisme. Il dénonce aussi sévèrement le manque de souplesse du parti par rapport aux pays colonisés. Même si le parti est « anticolonialiste », il le juge « paternaliste » ou éventuellement « fraternaliste » au sens d'un grand frère qui toujours sait mieux que son frère cadet. Les noirs des pays colonisés ont besoin de trouver leur chemin sans l'être imposé par un standard occidental. Césaire ne dénonce pas le communisme en tant que tel, mais la façon dont il est appliqué par les communistes français, signifiant que d'étendre leur doctrine compte plus que la liberté réelle des noirs :

Que ce que je veux, c'est que marxisme et communisme soient mis au service des peuples noirs, et non les peuples noirs au service du marxisme et du communisme. Que la doctrine et le mouvement soient faits pour les hommes, non les hommes pour la doctrine ou pour le mouvement. Et bien entendu cela n'est pas valable pour les seuls communistes. Et si j'étais chrétien ou musulman, je dirais la même chose. Qu'aucune doctrine ne vaut que repensée par nous, que repensée pour nous, que convertie à nous. Cela a l'air d'aller de soi. Et pourtant dans les faits cela ne va pas de soi.²⁸⁹

Césaire écrit qu'on aurait pu s'imaginer des variantes africaines, malgaches ou antillaises du communisme, mais qu'on ne les verra jamais à cause du communisme français qui toujours va imposer la sienne. A travers la section coloniale du PCF, les pays colonisés sont toujours considérés comme des « terres de missions ou pays sous mandat ».

Franz Fanon est à l'époque l'un de ceux qui critiquent le colonialisme français le plus violemment. Psychiatre et d'origine martiniquaise, il s'engage avant tout pour la libération de l'Algérie, entre autre en documentant des patients algériens traumatisés de l'hôpital de Blida où il exerce entre 1953 et 1957. Il adhère au Front de Libération Nationale (FLN) en 1955 et il écrit régulièrement pour *El Moudjahid*, l'organe central du parti. Son engagement particulier est lié à l'Algérie, mais cela ne l'empêche pas de se prononcer sur les questions concernant les autres pays colonisés, en Afrique notamment. Dans plusieurs articles, entre autres dans « La leçon de Cotonou »²⁹⁰, il considère que la révolution algérienne est fondamentale pour que d'autres pays africains finalement obtiennent l'indépendance ou l'aient déjà obtenue. Cette révolution qui inspire les autres peuples africains met l'existence même du colonialisme en Afrique en morceaux. Selon Fanon, le colonialisme français, au-delà du bon sens en Algérie, devra perdre sa vie partout quand la guerre sera terminée.

²⁸⁹ Césaire, A., « Lettre à Maurice Thorez, Paternalisme et fraternalisme », 1956, sur lmsi.net/Lettre-a-Maurice-Thorez, site visité le 30.10.19

²⁹⁰ Fanon, F., La leçon de Cotonou, *El Moudjahid*, 22.08.58, dans *Pour la révolution africaine, écrits politiques*. Editions La Découverte, Paris, 2006, pp. 145-149

, Il qualifie la politique coloniale française, avec la loi-cadre de Defferre, d'une « parodie de politique libérale »²⁹¹ Cette loi n'est qu'un alibi pour continuer le colonialisme et une tentative de contrecarrer et reporter le « virus nationaliste » vu sur tout le territoire africain sous l'administration française. Il écrit que face à ces aspirations africaines, le colonialisme français cherche une réponse qu'éventuellement de Gaulle trouvera entre la loi-cadre et l'indépendance. Cependant, Fanon et le FLN estiment que :

[L]es peuples de l'Afrique noire sous domination française ne doivent pas reculer mais au contraire montrer avec fermeté et brutalité que le moment des solutions confuses est irrémédiablement révolu.²⁹²

Et Fanon ajoute :

La France est acculée, il faut davantage l'acculer, lui couper toutes les issues, l'asphyxier sans pitié, tuer en elle toute velléité de domination. [...] Les masses africaines et les élites africaines doivent dès maintenant prendre leurs dispositions pour passer à l'action directe, prendre les armes, semer la panique dans les rangs colonialistes.²⁹³

Quand de Gaulle décide d'organiser un référendum en septembre 1958, pour que les états africains puissent dire oui ou non à la communauté franco-africaine, Fanon est loin d'être impressionné. Il considère que les « mêmes problèmes » et « la même revendication nationale » subsisteront, auxquels le colonialisme français s'opposera avec « la même mauvaise foi » et « les mêmes méthodes ». Au lieu d'essayer de trouver des solutions constructives qui vont à la rencontre des exigences des peuples africains, on « perpétue le cycle du mensonge, de la terreur, de la guerre, rendant par là extrêmement difficile la réconciliation des peuples. »²⁹⁴

En commentant le congrès panafricain tenu à Accra en décembre 1958²⁹⁵, Fanon revient sur le défi de violence ou non-violence dans la lutte anticolonialiste. Il déplore que l'enjeu de non-violence est que les puissances coloniales ne se retirent jamais de leurs possessions avant qu'elles aient tout essayé, ce qui est constaté historiquement plusieurs fois. Souvent, la non-violence dans des conflits d'émancipation coloniale, aboutit à une proche collaboration avec la puissance colonialiste dans un cadre où les hommes politiques autochtones sont des délégués fantoches au service de l'opresseur. Cependant, Fanon considère que plutôt que croire naïvement à une soudaine humanité colonialiste, on peut mettre un espoir dans la

²⁹¹ Fanon, F., *Idem.*, p. 147

²⁹² *Idem* pp 148-149

²⁹³ *Idem*

²⁹⁴ Fanon, F., « Appel aux Africains », 1958, dans *Pour la révolution africaine, écrits politiques, op.cit.*, p. 152

²⁹⁵ Fanon, F. « L'Algérie à Accra » et « Accra: l'Afrique affirme son unité et définit sa stratégie », *El Moudjahid*, 24.12.58, dans *Pour la révolution africaine, écrits politiques, idem*, pp. 168-175

pression à l'échelle internationale. Il mentionne le processus de décolonisation amorcée par la France en Afrique noire comme un résultat d'une telle pression.

Fanon élabore la relation entre « l'ouvrier colonialiste »²⁹⁶ et le colonisé. Il considère qu'il y a des moments critiques dans l'émancipation des peuples colonisés quand les intérêts de ces deux groupes semblent s'opposer. Quand les capitalistes exploitent les ressources matérielles et humaines des colonies, ils sont plus aptes à augmenter les salaires et améliorer les avantages sociaux de leurs ouvriers en métropole. Quand les peuples colonisés sont en train de se libérer du joug colonial, ils deviendront des concurrents des ouvriers colonialistes et, par conséquent, le niveau de vie de ces derniers sera menacé. Fanon écrit qu'il faut énergiquement combattre les méfaits de cette aliénation. La gauche communiste française, avec sa double face, proclame la nécessité d'un développement vers l'indépendance des pays coloniaux, tout en continuant de défendre les liens proches avec la France de sa façon paternaliste.²⁹⁷ Il souligne que le PCF est avant tout le parti des ouvriers français.

Fanon estime qu'il est rare de constater des crises semblables entre les peuples colonisés. Il parle de « l'existence au niveau le plus spontané d'une solidarité organique, biologique même »²⁹⁸ entre les participants de la réunion d'Accra. Leur point commun, qui notamment est qu'on leur refuse le droit de constituer un peuple et une nationalité, renforce la solidarité entre eux. Si un pays a obtenu l'indépendance, cela encourage et inspire les peuples qui ne sont pas encore libres. A travers la lutte pour l'indépendance, les peuples opprimés ressentent « la solidarité du bloc colonialiste et la nécessaire interdépendance de mouvements de libération »²⁹⁹. Il parle du troisième bloc, des pays nouvellement indépendants qui ont décidé de demeurer en dehors du bloc communiste ou du bloc occidental. Leur politique est consacrée au réveil du peuple « d'un long sommeil d'esclavage »³⁰⁰ et à l'essor économique, plutôt qu'à un engagement dans les actions bellicistes de la guerre froide. Dans ce cadre se développe un nouvel humanisme qui ne sera pas dicté par l'Occident, autrement qualifié de sa supériorité humaniste.

²⁹⁶ Fanon, F., « La guerre d'Algérie et la libération des hommes », *el Moudjahid*, 01.11.58, dans *Pour la révolution africaine*, *idem.*, p.163

²⁹⁷ Fanon, F., « Les intellectuels et les démocrates français devant la révolution algérienne », *el Moudjahid*, 30.12.57, dans *Pour la révolution africaine*, *idem.*, p.95

²⁹⁸ *Idem.*, p.172

²⁹⁹ Fanon, F., « La guerre d'Algérie et la libération des hommes », *el Moudjahid*, 01.11.58, dans *Pour la révolution africaine*, *idem.*, pp.163-164

³⁰⁰ Fanon, F., « Vérités premières à propos du problème coloniale », *El Moudjahid*, 22.07.58, dans *Pour la révolution africaine*, *idem.*, p. 143

Le 30 septembre 1960, Fanon rencontre Félix Moumié à l'aérodrome d'Accra. Le président de l'UPC est en route pour Genève « pour de très importants entretiens ». Il aurait dit à Fanon que d'ici trois mois on « assistera à un reflux de masse du colonialisme au Cameroun »³⁰¹.

Quelques semaines plus tard Moumié sera assassiné, empoisonné au thallium :

Ça n'a pas de sens. Thallium ! Comment saisir cette cause ? Une mort abstraite frappant l'homme le plus concret, le plus vivant, le plus impétueux. Le ton de Félix était constamment haut. Agressif, violent, coléreux, amoureux de son pays, haineux pour les lâches et les manœuvriers. Austère, dur, incorruptible. De l'essence révolutionnaire prise dans 60 kilos de muscles et d'os.³⁰²

Les missionnaires norvégiens au Cameroun

Par curiosité, j'ai essayé de trouver, à travers les archives missionnaires à Stavanger, le point de vue des missionnaires norvégiens séjournant au Cameroun à l'époque, face à la lutte upéciste. Pendant les années 1950, les missionnaires norvégiens résident et effectuent leurs missions au nord du Cameroun dans la fraction du pays dominé par l'islamisme. Comme les upécistes sont plus actifs au sud du territoire, il paraît que les missionnaires du nord ne sont jamais en contact direct avec eux. Conséquemment, les traces concernant les activités de l'UPC sont rares dans ces archives. J'ai pourtant relevé quelques commentaires de caractère sommaire écrits annuellement en 1959, en 1960 en 1961 et en 1962.

En 1959, Sverre Fløttum écrit que « le développement politique se déroule principalement dans la tranquillité »³⁰³ et qu'on entend parler de moins en moins souvent des activités terroristes au sud du pays, « commises par les communistes ». Il mentionne qu'il n'aura pas de consultations populaires concernant la nouvelle constitution, comme on a laissé ce choix au gouvernement et que celui-ci a choisi « l'indépendance dans le cadre de l'Union française ». Il considère que les autorités françaises ne comprennent pas ce qui se passe « au milieu du peuple et dans l'âme du peuple », mais il constate quand même que malgré tout, la période coloniale a été une belle époque pour les Africains, la meilleure dans l'histoire du continent ! Halfdan Endresen commente la situation politique l'année suivante³⁰⁴, quelques mois après que le Cameroun ait acquis son indépendance. Il écrit que la journée de

³⁰¹ Fanon, F, Cette Afrique à venir, dans *Pour la révolution africaine*, *idem*, p.200

³⁰² *Idem*.

³⁰³ Fløttum, S., dans le rapport du congrès annuel, Det norske misjonsselskapets Kamerunmisjon, « Konferansen i Ngaoundere », 11.04-24.04. 59, p.5, *Misjonsarkivet*, Stavanger

³⁰⁴ Endresen, H., dans le rapport annuel daté 23.04-05.05-1960, *Misjonsarkivet*, Stavanger

l'indépendance a été solennellement marquée, mais que Ahidjo était obligé de solliciter de l'assistance des troupes françaises pour maintenir l'ordre. Selon Endresen, le parti révolutionnaire, l'UPC, n'abandonne pas la lutte, mais essaye toujours d'obtenir le pouvoir par la force. Le parti continue de terroriser les parties au sud-ouest du territoire avec des meurtres et des incendies. Des chefs sont tués, des plantages sont détruits, des chemins et des ponts sont coupés, ce qui rend impossible l'exportation des bananes et du café. Les églises sont aussi incendiées et plusieurs prêtres sont tués. Les troupes militaires déployées sont considérables, mais elles ont pourtant de la peine d'arrêter les révolutionnaires, qui sont bien cachés dans les zones montagneuses près du Cameroun britannique. Dans les rapports annuels de 1961 et 1962³⁰⁵, Endresen écrit que les conditions au sud du territoire se sont beaucoup améliorées. Il considère que Ahidjo dirige toujours le pays sagement, mais que sa gouvernance ressemble de plus en plus à une dictature, « comme dans la plupart des pays africains ».

Les missionnaires norvégiens n'éprouvent aucune sympathie pour la lutte upéciste. Leur conception du conflit peut probablement être comparée à celle de l'opinion française, bien que les missionnaires se trouvent au Cameroun. Certes, les missionnaires vivent auprès des autochtones et de leurs mœurs, mais ils vivent pourtant à l'extérieur du conflit. Ils ont accepté l'image officielle selon laquelle les upécistes sont des communistes et des terroristes qui cherchent à prendre le pouvoir par la force. Les missionnaires montrent peu d'engagement politique, mais se préoccupent avant tout de leurs devoirs, en soulignant l'importance de pouvoir travailler en paix. On peut considérer qu'avec un ou deux commentaires ils critiquent discrètement les autorités, mais cela est très vague et jamais pour défendre la perspective des upécistes. On mentionne que le Cameroun est en train de devenir une dictature et que le pays maintient les liens avec la France. Pourtant, on ne propose aucune relation entre la coopération franco-camerounaise et le commencement de cette dictature. Bien au contraire, Endresen considère que ce développement est caractéristique pour les pays africains en général, sans à ce propos évaluer l'influence française ou européenne.

³⁰⁵ Endresen, H., dans les deux rapports annuels datés 8/4-20/4- 1961 et 3/5-14/5-1962, *Misjonsarkivet*, Stavanger

4. Le projet d'insoumission, d'argumentation raisonnable et d'identité politique

Comme nous l'avons vu, l'UPC est rapidement après sa naissance qualifié de parti communiste. Pourtant, Achille Mbembe constate fermement que « la thèse vulgaire du “complot communiste international” », ne peut pas expliquer l'action de l'UPC, même si certains analystes l'ont fait imprudemment.³⁰⁶ Il montre comment l'un des majeurs rôles de l'UPC est de rompre la tradition de soumission et d'apparaître dans la sphère publique en tant qu'indigènes avec un raisonnement logique et rationnel. Dans ce chapitre, le but est de montrer, en m'appuyant sur des réflexions de Mbembe, que le projet politique de l'UPC n'est pas un projet communiste, mais notamment et avant tout un projet d'insoumission, d'argumentation raisonnable et d'invention d'une identité politique et nationale.

L'autodéfinition de l'indigène

Mbembe montre comment des parties du sud-Cameroun après la colonisation ont évolué au rythme des interactions entre des mœurs, des traditions, des clans, des villages, des tribus et de nouvelles tendances emmenées par les colonisateurs. De nouveaux champs de travail comme les plantations et les chemins de fer ont bouleversé les modèles anciens de peuplement et les exodes vers les villes se sont intensifiés, quelques fois afin d'éviter le travail forcé. Les religions traditionnelles se sont entremêlées avec le christianisme, protestant ou catholique. Des missionnaires ont participé dans l'organisation et le développement des écoles, en plus de diffuser l'évangélisation.

Mbembe décrit aussi une fraction des indigènes, « incorporée dans le “bloc colonial” »³⁰⁷, qui, depuis les années 1920, ne cesse de grandir. Il mentionne des chefs (chefs de villages ou chefs « supérieurs » nommés par l'Administration), des notables, des moniteurs, des interprètes et des écrivains qui sont, d'une façon ou d'une autre, tous des auxiliaires de l'Administration. Avant l'entrée de l'UPC sur la scène politique, l'Etat colonial n'avait pas de compétition considérable pour contrôler les élites autochtones, dont la subordination était

³⁰⁶ Mbembe, J.A., *La Naissance du maquis dans le Sud-Cameroun, Histoire des usages de la raison en colonie*, Editions Karthala, 1996, livre électronique, p. 115

³⁰⁷ *Idem*, p. 1069

inconditionnelle.³⁰⁸ Les autochtones sont subordonnés aux mœurs, aux règles, aux manières de se comporter, de parler et même de rêver, des colons. Mbembe regarde aussi la colonisation comme une théodicée avec des schèmes qui renforcent la perception que le colonisé devrait avoir de lui-même comme dominé. Ces schèmes tentent avec les dogmes de « la mission civilisatrice », de légitimer le projet colonialiste par la sanctification des rapports économiques et sociaux de l'époque et de dissimuler le mépris du Noir.³⁰⁹

Selon Mbembe, l'une des stratégies essentielles de Um Nyobè lorsque l'UPC voit le jour, est de diminuer l'appui que l'Etat colonial trouve au sein des communautés autochtones. Après la naissance de l'UPC, des organisations telles que l'Evolution sociale du Cameroun (ESOCAM) et les Indépendants du Cameroun (INDECAM) tentent d'allier les élites natives pour lutter contre le communisme. En collaborant avec l'administration coloniale qui a défini l'UPC comme un parti communiste, ces nouvelles organisations ont par conséquent comme but d'affaiblir la popularité de l'UPC.

Des représentants de ces organisations, parmi d'autres, défendent la subordination des indigènes à la France, en les comparant à des enfants ou des orphelins qui ont besoin d'un père ou d'un maître. L'acte colonial est « construit, représenté et imaginé comme un acte fondateur d'un nouvel ordre familial et parental.»³¹⁰ La France est le père sage qui guidera et protégera les indigènes faibles et précoces contre eux-mêmes. La métaphore de la liaison familiale souligne les obligations de rester fidèle et obéissant à la puissance tutrice. C'est une métaphore qui trouve une résonance intelligible dans des milieux d'autochtones où les traditions familiales restent dominantes. L'autodéfinition de l'indigène comme un mineur, comme un enfant, est une tentative d'éviter le recours à la violence. Le discours insiste aussi sur la nécessité d'atteindre un certain niveau matérialiste avant qu'il ne soit sage de considérer une éventuelle indépendance. Un « contrat moral »³¹¹ est ainsi établi avec l'ordre colonial. L'acceptation de ce contrat dépend, selon Mbembe, de la capacité de l'Etat colonial de moderniser les installations matérielles du territoire.

³⁰⁸ *Idem*, pp 1072-1073

³⁰⁹ Mbembe, A., dans Um Nyobè, *Écrits sous maquis*, Notes et introduction, p. 18

³¹⁰ *Idem*, p. 1189

³¹¹ *Idem*, p. 1197

Réintroduire la raison

L'histoire et le droit

A l'encontre de la fraction de subordination, le raisonnement des représentants nationalistes repose sur les faits récents de l'histoire nationale et internationale. L'émancipation des peuples serait une suite logique sur tous les terrains colonisés qui ont envoyé des soldats pour participer à la lutte contre l'hégémonie nazie. Le refus de la soumission au fascisme et la contribution dans le camp des vainqueurs pendant la deuxième guerre mondiale, constituent pour les nationalistes un « fondement historique et moral majeur pour la revendication de l'indépendance »³¹². Et dans l'extension de ce fondement s'inscrit le droit international tel qu'il est préconisé par l'ONU, la terminaison de la tutelle étant déclarée dans la charte onusienne et dans les accords de tutelle. Pour l'UPC et Um Nyobè en particulier, ces documents sont la garantie pour l'indépendance au Cameroun où la seule question à débattre est le délai de celle-ci. Um Nyobè constate que le recours à la violence sera inutile aussi longtemps que les ordonnances onusiennes guideront le développement du pays. Les consultations juridiques renforcent ce point de vue, aussi bien que la confiance en la liaison étroite entre le droit d'un côté et la justice et la vérité de l'autre.

Le communisme

Les buts politiques de l'UPC consistent en principe à améliorer les conditions de vie des Camerounais, à obtenir l'indépendance nationale et à réunifier les deux parties du territoire, sans que le parti se définisse d'après une idéologie quelconque. Um Nyobè lui-même déclare que :

On nous traite de communistes. Or tout le monde sait que nous ne sommes pas une organisation communiste. Nous ne disons pas cela parce que nous détestons les communistes ou que nous avons peur d'être communistes, mais parce que nous considérons que la lutte pour notre libération nationale n'a pas à tenir compte de telle ou telle idéologie. Cette lutte appelle tous les Africains de bonne volonté, quelles que soient leur opinion, leur conviction religieuse ou leur position sociale.³¹³

Comment peut-on prendre en compte les arguments qui insistent sur « l'infiltration communiste » dans l'UPC et pourtant maintenir la perspective qu'il ne s'agit pas d'un

³¹² Mbembe, J. A., « Mpodol s'est-il trompé? » dans Um Nyobè, *Le problème national kamerunais*, op.cit., p. 38

³¹³ Um Nyobè, *Ecrits sous maquis*, op.cit., p. 60

« complot communiste international » ? Avant la naissance de l'UPC, ses futurs dirigeants se sont inspirés par les cercles d'étude organisés à Douala et Yaoundé, basés sur une idéologie marxiste et organisés par des adhérents du parti communiste. Quand la guerre d'Indochine éclate, le mouvement d'indépendance indochinois basé sur des idées communistes, sert de modèle pour ce qui est possible de réaliser dans un pays non indépendant. Et comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, si l'on peut parler d'un parti politique en France qui travaille contre l'impérialisme et pour l'émancipation des peuples colonisés, c'est notamment le PCF. Au deuxième congrès du Rassemblement Démocratique Africain (RDA), l'UPC y adhère pour lutter avec d'autres pays d'Afrique Noire contre l'impérialisme français. Comme Um Nyobè note « le RDA c'est de l'acier. Plus on y frappe, plus il devient dur. »³¹⁴ Le RDA est en train de devenir une organisation forte qui rapidement pourrait constituer une menace contre le colonialisme français. Le RDA est jusqu'en 1950 apparenté, « sur le plan parlementaire exclusivement, aux groupes communistes des différentes assemblées. »³¹⁵ Cependant, un changement a lieu en 1950 quand le dirigeant du RDA, Félix Houphouët-Boigny, est persuadé de rompre avec les communistes et brusquement est déterminé à suivre une ligne plus coopérative et « amicale » vis-à-vis du paysage politique dominant en France, une ligne qui continue toute la décennie et au-delà de l'indépendance. L'UPC, par contre, ne manifeste pas une telle rupture et sera exclue du RDA en même temps qu'elle est interdite en 1955. En 1951, Um Nyobè déclare que : « Ce ne sont pas les communistes qui ont divisé le Cameroun en deux zones. Ce ne sont pas les communistes qui refusent de fixer un délai pour notre accession à l'indépendance. »³¹⁶ Et en général, ce sont les pays du bloc communiste qui soutiennent l'UPC contre le colonialisme du bloc occidental au sein de l'ONU. En fin de compte, étant donné que le PCF est le seul parti en France à avoir montré de la bienveillance envers l'UPC, c'est parfaitement raisonnable que celle-ci ne trouve pas de motivation morale de rompre les liens avec ce parti. On peut, cependant, se poser la question si une rupture avec le PCF serait plus stratégique. Pourtant, l'UPC ne se définit pas comme un parti communiste et son programme politique n'indique pas le contraire. Au commencement de la guerre froide, c'est tout de même incontournable pour l'administration coloniale d'utiliser les liens qui existent entre ces deux partis comme l'un de ses plus forts arguments contre l'UPC, peut-être en manque d'autres arguments. Comme Mbembe souligne :

³¹⁴ Um Nyobè, *Ecrits sous maquis*, op. cit., p. 63

³¹⁵ *Idem.* p. 74

³¹⁶ *Idem.*

Dans ce contexte de tension internationale, toute velléité de démarcation des puissances coloniales elles-mêmes parties prenantes du bloc occidental est immédiatement interprétée à la lumière des antagonismes planétaires. Peu de mouvements nationalistes échappent à l'anathème anticommuniste.³¹⁷

Pour l'UPC comme pour d'autres mouvements nationalistes en Afrique, la guerre froide est un phénomène dans lequel ils n'ont jamais choisi eux-mêmes de prendre parti. L'application stricte du communisme n'a pas été leur choix, non plus.

Le christianisme

Um Nyobè et l'UPC doivent à plusieurs reprises affronter les autorités de l'Eglise. Lors d'une réunion tenue par la Mission Catholique à Douala en 1949, Um Nyobè dénonce l'intervention des prêtres dans la politique, les accusant d'avoir pour but « de renforcer le poids de l'administration coloniale et de justifier le retour à des pratiques propres au régime de l'indigénat et du travail forcé »³¹⁸. L'un des prêtres de son côté s'élève contre le communisme européen et son infiltration en Afrique par le biais du RDA et au Cameroun notamment « sous le pseudonyme de l'UPC »³¹⁹. Quand les prêtres ont défendu leur droit de mêler la politique et la religion, Um Nyobè leur demande s'ils sont « pour ou contre le régime colonialiste qui est le plus grand fléau dans l'union française et dans la véritable union chrétienne »³²⁰, mais là, on ne lui répondrait pas. En 1953, Um Nyobè est interpellé par le pasteur de la mission presbytérienne de New-Bell à Douala, qui le somme de clarifier son lien avec le « fléau » communiste. Um Nyobè proteste contre la méthode du pasteur, mais affirme pourtant qu'il n'a aucune appartenance au Parti Communiste. Il sera tout de même excommunié et licencié de l'Eglise. L'engagement de l'Eglise catholique contre l'UPC atteint son apogée au début de l'année 1955 avec la *Lettre commune des Vicaires Apostoliques*, dans laquelle les vicaires alertent contre l'UPC et ses liens avec le communisme. La lettre ou le communiqué, qui reçoit une large publicité au Cameroun et en France,³²¹ serait influencée par l'arrivée au territoire de Roland Pré. Ultérieurement, une forte relation entre le comportement de l'Eglise et les directives de l'Administration, paraît évidente.

³¹⁷ Mbembe, A., dans « Mpodol, s'est il trompé? », *op. cit.*, p. 81

³¹⁸ *Idem.* p. 41

³¹⁹ *Idem.*

³²⁰ *Idem.*

³²¹ Um Nyobè, « Religion ou colonialisme? » Dans *Le Problème national kamerunais, op.cit.*, p. 278

Après avoir préconisé la cause d'indépendance nationale d'un point de vue historique, juridique, idéologique, économique, culturel et linguistique, Um Nyobè se lance, en avril 1955, dans une argumentation théologique où il tente de contrecarrer les vicaires apostoliques. Il précise que le fait que les citoyens d'un pays se concertent pour mettre en place des organes législatifs et gouvernementaux, ne constitue aucune violation des prescriptions bibliques. Il pose la question si Dieu, en créant les hommes, accepte qu'une race domine une autre par l'esclavage, l'asservissement et la colonisation. Il se réfère à la Bible où Dieu demande à l'Homme de remplir la terre et dominer les animaux, mais on n'y trouve rien indiquant que Dieu soutient la domination des hommes sur des autres hommes. Une comparaison avec l'avènement du Christ en Palestine, colonisée par les Romains, lui permet de considérer le fils de Dieu comme « un chef puissant capable de renverser le pouvoir de l'impérialisme romain ». Redoutant un nouveau chef autochtone, le roi Hérode, « le Soucadaux ou le Roland Pré de l'époque »³²², ordonne que tous les garçons nouveau-nés soient tués. Um Nyobè estime que si Dieu se trouvait du côté des oppresseurs tel que Pharaon ou Hérode, on aurait bien pu admettre que Dieu approuve l'oppression colonialiste. Cependant, il est évident que Dieu se trouve au côté du Jésus-Christ, de David ou de Moïse, ce qui signifie que Dieu doit être avec ceux qui luttent contre le colonialisme.

L'héritage culturel et les tendances nouvelles reflétés dans le langage upéciste

Dans le pêle-mêle culturel qui existe au Cameroun après la deuxième guerre mondiale, l'indigène est obligé de se définir soi-même dans le présent par rapport à son passé et à son avenir. Ce-faisant il doit à la fois considérer ses propres traditions et son rôle dans la société coloniale. L'emploi de la langue est une façon de manifester ce rôle. La colonisation introduit la tradition d'écriture dans une culture où prédomine la communication orale et au fur et à mesure que l'écriture se répand, des « situations linguistiques complexes et inédites »³²³ se produisent. L'indigène qui maîtrise la langue écrite, en français mais aussi en langues autochtones, a des avantages par rapport à celui qui ne la maîtrise pas, entre autre pour monter plus facilement dans des rangs professionnels et sociaux.

³²² *Idem*, p. 281

³²³ *Idem* Mbembe, J.A., *La naissance du maquis dans le Sud-Cameroun*, *op.cit.*, p. 1242

Mbembe se sert d'un document de l'UPC, publié en mars 1958, que le mouvement a traduit du français en la langue locale basàa, pour examiner des aspects de la traduction d'un texte politique. Il considère la transmission de la langue parlée basàa à la langue écrite basàa, leurs coexistences et la mise en langue autochtone de la « parole écrite » française et la « parole orale » française, comme elles se manifestent à cette période. Le but est de montrer comment, dans une phase critique de la communauté camerounaise, l'UPC « transfère à une langue locale le soin de mettre en ordre une expérience d'imagination et de figuration du politique. »³²⁴ Le document, composé de plusieurs articles est sous-titré en français : *Statut avec quelques commentaires*.

La plupart des articles sont commentées par Um Nyobè. Il explique dans l'introduction que le recours à une langue autochtone est fait pour satisfaire aux demandes des gens et que la tâche de l'UPC est de leur ouvrir les yeux. Il avoue aussi que ce processus, de traduire le texte et de le mettre à disposition des gens, pose des difficultés. Mbembe décrit comment le choix d'un mot traduit, peut induire à une compréhension plus complexe du mot. Il s'arrête sur plusieurs traductions et montre les sens élargis, ambigus ou plus profonds des termes. Le mot basàa peut être lié aux traditions anciennes et ainsi rappeler celles-ci, en même temps qu'il véhicule la signification plus actualisée.

Un exemple est le mot *yigil* en basàa, qui signifie « apprentissage » en français. Le mot a plusieurs connotations, il renvoie à l'apprentissage inauguré par la scolarisation coloniale, mais aussi à des « procédures d'initiation »³²⁵ de la période précoloniale, comme des activités intellectuelles et rituelles reliées aux univers de « thérapie, musique, danse, chasse [ou à l']univers de la nuit et de l'invisible. »³²⁶ Avec cette spécialisation, on peut « accéder à une forme d'expertise sociale et publique ».³²⁷ Um Nyobè tire une parallèle entre de telles inaugurations et l'acquisition du savoir politique. Il montre que :

C'est à travers l'engagement militant entendu comme « procès intellectuel et initiatique » que le colonisé [devient] « sujet » et se [forge] une identité propre – par opposition à l' « homme de rien », celui qui n'[a] pas de nom propre, d'identité propre.³²⁸

³²⁴ *Idem*, p. 1209

³²⁵ *Idem*, p. 1260

³²⁶ *Idem*, p. 1262

³²⁷ *Idem*.

³²⁸ *Idem*, p. 1263

Un autre exemple qui donne un sens élargi, est le terme *nlimil* en basàa qui est traduit du mot français « valet ». Le mot basàa est composé du noyau *lim*, signifiant « répondre par le silence »³²⁹. Mbembe explique que le « valet » est celui qui, par son statut, reste muet et qui ne dispose pas « d'indépendance de jugement », dans une communauté où la parole est considérée comme indispensable pour « l'interaction sociale » pour « l'argumentation publique » et par conséquent, pour « la constitution du “sujet” ». ³³⁰ Le « valet » est du coup le « non-sujet » et il est considéré comme tel par celui à qui il est soumis. Dans le contexte colonial, le sens du mot est élargi pour aussi signifier le colonisé qui collabore « à sa propre domination » et même celui qui s'allie au colon pour contrecarrer ceux qui exigent le changement. Il cherche avec le colon des « relations rentables » et vise à satisfaire des « désirs utilitaires et privés » que pour l'UPC, signifie que *nlimil* ou « valet » est équivalent à « traître ». Mbembe continue en expliquant que la signification locale de toute trahison, encore dans les années 1950, est liée à « la sorcellerie » et aux « phénomènes de métamorphose » et que pour trahir il est nécessaire de « manger » et de « vendre » quelqu'un « à des forces occultes »³³¹. Le valet vend son pays à la puissance coloniale qui est « la force occulte » dans ce cas. Donc, une accusation très grave.

En combinant des éléments linguistiques, les « lettrés » de l'UPC « condensent » et « épaississent » les terminologies, leur donnent une valeur expressive et parviennent à « diaboliser les ennemis politiques »³³². Mbembe écrit que le fait que le langage, le symbolique et l'imaginaire de l'UPC ont survécu longtemps après l'apogée de l'organisation, témoigne de son aptitude à combiner des sens des mots avec leurs significations originaires ou nouvelles, à jouer sur les relations qui unissent ces mots à des contextes pratiques et à inventer un lexique, des syntaxes et une grammaire qui touchent l'imaginaire du colonisé. ³³³

Malgré les accusations d'être un parti local et un parti qui ne représente que quelques régions et tribus, l'UPC tente de transcender l'horizon local et rendre son discours politique valable sur une échelle nationale. Um Nyobè fait un effort pour montrer l'intelligibilité et

³²⁹ *Idem*, p. 1277

³³⁰ *Idem*, p. 1278

³³¹ *Idem.*, p. 1280

³³² *Idem*, p. 1297

³³³ *Idem*, pp. 1323-1324

l'universalité de la politique upéciste, sans explicitement rejeter le système traditionnel des clans et des tribus. En considérant le caractère multiethnique du Cameroun, il s'agit bien d'un exercice d'équilibriste, ce qui vaut aussi pour la pluralité linguistique du territoire. Outre les textes en basaa, il existe aussi des textes upécistes en langue duala et bamum. Il faut puiser « à la source des peuples qui nous ont précédés »³³⁴ tout en suivant continuellement les événements actuels. Mbembe décrit comment l'UPC se sert des anciennes terminologies et des éléments nouveaux d'une langue qui est coincée entre d'un côté « l'argument lignager et l'argument colonial »³³⁵ et de l'autre côté l'impératif de demeurer en dialogue avec l'universel.

L'occultation

Malgré la survie du langage upéciste dans la conscience collective, la seule version autorisée qui prévaut après la chute de l'UPC est celle des autorités. L'effort des upécistes pour l'émancipation nationale, est occulté dans le langage officiel. Les autorités donnent des caractéristiques au mouvement que celui-ci ne reconnaîtrait pas lui-même. Le mouvement est assimilé à « une entreprise vulgaire menée par une “poignée de mécontents et d'agitateurs marxistes assoiffés du sang de leurs compatriotes, manipulés de l'extérieur par les communistes” ». »³³⁶ Mbembe décrit la situation paradoxale quand le Cameroun s'approche de l'indépendance et le mouvement qui a milité pour celle-ci et pour la fin du régime colonial, doit se culpabiliser de l'avoir fait. Après la mort de Um Nyobè, les autorités tentent soigneusement d'effacer les traces et les mémoires du leader upéciste et des autres personnages marquants du parti. Mbembe constate que le chapitre de la lutte populaire anticolonialiste devient « la partie honteuse »³³⁷ de l'histoire camerounaise où les personnes qui sont mortes pour la liberté nationale sont humiliées et frappées de « malédiction officielle ». Tandis que, dans d'autres pays postcoloniaux, cette partie de l'histoire constitue souvent un aspect fondamental pour l'identité du peuple.

Mbembe, né au Cameroun au crépuscule de la période colonialiste, esquisse une image de son enfance. Une amie de la famille vient les visiter de temps en temps et quand les enfants se

³³⁴ Um Nyobè, *Ecrits sous maquis*, *op.cit.* p. 247

³³⁵ Mbembe, A., *idem*, p. 1270

³³⁶ Mbembé, A., « Mpodol s'est-il trompé? », *op.cit.*, p. 10

³³⁷ *Idem*

regroupent autour du feu le soir, l'amie remplace les contes ordinaires avec des péripéties de la brousse, désignant le *Nkaà Kundè* ou le processus de l'indépendance. C'est ainsi que l'enfant Achille entend parler de Um Nyobè pour la première fois. Son image sera cependant brouillée quand, plus grand et avec la faculté de lire, il s'aperçoit que le tableau officiel de cette époque n'a rien à voir avec le tableau héroïque qu'il avait jusque là gardé dans son imaginaire. Il décrit cet écart entre le récit oral et la version écrite officielle comme un conflit qui éveille sa curiosité et qui l'inspire de poursuivre des études d'histoire quelques années plus tard. Rapidement, il se rend compte que le rôle des historiens de l'époque (début des années 1980), est de réciter l'histoire officielle et qu'il n'existe pratiquement aucune possibilité de mener une recherche réelle sur les faits historiques de la décolonisation. En élaborant sa maîtrise de mémoire dans le cadre de ce qui est permis, il lui arrive tout de même, en parlant avec des paysans et en cherchant dans des archives, de tomber sur une quantité de textes de la période y compris la plupart des textes écrits par Um Nyobè.

Mbembe souligne l'importance que constitue le « détour anthropologique » pour cerner ce qui est caractéristique de cette époque, « cette autre dimension que ne livrent pas les seuls prismes institutionnels. »³³⁸ Parallèlement, il constate que tandis que les « vainqueurs » souvent possèdent l'histoire par le récit écrit et que « les vaincus » ne possèdent que le récit oral, les nombreux textes produits par les militants de *Nkaà Kundè*, changent cette situation radicalement. Des traces écrites et orales laissées par ceux qui ont vécu cette période comme leur présent, créent une narration dont Um Nyobè, avant tout, est l'un des narrateurs et l'un des protagonistes.

³³⁸ Mbembe, A., dans *Ecrits sous maquis*, op.cit. p. 15

Conclusion

L'ONU joue, dès la naissance de l'UPC, un rôle incontournable pour la stratégie et les méthodes de travail du parti. Les auditions directes de Um Nyobè devant la Quatrième Commission (la Commission de tutelle) à New York ont un grand impact sur les décisions prises par la Commission. Dans les rapports édités par celle-ci, plusieurs des demandes de Um Nyobè sont incluses. Le secrétaire général de l'UPC se rend à New York trois fois au total entre 1952 et 1954, et chaque fois le succès est immédiat. Par contre, ce succès représente une menace pour l'Administration et le Gouvernement français qui ont l'intention de continuer d'intégrer le Cameroun dans l'Union française. Au début de l'année 1955, le climat pour les nationalistes s'endurcit et au mois de mai des émeutes éclatent, fonctionnant comme la raison principale pour interdire l'UPC dès juillet 1955 au Cameroun oriental. Après l'interdiction de l'UPC, l'ONU est de plus en plus persuadée par les arguments des autorités françaises qui insistent sur les tendances communistes et terroristes de l'UPC. La France réussit ainsi de persuader tout le bloc occidental de l'ONU, que l'UPC est hors du jeu politique au Cameroun. Les efforts qui sont faits par les upécistes pour contrecarrer cette condamnation face à l'ONU sont vains. En février 1958, Ahmadou Ahidjo, choisi par l'Administration française, devient Premier ministre. Um Nyobè est assassiné au maquis en septembre 1958 et un mois après, l'ALCAM (l'Assemblée législative camerounaise) lance la date pour l'indépendance du Cameroun du 1^{er} janvier 1960. Pendant les assemblées spéciales de l'ONU, en février 1959, la majorité de l'Assemblée générale vote pour la proposition franco-camerounaise qui prononce que le Cameroun obtiendra l'indépendance en janvier 1960, sans d'abord consulter la population. En d'autres mots, Ahidjo continue d'être dirigeant du pays et il assure les «liens amicaux» entre le Cameroun et la France. Pour les upécistes, au maquis, en exil ou en France, il ne sera pas question d'une véritable indépendance, mais d'une indépendance fantoche, aussi longtemps qu'elle n'est pas le résultat d'élections libres et contrôlées par l'ONU, dans lesquelles l'UPC participera. Nous pouvons considérer que le rôle de l'ONU finalement était le contraire de ce que les upécistes auraient espéré. Il est pourtant un paradoxe que les auditions directes de Um Nyobè, qui paraissaient avoir un impact considérable sur la Quatrième Commission, probablement sont l'une des raisons principales de l'interdiction de l'UPC, notamment à cause de la menace que celles-ci constituaient pour la Communauté franco-africaine.

Achille Mbembe montre que le « projet upéciste » avant tout est un projet d'insoumission et d'argumentation raisonnable pour défendre l'indépendance et la réunification des deux parties du Cameroun. Avec une argumentation qui s'oppose à la politique officielle, l'UPC rompt avec une tradition selon laquelle les autochtones se soumettent aux autorités dans le discours public. Mbembe montre que l'UPC emploie une argumentation rationnelle pour défendre sa cause, d'une perspective historique, juridique, idéologique, religieuse et linguistique. Idéologiquement, Um Nyobè réfute les prétentions des autorités selon lesquelles l'UPC est soumise au communisme international. Il argumente qu'en étant anticolonialiste et en revendiquant l'indépendance, l'UPC n'est pas par conséquent, un parti communiste. En même temps, l'UPC ne se laisse pas imposer de rompre les liens avec le PCF. Um Nyobè argumente qu'il n'y a pas de logique en rejetant le seul parti français qui a soutenu la lutte pour l'indépendance des pays colonisés.

Parmi les étudiants camerounais qui arrivent en France pour poursuivre des études, plusieurs adhèrent à l'UPC par le biais des syndicats universitaires et des comités de base upécistes qui peu à peu sont établis en France. Nous pouvons estimer que les étudiants camerounais en France, surtout après l'interdiction de l'UPC au Cameroun, remplissent quelques fonctions primordiales du parti. Les fonctions les plus importantes sont probablement les tentatives de garder le contact avec des leaders au maquis et en exil et d'accomplir les missions qu'ils reçoivent de ceux-ci, d'avertir d'autres étudiants et l'opinion française et internationale sur les conditions au Cameroun, ainsi que les contributions et les observations au sein de l'ONU. La documentation de la session spéciale de l'ONU en 1959, dans le *Patriote Kamerunais*, est un exemple d'une fonction importante que les étudiants ont remplie. En couvrant un débat déterminant pour le développement au Cameroun et diffusant ainsi de l'information qu'on peut considérer cruciale dans une démocratie, l'étudiant dépêché a aussi documenté des faiblesses fondamentales du système onusien. L'activité upéciste en métropole est cependant limitée à cause de la surveillance des autorités. Des manifestations sont arrêtées et des journaux nationalistes critiquant le régime au Cameroun sont saisis, mesures qui, à un certain degré, empêchent les étudiants d'avertir d'autres étudiants et l'opinion française. Quelques étudiants camerounais assistent les autorités, entre autre en documentant des réunions tenues par des upécistes. Probablement, il y a plusieurs étudiants camerounais qui n'osent pas s'engager politiquement à cause des représailles potentielles, comme des suppressions de bourses ou des difficultés à trouver du travail après la fin des études. Afana écrit dans une lettre à Moumié que la crainte face aux autorités est assez répandue parmi les étudiants

camerounais. Nous pouvons aussi supposer que des conflits entre des groupes d'étudiants ou entre des upécistes résidant à Paris, limitent l'efficacité du travail upéciste en métropole. Um Nyobè et Felix Moumié ont tous les deux, dans des correspondances épistolaires, souligné l'importance de résoudre la scission au sein du comité de base upéciste parisien.

Il est difficile de mettre le doigt sur un groupe en France qui a soutenu la lutte upéciste explicitement et sans réserves. Pourtant, le PCF est le parti en France qui a, plus que les autres partis, lutté contre le colonialisme. En métropole, *l'Humanité*, l'organe central du PCF, est le journal français qui le plus activement couvre les incidents au Cameroun. Par contre, le parti est aussi critiqué pour ne pas soutenir suffisamment les colonisés. Aimé Césaire est l'un des critiques, il accuse le parti d'être paternaliste/fraternaliste et peu ouvert aux coutumes locales. Frantz Fanon constate que le PCF avant tout s'occupe des ouvriers français et s'il y a un conflit entre les ouvriers français et les colonisés, le PCF donne logiquement la priorité aux premiers. Moumié critique le PCF qui soutient le gouvernement socialiste et ainsi la politique que celui-ci mène au Cameroun. Gaston Donnat, avec ses cercles d'étude, est l'une des personnes en France qui individuellement contribuent à la cause upéciste. Plus tard des avocats, eux aussi communistes ou des sympathisants communistes comme Me Pierre Braun, Me Roger Cevaer, Me Pierre Kaldor, Me René Colombé ou Me Yves Henry Louisa, contribuent de leur manière à la lutte upéciste. Les avocats consultent les leaders upécistes juridiquement, défendent des détenus aux prisons camerounais et certains entre eux, décrivent des conditions au Cameroun dans des médias métropolitains. Cependant, après 1958 les avocats sont expulsés du Cameroun et ils sont empêchés de s'y rendre de nouveau. Leur fonction juridique pour les upécistes est ainsi diminuée. L'une des raisons du manque de soutien dans la population française pour la cause upéciste peut être que la plupart des Français connaissent rien ou très peu de la situation au Cameroun. Les journaux par exemple, présentent, généralement, les événements du pays de la perspective des autorités. Une autre raison, est que la majorité des gens qui auraient pu s'engager se tournent vers la guerre d'Algérie, au détriment du Cameroun. Les missionnaires norvégiens au Cameroun de leur côté, sont probablement aussi influencés par la version officielle n'éprouvant aucune sympathie face à la lutte upéciste. Ils considèrent que les upécistes sont principalement des communistes et des terroristes qui cherchent à prendre le pouvoir par la force.

L'histoire de l'UPC et de l'indépendance au Cameroun est un exemple qui montre comment les récits historiques dépendent du narrateur. Il n'est pas évident que tous les représentants de

l'histoire aient documenté leurs idées et leur travail sur le papier de la manière que l'ont fait les upécistes, que ce soit au Cameroun, au maquis, en exil ou en France. Il n'est pas évident non plus, que cette documentation ait résisté aux assauts du temps. Comme Mbembe nous le rappelle, les vainqueurs possèdent souvent l'histoire écrite et ils le manifestent entre autre à travers ce que les enfants apprennent à l'école. Cela a aussi été le cas pour le récit historique de l'indépendance au Cameroun. Cependant, lorsque les historiens ont commencé de chercher dans les archives, publiques ou privées, en combinaison d'une recherche anthropologique, le tableau historique de cette période a changé graduellement, mais aussi radicalement.

Parallèlement, des récits autobiographiques, écrits par ceux qui ont vécu cette période, sont édités et le tableau est devenu de plus en plus nuancé. Un tel tableau est fondamental pour l'identité d'un peuple, pour qu'il comprenne son passé et soi-même. La lutte upéciste pour l'indépendance, y compris la partie de cette lutte qui a eu lieu en France, est un ingrédient crucial dans le tableau historique du Cameroun, mais aussi pour un tableau historique nuancé du vingtième siècle de l'Afrique, de la France, de l'Europe et du monde.

Bibliographie

Atangana Martin-René,
Capitalisme et Nationalisme au Cameroun au lendemain de la seconde guerre mondiale,
Publication de la Sorbonne, 1998

Atangana Martin-René,
The End of French Rule in Cameroon,
University Press of America, 2010

Bouopda Pierre Kamé,
L'Indépendance du Cameroun, Gloire et naufrage politique de l'UPC,
L'Harmattan, Paris, 2015

Catroux George,
« L'Union française, son concept, son état, ses perspectives ».
Dans: *Politique étrangère*, n°4 - 1953 – 18^e année

Deltombe Thomas, Domergue Manuel, Tatsitsa Jacob,
Kamerun! Une guerre cachée aux origines de la Françafrique, 1948-1971,
Editions La Découverte, Paris, 2011

Djaboudi Arthur Sabi,
Presse d'opinion et luttes politiques en Afrique francophone,
Editions Publibook, France, 2018

Donnat Gaston,
Afin que nul n'oublie, l'itinéraire d'un anti-colonialiste,
Editions L'Harmattan, Paris, 1986

Dore-Audibert Andrée,
Une décolonisation pacifique, Chroniques pour l'histoire,
Karthala, Paris, 2000

Durand Pierre,
Cette mystérieuse Section Coloniale, Le PCF et les colonies (1929-1962),
Editions Messidor, 1986

Fanon Frantz,
Pour la révolution africaine, écrits politiques,
Editions La Découverte, Paris, 2006

Gaillard Phillippe,
Le Cameroun, tome 1,
L'Harmattan, Paris, 1989

Joseph Richard,
Le Mouvement nationaliste au Cameroun, édition française,
Karthala, Paris, 1986

Liauzu Claude,
Histoire de l'anticolonialisme en France, Du XVIe siècle à nos jours,
Armand Colin, 2007, Fayard/Pluriel, 2010

Mbembe Achille,
La Naissance du maquis dans le Sud-Cameroun,
Karthala, 1996

Michel Marc,
« Une Décolonisation confisquée? Perspectives sur la décolonisation du Cameroun sous
tutelle de la France 1955-1960 »,
Revue française d'Histoire d'Outre-mer, 1999, tome 86, n° 324-325

Nguimè Martin Mbengué,
« Les étudiants Camerounais et la formation des cadres nationaux de 1952 à 1960 »,
Journal of the Cameroon academy of science, Vol 2, n° 2, 2002

Nguini Marcel,
La Valeur politique et sociale de la tutelle française au Cameroun,
Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 1956

Nkwengue, Pierre
*L'Union nationale des étudiants du Kamerun, ou la contribution des étudiants africains à
l'émancipation de l'Afrique*, L'Harmattan, 2005

Sadji Amadou Booker,
Le Rôle de la génération ouest-africaine, Indépendance et développement,
L'Harmattan, 2006

Tchaptchet Jean-Martin,
Quand les jeunes Africains créaient l'histoire, Récit autobiographique, Tome II,
L'Harmattan, 2006

Terretta Meredith,
« We Had Been Fooled into Thinking that the UN Watches over the Entire World": Human Rights, UN Trust Territories, and Africa's Decolonization », dans *Human Rights Quarterly*, Volume 34, Number 2, May 2012, p. 331, publié par The Johns Hopkins University Press

Terretta, Meredith,
« Cause lawyering et anticolonialisme : activisme politique et État de droit dans l'Afrique française, 1946-1960 »,
Politique africaine 2015/2 (n° 138),
Éditions Karthala

Um Nyobè, Ruben,
Ecrits sous maquis, Notes et introduction de J.A. Mbembe,
Editions L'Harmattan,, Paris, 1987

Um Nyobè, Ruben,
Le Problème national kamerunais, présenté par J.A. Mbembé,
Editions L'Harmattan, Paris, 1984

L'Unesco,
Le Rôle des mouvements d'étudiants africains dans l'évolution politique et sociale de l'Afrique de 1900 à 1975,
Edition UNESCO/l'Harmattan, 1993

Archives visitées:

ANOM (Les Archives nationales d'outre-mer)

Misjonsarkivet i Stavanger (Les Archives missionnaires norvégiennes)

Journaux consultés:

Le Monde

Le Patriote Kamerunais

L'Humanité

Sites internet consultés:

De Gaulle Charles

« Discours de Brazzaville, le 30 janvier 1944 »,
univ-perp.fr/textes/degaulle, site consulté le 15.04.18

Donnat Gaston

mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa55_58/pnpa55_58_02.htm, site consulté le 11.09.19
mongobeti.arts.uwa.edu.au/issues/pnpa55_58/pnpa55_58_01.html, site consulté le 12.09.19

Elgey Georgette,

« Gaston Defferre fait adopter la loi-cadre sur l'évolution des territoires d'outre-mer »,
francearchives.fr/commemo/recueil-2006/39444, site consulté le 05.02.19

Le Conseil constitutionnel

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946,

Conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/preambule-de-la-constitution-du-27-
octobre-1946, site consulté le 20.11.18

Le Service public de la diffusion du droit

« Loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et milices privées »

legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006071030&dateTexte=2009032
7, site consulté le 20.03.19

Les Nations Unies, la charte

chapitre 7, un.org/fr/sections/un-charter/chapter-xii/index.html,

chapitre 8, un.org/fr/sections/un-charter/chapter-xiii/index.html, sites consultés le 06.11.2018

Films et émissions

Benquet, P.
La Françafrique, La raison d'Etat, 2010

Ernest Ouandié sur l'assassinat de Félix Moumié, 1960, sur
[youtube.com/watch?v=B6PaDMfgeTY](https://www.youtube.com/watch?v=B6PaDMfgeTY), site consulté le 30.03.20

Office de Radiodiffusion Télévision Française (ORTF)
La loi-cadre Defferre de 1956, sur
Fresques.ina.fr/independances/fiche-media/Indepe00120/la-loi-cadre-defferre-de-1956.html

Roy, G., Osouf V.
Autopsie d'une pseudo indépendance, France, 2008

Téléstud
Simon Nken dans, *Invité de l'histoire*, « Dr Louis Paul Aujoulat : L'apôtre de la tutelle française au Cameroun (1935-1956) », [dailymotion.com/video/xxo7bc](https://www.dailymotion.com/video/xxo7bc), site visité le 20.03.2019

